REPUBLIQUE TUNISIENNE

الجمهورية التونسية

Conseil du Marché Financier

هيئة السوق المالية

Financial Market Council

Bulletin Officiel

N°6337 Lundi 19 Avril 2021 www.cmf.tn 26ème année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE 3

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO 4

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19 7

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING 8

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

ONE TECH HOLDING AGO 9

UBCI- AGO 11

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAOUDIENNE -SITS- AGE 33

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO-SAOUDIENNE -SITS- 34

ADWYA 35

AIR LIQUIDE TUNISIE 37

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD -MPBS- 39

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE -SFBT- 41

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES -SOTUVER- 43

ESSOUKNA 45

UIB 47

TUNISIE PROFILES ALUMINIUM -TPR- 50

ATTIJARI BANK 52

ELECTROSTAR 55

BANQUE DE TUNISIE 57

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE -SOMOCER- 61

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES -ASTREE- 63

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL- 66

INFORMATIONS POST AGO

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL- 68

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF- 75

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS APE

BH BANK SUBORDONNE 2021-1 79

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

AMEN BANK SUBORDONNE 2021-01 86

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 31/03/2021*)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- **ONE TECH HOLDING**

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- **ONE TECH HOLDING**

ANNEXE V

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

- **FCP SMART EQUILIBRE**

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier[1], elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne[2] et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE……

Siège social : ……

La société ……publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au xème trimestre ……

Indicateurs :

Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1

Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ;
- justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

2021 - AC - 025

[1] Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

[2] Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire** :

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.
  Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :
  - ✓ la ventilation de l'actif ;
  - ✓ la ventilation du passif ;
  - ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
  - ✓ le nombre d'actions en circulation ;
  - ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
  - ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
  - ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
  - ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
  - ✓ le compte des produits et charges ;
  - ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
  - ✓ l'affectation des résultats ;
  - ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
  - ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
  - ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :
- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :
- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

2021 - AC - 002

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ONE TECH HOLDING S.A
Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2—2035 Ariana

Les actionnaires de la société ONE TECH HOLDING sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 05 mai 2021 à 10 heures 30 mn au siège social de la société sis, 16 rue des Entrepreneurs- La Charguia 2- Ariana- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des délais et mode de convocation ;
2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2020 ;
3. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe One Tech de l'exercice 2020 ;
4. Approbation des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2020 ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2020 et distribution des dividendes ;
6. Approbation des conventions conclues par la société et rentrant dans le champ d'application de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 26 des statuts ;
7. Quitus aux membres du conseil d'administration ;
8. Fixation du montant des jetons de présence ;
9. Questions diverses ; et
10. Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société sis au n°16, Rue des Entrepreneurs- Charguia 2- Ariana, 30 jours avant la date de la réunion.

2021- AS -0345

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

ONE TECH HOLDING S.A
Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Charguia 2—2035 Ariana

Projet de résolutions de la Société One Tech Holding à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 5 Mai 2021.

PREMIERE RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent ……(..%) du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …….

DEUXIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 Décembre 2020, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2020 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …….

TROISIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la proposition du Conseil d'Administration d'affectation du résultat qui se présente comme suit :

Résultat de l'exercice 2020	26 080 832,844
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés Dividendes imposables	100 524 287,377
S/Total	126 860 234,771
Fond social	180 000,000
Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Résultats reportés Dividendes imposables	126 425 120, 221

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des dispositions ci-dessus mentionnées et constate que les fonds propres exonérés de l'impôt en cas de leur distribution sont détaillés comme suit :

Résultats reportés (antérieurs à 2014)	255 114,550
Primes d'émission	46 069 652,077

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide de distribuer, au titre de l'exercice 2020, un dividende de 250 millimes par action correspondant à la somme globale de 13.400.000 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

La mise en paiement des dividendes est fixée pour la date du ……. 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …….

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …….

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …….

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer des jetons de présence à hauteur de 30 000 DT Brut par administrateur au titre de l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à …….

SEPTIEME RESOLUTION

Questions diverses

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à…….. ……. ».

2021- AS -0346

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2021. Ce projet annule et remplace ce publié au BO n°6333 du 13 avril 2021.

Première résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire entérine la tenue de la présente réunion à distance en mode visioconférence conformément aux décisions prises lors de la réunion périodique du Comité national de lutte contre le Coronavirus tenue le 07/04/2021 .
La présente résolution mise au vote est…

Deuxième résolution :
L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil sur la gestion de la banque et du groupe UBCI au titre de l'exercice 2020 ainsi que la lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice et sur l'activité du groupe.

A cet effet, elle donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.
La présente résolution mise au vote est…

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte desdites conventions et opérations et décide de les mettre au vote une à une comme suit :

A- Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

I. Conventions conclues en 2020

I.1 Convention conclue avec UBCI Bourse

En date du 1er avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Cette convention ayant été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Aux termes de ladite convention, l'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT hors Taxes pour l'ensemble des prestations fournies.

Le produit relatif à 2020 s'élève à 11 KDT.

I.2 Convention conclue avec UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR

L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions règlementaires locales et du groupe BNP PARIBAS avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR.

Cette convention ayant été autorisée par Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, entre en vigueur à partir du 1er avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

II. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2020

Le Conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 (titres II.1.1 et II.1.2), le 15 novembre 2016 (titre II.1.3), le 30 mars 2017 (titres II.1.5 et II.1.7), le 21 juin 2017 (titre II.1.6), le 27 mars 2018 (titre II.1.8), le 14 novembre 2018 (titre II.1.4), le 26 mars 2019 (titre II.1.1) et le 28 août 2019 (titre II.2) a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent comme suit :

II.1 Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

II.1.1 Conformément aux conventions autorisées par le Conseil d'administration du 21 juin 2013, la banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	6 KDT
UBCI Univers actions SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	11 KDT
UTP SICAF	0,5% Actif net TTC	0,5% Actif net TTC	26 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actif net TTC	1,5% Actif net TTC	64 KDT

Le Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019 a autorisé la mise à jour des conventions de distribution des titres conclues entre l'UBCI et ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et UBCI FCP-CEA en y rajoutant l'engagement des distributeurs de se conformer à la règlementation en vigueur :

- En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Se rapportant à la loi FATCA relative à la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains.

La rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 107 KDT en 2020.

II.1.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève au titre de l'exercice 2020 à 10 KDT.

II.1.3 Le Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Bourse en date du 1er décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2020 s'élève à 35 KDT.

II.1.4 L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle élargit le périmètre d'assistance à l'ensemble des structures de support, détaille l'assistance en matière de conformité et garantit la protection des données à caractère personnel des clients de l'UBCI Bourse communiquées à l'UBCI dans le cadre de cette assistance.

Cette convention ayant été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

II.1.5 L'UBCI a signé en date du 17 février 2017 un avenant avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR lié à la convention de fonds géré « Fonds HSF 2013 ». Cet avenant a été approuvé par le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.
Il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS, demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

Au cours de l'exercice 2020, l'UCDS a procédé à la cession de la participation détenue dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS. La charge supportée par l'UBCI au titre de la commission de succès facturée par UCDS à l'UBCI en 2020 suite au remboursement du fonds géré « Fonds HSF 2013 » s'élève à 123 KDT.

II.1.6 Le Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a approuvé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).
- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession de la totalité des titres.

Au cours de l'exercice 2020, l'UCDS a procédé à la cession des 9 693 actions détenues dans le capital de la société MEDIBIO SA.

La charge relative à 2020 au titre des commissions de gestion s'élève à 50 KDT et se détaille comme suit :

- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 34 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 16 KDT.

II.1.7 L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1er octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1er janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2020 s'élève à 38 KDT.

II.1.8 L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon cette convention, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement et d'avance à partir de janvier 2018 ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après remboursement dudit fonds.

La charge relative à 2020 s'élève à 77 KDT.

Cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

II.2 Convention conclue avec Tunisie Sécurité

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Cette convention qui a été autorisée par le Conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1er mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année en remplacement au contrat conclu en date du 20 septembre 2011.

Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs.

Les charges supportées par la banque en 2020, au titre de ce contrat, s'élèvent à 943 KDT.

Par ailleurs, l'UBCI a signé en date du 28 août 2020, un avenant n°1 audit contrat de transport et de traitement des fonds et des valeurs conclu avec la société Tunisie Sécurité en septembre 2019.

Cet avenant, n'ayant pas d'impact financier, a pour objet de modifier certains articles portant notamment sur : la confidentialité, la sécurité informatique et financière, le traitement des données à caractère personnel…etc.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

B- Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

I. Conventions liées aux services informatiques et de télécommunication

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du Conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, des charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que des charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent. En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs à établir par la société mère.

Les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2020, sont présentées dans ce qui suit.

I.1 Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- Le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- Le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- Les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis les contrats d'application signés après cette date).

En date du 15 avril 2019, l'UBCI a conclu un autre contrat cadre MSA avec BNP PARIBAS pour les applications et prestations de services informatiques qui comporte plus de détails sur les services rendus, les reportings, le droit d'audit et en adoptant, particulièrement, le Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) qui est entré en application dans tous les pays de l'Union Européenne. Les contrats d'application signés à partir de la date du 15 avril 2019 se réfèrent à ce contrat.
Ce contrat ayant été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016, a été conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2016.

I.1.1 Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du *« Corebanking system »* ATLAS2-V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 8.1 *« Maintenance applicative et droit d'utilisation »* et 8.2 *« Production informatique »* et vise à insérer dans le contrat d'application les dispositions requises par la loi et la règlementation en vigueur et ce, pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la règlementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1er janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance applicative, d'un montant fixe et ce à compter du 1er janvier 2019.

Le montant facturé en 2020, s'élève à 513 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 201 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 312 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX, nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2 fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2020 s'élève à 46 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 18 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 28 KDT.

I.1.2 Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1er janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5.1 *« Prix de mise à disposition de l'application Connexis Cash »* pour tenir compte des exigences de la règlementation fiscale française. Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 440.326 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Droit d'utilisation : 246.583 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Maintenance applicative : 61.646 Euros par an ;
- Hébergement : 132.097 Euros par an.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2020, s'élève à 1 660 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 651 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 1 009 KDT.

I.1.3 Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5 *« Conditions financières »* pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la règlementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1er janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2020, s'élève à 270 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 106 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 164 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, au titre de la production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2020, s'élève à 143 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 56 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 87 KDT.

I.1.4 Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1er janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 5.1 *« Prix de mise à disposition de l'application Connexis Trade »* pour tenir compte des exigences de la règlementation fiscale française.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 121.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Droit d'utilisation : 67.760 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Hébergement : 36.300 Euros par an ;
- Maintenance applicative : 16.940 Euros par an.

Le montant facturé en 2020, s'élève à 456 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 179 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 277 KDT.

I.1.5 Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS.

Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5.1 *«Prix de mise à disposition et des prestations d'hébergement d'IVISION »* pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la règlementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1er janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 161.463 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Droit d'utilisation : 90.419 Euros par an à compter du 1er janvier 2017 ;
- Hébergement : 48.439 Euros par an ;
- Maintenance applicative : 22.605 Euros par an.

Le montant facturé en 2020 s'élève à 609 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 239 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 370 KDT.

I.1.6 Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2020 s'élève à 94 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 37 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 57 KDT.

I.1.7 Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2020, s'élève à 151 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 59 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 92 KDT.

I.1.8 Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1er janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 5.1 *« Prix de mise à disposition de l'application KONDOR »* pour tenir compte des exigences de la règlementation fiscale française.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 123.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Droit d'utilisation : 68.880 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Maintenance applicative : 17.220 Euros par an ;
- Hébergement : 36.900 Euros par an.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 464 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 182 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 282 KDT.

I.1.9 Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles « Entreprises » et « Professionnels » APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 6.1 *« Prix de la mise à disposition, du support et de l'hébergement de l'application APCE/APCP »* pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la règlementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1er janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 8.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Maintenance applicative : 5.600 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- Hébergement : 2.400 Euros par an, à compter du 1er janvier 2018.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 9 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 4 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 5 KDT.

I.1.10 Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2020, s'élève à 119 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 47 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 72 KDT.

I.1.11 Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

I.1.12 Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 224 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 88 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 136 KDT.

I.1.13 Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle « Grandes Entreprises » un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°1 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5.1 *« Prix de mise à disposition de l'application »* pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la règlementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1er janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la maintenance applicative de cette application, d'un montant fixe de 15.000 Euros.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 56 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 22 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 34 KDT.

I.1.14 Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°1 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 6.1 *« Prix des prestations de support »* pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la règlementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1er janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et la maintenance de cette application, d'un montant fixe de 49.231 Euros.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 186 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 73 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 113 KDT.

I.1.15 Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « CLIENT FIRST » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 19 novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1er janvier 2016.

La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°1 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1er janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 5.1 *« Prix de mise à disposition de l'application Client First »* pour tenir compte des exigences de la règlementation fiscale française.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 7.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Maintenance applicative : 4.900 Euros par an ;
- Hébergement : 2.100 Euros par an.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 26 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 10 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 16 KDT.

I.1.16 Contrat d'application QUICK WIN

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application « QUICK WIN » permettant aux clients de l'UBCI, dans le cadre de l'exploitation de l'application BNPINET, un accès via Smartphones.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 87 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 34 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 53 KDT.

I.1.17 Contrat d'application NetReveal

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur le droit d'utilisation de l'application NetReveal, plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à postériori les comportements suspects.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

A ce titre, le montant facturé en 2020 s'élève à 380 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 149 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 231 KDT.

I.1.18 Contrat d'application SONAR

L'UBCI a conclu, en date du 15 avril 2019, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « SONAR », Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail, qui permet l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte anti-blanchiment d'argent. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat, ayant été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016, est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation d'une redevance annuelle au titre de la mise à disposition pour un montant de 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34.640 Euros est facturée durant les cinq premières années seulement. La deuxième partie correspondant au « Run » et s'élevant à 36.993 Euros, est devenue fixe à partir de 2018 et pourrait être révisée selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

A ce titre, le montant facturé en 2020 s'élève à 270 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 106 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 164 KDT.

I.2 Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

I.2.1 Maintenance de logiciels

L'UBCI a conclu, en date du 10 mars 2020, un contrat avec BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH relatif aux conditions particulières de distribution de logiciels, services de maintenance, market data et services d'informations, en vue de formaliser les conditions de distribution des produits et services par PROC TECH au profit de l'UBCI.

Les conditions particulières prennent effet à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, la fin des conditions particulières pour quelque cause que ce soit ne mettra pas fin aux prises fermes qui continueront à s'appliquer jusqu'à leurs échéances sur la base des dispositions des conditions particulières, sauf dispositions contraires des parties.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020.

Les factures émises par BNP PARIBAS PROCURMENT TECH au nom de l'UBCI en 2020 relatives aux prestations de maintenance de logiciels se détaillent comme suit :

- Maintenance logiciels Oracle Siebel (Call reports financial services CRM base) pour un montant de 56 KDT ;
- Maintenance logiciels Oracle Pula (DB Metric Core, Java Metric FTE) pour un montant de 155 KDT ;
- Maintenance logiciel Microfocus pour un montant de 117 KDT ;
- Maintenance logiciel My SAP ERP PRO pour un montant de 57 KDT ;
- Outil SAP Business Object (Premium et Deski) pour un montant de 113 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé à ce titre en 2020 s'élève à 498 KDT.

I.2.2 Maintenance de matériel informatique et Redevances de télécommunication

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu le 14 avril 2020 avec BNP PARIBAS NET LIMITED, deux contrats avec date d'effet le 1er janvier 2020 portant sur les prestations de services de télécommunication et services accessoires fournis par cette dernière.

Ces deux contrats ayant été autorisés par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, se détaillent comme suit :

- Contrat Win Data : liaisons téléinformatiques, liaison principale et back-up. A ce titre, le montant facturé en 2020 par BNP PARIBAS NET LIMITED à l'UBCI s'élève à 800 KDT.
- Contrat Global Telecoms – INET Support Services : mise à disposition de matériels, de logiciels et de services (Firewall, Proxy, Infoblox, INET support). Le montant total facturé au titre de 2020 s'élève à 192 KDT et se détaille par prestation comme suit :
  - ✓ Maintenance matériel Win Firewall pour un montant de 35 KDT ;
  - ✓ Maintenance boitiers Infoblox pour un montant de 17 KDT ;
  - ✓ Maintenance boitiers PROXY pour un montant de 37 KDT ; et
  - ✓ Maintenance Logiciels et supports liés à l'administration des services (Inet Support) pour un montant de 103 KDT.

I.3 Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH

L'UBCI a conclu en date du 10 mars 2020 et du 26 octobre 2020 avec BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH deux contrats « MICROSOFT 2019-2020 » et « MICROSOFT 2020-2021 » relatifs aux conditions particulières de distribution de logiciels, en vue de formaliser et détailler les conditions de distribution des logiciels MICROSOFT par PROC TECH au profit de l'UBCI.

Ces deux contrats couvrent les périodes respectives du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 mars 2020 et du 1er avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021, et ont été autorisés respectivement par les Conseil d'administration réunis le 31 mars 2020 et le 26 novembre 2020.

Au titre de 2020, et par référence à ces deux contrats, BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant global de 230 KDT.

I.4 Contrats de prestation de services informatiques conclus avec la société BDSI, filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application (présenté ci-dessous).

Ce contrat cadre a été initialement conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 1er janvier 2017 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Le nouveau contrat porte notamment sur :

- L'interprétation, les définitions et la structure contractuelle ;
- Services rendus, catalogues de services et obligation d'information ;
- Frais, facturation, paiement et intérêts de retard ;
- Protection des données personnelles (contrôle des modifications, protection des données, conflits d'intérêts, droit d'audit, confidentialité, continuité de l'activité, gouvernance…etc.) ;
- Durée et résiliation.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 1er janvier 2017 les deux contrats suivants :

- Un contrat d'application en vertu duquel l'UBCI bénéficie des prestations de services de BDSI dans le domaine applicatif « Standard et Spécifique » et le domaine « Infra et télécom » ;

- Un contrat d'application pour la prestation de service « SATURNE », l'outil de réclamation mutualisé pour les sites IRB Afrique. Selon les termes de ce contrat, BDSI assure pour le compte de l'UBCI des prestations sur l'application « SATURNE » dont notamment la création, la maintenance évolutive, le déploiement…etc.

Ces deux contrats sont entrés en vigueur à la date de leur signature et ont été approuvés par le Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017.

Les prestations de la BDSI sont facturées en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 242 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel », de 321 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Expert » et de 761 Euros hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées par la BDSI au titre de 2020, totalisent 1 189 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 1 058 KDT ;
- Frais de développement informatique : 131 KDT.

I.5 Contrats conclus avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR

L'UBCI a conclu, en date du 1er juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR en date du 1er juin 2016, un contrat d'application portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring.

Ces contrats ont été autorisés par le Conseil d'administration réuni le 3 mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

La charge relative à 2020 s'élève à 151 KDT.

I.6 Contrat conclu avec BNP PARIBAS Group Service Center – GSC SA

L'UBCI a conclu, en date du 1er mai 2017, un contrat de sous-licence avec BNP PARIBAS GSC Group Service Center portant sur la concession du droit d'utilisation de la sous-licence sur le logiciel RATAMA. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec entrée en vigueur à la date de signature. La durée initiale est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an. Le contrat prévoit que l'UBCI ne bénéficie aucunement du droit d'octroyer ou de céder la sous-licence et/ou les droits qui en découlent.

Ce contrat a été autorisé par le Conseil d'administration réuni le 20 mars 2017.

Le contrat de sous-licence prévoit une facturation forfaitaire au titre de droit d'utilisation de la sous-licence ainsi que des frais de la maintenance de la configuration de la solution.

La charge relative à 2020 s'élève à 77 KDT.

I.7 Contrat d'application Taléo conclu avec BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application « Taléo » portant sur la gestion des recrutements et des mobilités internes.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Selon les termes du contrat, il est prévu une facturation calculée par effectif sur une base annuelle à savoir six (6) Euros par effectif.

Le montant facturé au titre des frais de maintenance en 2020, s'élève à 25 KDT.

I.8 Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents

Le Conseil d'administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, des charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que des charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet de factures d'avoir à établir par la société mère.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2020.

I.9 Convention autorisée par le Conseil d'administration et non encore signée

En date du 08 novembre 2017 le Conseil d'administration a autorisé une convention régissant l'externalisation intra-groupe BNP d'une partie de la gestion des alertes générées par l'outil de filtrage des sanctions au sein de SHINE (l'application de contrôle des flux de messages SWIFT).

Cette convention qui ne prévoit pas de coûts supplémentaires, n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2020.

II. Conventions non liées aux services informatiques et de télécommunication

II.1 Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, une convention d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et de Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du Conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2020.

II.2 Garanties pour la couverture des engagements

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du Groupe POULINA et de l'Office des céréales. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2020, à 10 millions de dinars.

Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. La charge supportée par la banque au titre de ces garanties en 2020, s'élèvent à 30 KDT et sont détaillées comme suit :

Montants en KDT

Période	Bénéficiaire	Encours garanties	Commissions
1er trimestre 2020	Office des Céréales	15 000	10
	Groupe Poulina	5 000	
2ème trimestre 2020	Office des Céréales	10 000	15
	Groupe Poulina	20 000	
3ème trimestre 2020	-	-	-
4ème trimestre 2020	Office des Céréales	10 000	5
Total des commissions			**30**

II.3 Lettre de garantie relative à l'emprunt BERD

Le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2014 a autorisé l'obtention d'un emprunt auprès de la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise garanti par BNP PARIBAS.

Conformément à la lettre de garantie signée avec BNP PARIBAS en date du 19 décembre 2014, la commission de garantie à payer par l'UBCI est calculée au taux de 0,68% du montant de l'encours restant dû.
La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 315 KDT.

C. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2020, comme suit :

- Le Conseil d'administration réuni le 03 juin 2016 a nommé Monsieur Fethi MESTIRI en qualité de Président du Conseil d'administration. Son mandat de président a été renouvelé par le Conseil du 24 avril 2019.

  La rémunération brute, hors jetons de présence, du Président du Conseil d'administration se rattachant à l'exercice 2020 telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 31 mars 2020 s'élève à 267 KDT.

  Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication.

  Le montant total des avantages accordés au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 s'élève à 270 KDT.

- Le Conseil d'administration réuni le 03 juin 2016 a nommé Monsieur Pierre BEREGOVOY en qualité de Directeur Général.

  La rémunération de Monsieur Pierre BEREGOVOY, Directeur Général de la banque, est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 15 novembre 2016, le Comité de Nomination et de Rémunération a fixé sa rémunération brute hors variable à 593 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

  Par ailleurs, lors de sa réunion du 26 mars 2019, le Comité de Nomination et de Rémunération a porté sa rémunération brute hors variable à 619 KDT avec date d'effet le 1er mars 2019. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Lors de sa réunion du 30 mars 2020, le Comité de Nomination et de Rémunération a porté sa rémunération brute hors variable à 646 KDT avec date d'effet le 1er mars 2020. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 31 mars 2021 a fixé son bonus au titre de 2020 à un montant brut de 105 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

La charge totale relative à l'exercice 2020 s'élève à 1 469 KDT dont 447 KDT de charges fiscales et sociales.

Le coût supporté par l'UBCI a été limité à 659 KDT suite à la prise en charge par BNP PARIBAS d'un montant de 810 KDT conformément à la convention de prise en charge partielle de la rémunération du M. Pierre BEREGOVOY autorisée par le Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016.

- Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 20 janvier 2015, le Conseil d'administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint.

  Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 02 avril 2015, le Conseil d'administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an.

  Au titre de l'exercice 2020 et sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 31 mars 2021, le Conseil d'administration réuni la même date a porté sa rémunération variable à un montant brut de 140 KDT.

  Au titre de l'exercice 2020, et compte tenu des augmentations décidées par le Conseil d'administration (réunions du 27 mars 2018 et du 26 mars 2019) sa rémunération brute totale s'est élevée à un montant de 306 KDT.

  La charge totale supportée par la banque s'élève à 400 KDT, dont 85 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

  L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 août 2020 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 à 475 KDT compte tenu de la décision du Conseil d'administration réuni le 29 août 2018 qui a validé la recommandation de BNP PARIBAS de ne plus verser de rémunération aux mandataires sociaux collaborateurs de BNP PARIBAS conformément à la politique du groupe et avec date d'effet le 1er janvier 2018.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par le Conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'administration (**)	
	Charge 2020	Passifs au 31.12.2020	Charge 2020	Passifs au 31.12.2020 (*)	Charge 2020	Passifs au 31.12.2020 (*)	Charge 2020	Passifs au 31.12.2020
Avantages à court terme	270	-	659	150	400	140	475	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**270**	**-**	**659**	**150**	**400**	**140**	**475**	**-**

Les présentes conventions mises au vote sont…

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise le transfert aux réserves facultatives du montant de 4 031 140 ,331 Dinars à prélever sur les réserves « pour réinvestissement exonérés » et représentant la partie devenue disponible de ces réserves.

La présente résolution mise au vote est…

Cinquième résolution :

Sur proposition du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2020 qui s'élève à 42 125 178,761 Dinars au compte « Réserves facultatives ».

La présente résolution mise au vote est….

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer des dividendes d'un montant de 20 001 529,000 Dinars à prélever sur les réserves constituées antérieurement au 31 décembre 2013 en franchise de retenue à la source.
Lesdits dividendes sont à prélever sur les réserves facultatives.
Ainsi, le dividende par action est fixé à 1 dinar.
Le dividende sera mis en paiement à partir du 06/05/2021

La présente résolution mise au vote est…

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération en jetons de présence des membres du Conseil d'administration et des Comités s'y rattachant, au titre de l'année 2021, à un montant global de 475 000 Dinars brut. La répartition entre les membres s'effectuera sur décision du Conseil d'administration.

La présente résolution mise au vote est….

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Mme Neila BENZINA est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

La présente résolution mise au vote est….

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de MENINX Holding représentée par Monsieur Mehdi TAMARZISTE est venu à échéance, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

La présente résolution mise au vote est….

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de ''BNP Paribas IRB Participations'' de son mandat d'Administrateur qui devait arriver à échéance à l'occasion de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2022, démission présentée et acceptée lors du Conseil d'administration du 31 mars 2021, ratifie conformément aux statuts, la cooptation en qualité d'Administrateur de la Société ''Serenity Capital Finance Holding SA'' lors du même Conseil d'administration, en remplacement de ''BNP Paribas IRB Participations'', et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

La présente résolution mise au vote est…

Onzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Pavel OUSTINOV de son mandat d'Administrateur qui devait arriver à échéance à l'occasion de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2021, démission présentée et acceptée lors du Conseil d'administration du 31 mars 2021, ratifie conformément aux statuts, la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Hassine DOGHRI lors du même Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Pavel OUSTINOV, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

La présente résolution mise au vote est…

Douzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Patrick POUPON de son mandat d'Administrateur qui devait arriver à échéance à l'occasion de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2022, démission présentée et acceptée lors du Conseil d'administration du 31 mars 2021, ratifie conformément aux statuts, la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Hakim DOGHRI lors du même Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Patrick POUPON, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

La présente résolution mise au vote est…

Treizième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Philippe AGUIGNIER de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance à l'occasion de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2020, démission présentée et acceptée lors du Conseil d'administration du 31 mars 2021, ratifie conformément aux statuts, la cooptation en qualité d'Administrateur de Monsieur Radhi MEDDEB lors du même Conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Philippe AGUIGNIER, et ce, jusqu'à la présente Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice 2020.
L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'Administrateur de Monsieur Radhi MEDDEB est venu à échéance, décide de le renouveler pour une durée de trois (3) ans qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

La présente résolution mise au vote est…

Quatorzième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte de la démission de Madame Valérie EYMARD de son mandat d'Administrateur qui devait arriver à échéance à l'occasion de l'Assemblée statuant sur l'exercice 2021, démission présentée et acceptée lors du Conseil d'administration du 31 mars 2021, ratifie conformément aux statuts, la cooptation en qualité d'Administrateur indépendant de Madame Laureen KOUASSI-OLSSON lors du même Conseil d'administration, en remplacement de Madame Valérie EYMARD, et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

La présente résolution mise au vote est…

Quinzième résolution :

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration démissionnaires pour leur gestion au titre de la période écoulée jusqu'au 31 mars 2021

La présente résolution mise au vote est…

Seizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de nommer conformément aux statuts, la société « WINDY INVEST PART. » en qualité d'administrateur pour une durée de trois (3) années qui expire avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2023.

La présente résolution mise au vote est…

Dix-septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des fonctions de responsabilités occupées par Mesdames et Messieurs les Administrateurs dans d'autres sociétés en tant que Gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membres de Directoire ou de conseil de Surveillance, et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 nouveaux du code des sociétés commerciales.

La présente résolution mise au vote est…

Dix-huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des commissaires aux comptes le cabinet Mourad GUELLATY et Associés et le cabinet DELTA CONSULT représenté par Monsieur Wael KETATA, et ce, pour un mandat de trois ans prenant fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

La présente résolution mise au vote est….

Dix-neuvième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à un mandataire qu'il aura désigné pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

La présente résolution mise au vote est…

2021- AS -0347

بلاغ الشركات

مشاريع لوائح الجمعية العامة الخارقة للعادة

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقر الاجتماعي : نهج محمود السهيلي - المركز العمراني الشمالي- مركز المدينة الدولي
(برج المكاتب) – 1082 تونس

مشروع اللوائح التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستنعقد يوم 28 أفريل 2021.

اللائحة الأولى: تسجل الجمعية العامة الخارقة للعادة للشركة العقارية التونسية السعودية أن انعقادها تم طبقا لما هو محدد بالقانون الأساسي للشركة والتشريعات الجاري بها العمل، وتقر بأن دعوتها تمت بصفة قانونية وفق مقتضيات الفصل 276 جديد من مجلة الشركات التجارية والفصل 31 من القانون الأساسي للشركة، كما تقر بصحة انعقادها وما يترتب عنها من قرارات.

اللائحة الثانية: بعد الاطّلاع على مقتضيات الفصل 41 من القانون الأساسيّ للشّركة وعلى التشاريع الجاري بها العمل، وبعد تلاوة مشروع تحيين القانون الأساسي للشركة لملاءمته مع القوانين الجاري بها العمل، تقرر الجمعيّة العامّة الخارقة للعادة المصادقة على القانون الأساسي للشركة كيفما تم عرضه.

اللائحة الثالثة: تفوض الجمعية العامة الخارقة للعادة للممثل القانوني للشركة القيام بإجراءات التسجيل والإيداع والنشر وكل العمليات المستوجبة قانونا.

2021- AS -0348

بلاغ الشركات

المؤشرات الثلا ثية حول نشاط الشركة

الشركة العقارية التونسية السعودية

المقرّ الاجتماعي: المركز العمراني الشّمالي -شارع 7 نوفمبر مركز المدينة الدّولي (برج المكاتب) – 1082 تونس

تنشر الشركة العقارية التونسية السعودية مؤشرات حول نشاطها المتعلقة بالثلاثية الاولى لسنة 2021.

الوحدة: الدينار التونسي

الارقام حسب المعطيات المحاسبية الوقتية

البيـــــانـــــــات	الثلاثية الاولى 2021	الثلاثية الاولى 2020	السنة المحاسبية 2020
راس مال الشركة	**15 600 000**	**15 600 000**	**15 600 000**
الاموال الذاتية قبل التخصيص	-	-	**39 079 813**
رقم المعاملات (عقود بيع)	**3 180 132**	**2 100 486**	**10 893 462**
بانوراما النصر –سكني-(عقود بيع)	811 504	265 486	2 152 040
الخزامى–سكني-(عقود بيع)	1 638 628	1 835 000	6 091 055
الخزامى–تجاري-(عقود بيع)	730 000	0	2 609 191
اخرى			41 176
مداخيل التوظيفات	47 314	0	21 989
مداخيل أخرى	**23 198**	**26 296**	**1 028 084**
المخزون	**29 184 969**	**35 405 118**	**30 820 230**
مخزون جاهز–معروض للبيع	**8 891 202**	**17 752 085**	**11 138 694**
بانوراما النصر	2 093 213	4 339 779	2 808 691
شط القنطاوي	1 756 194	1 756 194	1 756 194
الخزامى	3 635 168	10 345 257	5 305 654
اخرى	1 406 627	1 310 855	1 268 155
مخزون الأراضي	**19 770 223**	**17 653 033**	**19 770 223**
مستحقات الحرفاء	1 419 387	592 87	781 302
تسبقات الحرفاء	2 208 875	6 395 597	2 447 075
ديون اقل من سنة	3 047 471	4 367 510	4 616 448
القروض أكثر من سنة (بنك الإسكان)	**2 129 089**	**4 016 448**	**2 129 089**
الأصول المالية	**10 934 424**	**10 922 740**	**10 934 424**
السيوله و ما يعادلها	**3 996 293**	**325 582**	**5 115 841**
مجموع الاصول	-	-	**54 173 834**

– واصلت الشركة تسويق باقي مخزون بانوراما النصر والخزامى في المركز العمراني الشمالي و شط القنطاوي بسوسة

– انطلقت الشركة في انجاز مشروع زهرة سكرة .

2021- AS -0349

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société ADWYA

Siège social : Route de la Marsa KM 14 BP 658 – 2070 La Marsa Tunisie

La Société ADWYA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021.

Tous les chiffres sont en milliers de Dinars
(*) Chiffres audités

Indicateurs	1er Trimestre			Année
	2021	2020	Var en %	2020 (*)
1 - CHIFFRE D'AFFAIRES (KTND)				
CA Local	**12 989**	**28 456**	**-54%**	**94 774**
Produits Sous Licence	5 354	15 004	-64%	52 087
Génériques ADWYA	7 084	12 717	-44%	38 451
Hospitalier	288	713	-60%	3 318
Façonnage	262	22	1078%	918
CA Export	**860**	**476**	**81%**	**2 902**
Total Chiffre D'Affaires	**13 849**	**28 932**	**-52%**	**97 676**
2 - Production: (1000 Unités)				
Produits Sous Licence	1 749	2 192	-20%	8 910
Génériques ADWYA	1 392	2 278	-39%	7 088
Façonnage	456	39	1069%	1 140
Produits Hospitaliers	136	322	-58%	1 383
Production Totale	**3 733**	**4 831**	**-23%**	**18 521**
3 - Investissements : (KTND)				
Valeurs des Acquisitions	**283**	**714**	**-60%**	**6 942**
4 - Structure de l'Endettement (KTND)				
Dette Moyen et Long Term	12 241	8 070	52%	12 988
Credit Leasing	1 146	1 937	-41%	1 298
Credit de Gestion	17 924	9 267	93%	23 070
Valeur Totale	**31 311**	**19 274**	**62%**	**37 355**

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2021 a connu une décroissance par rapport à celui du premier trimestre 2020 de l'ordre de 52%. Ceci est dû essentiellement à l'effet de stock réalisé en T1 2020 par les grossistes par anticipation à l'impact du COVID-19 et à la grande baisse des pathologies nécessitant la prise d'antibiotiques suite aux mesures barrières appliquées contre la propagation du corona virus.

  - La part des produits sous-licences dans le chiffre d'affaires Adwya passe de 52% en T1 2020 à 39% en T1 2021 contre une évolution de la part des génériques qui passe de 44% en T1 2020 à 51% en T1 2021.

  - Une nette évolution des ventes a été enregistrée au mois de mars par rapport à celles de janvier et février.

- Les investissements ont atteint, à la fin du premier trimestre 2021, 283 KDT, destinés essentiellement au renouvellement du matériel et outillages industriels.

- La structure de l'endettement à fin mars 2021 s'élève à 31.1 MDT, une baisse de 16% par rapport à décembre 2020 grâce au remboursement d'emprunts bancaires et à une baisse des crédits de gestion de -22%.
- L'effectif total au 31/03/2021 est de 497 employés.

2021- AS -0350

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AIR LIQUIDE TUNISIE

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs - Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

La société Air Liquide Tunisie publie ci dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1 er trimestre 2021.

		1er Trimestre de l'exercice comptable		Du Début de l'exercice comptable à la fin du 1er Trimestre		Exercice Comptable (*)
	Unités	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2020**
- Revenus par type de produits (local & export) ;	DT	13 085 060	9 486 453	13 085 060	9 486 453	34 204 051
A l'export	DT	1 816 667	1 375 731	1 816 667	1 375 731	4 702 399
Sur le marché Local	DT	11 268 393	8 110 722	11 268 393	8 110 722	29 501 651

- Production (en volume) ;		Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du trimestre		Exercice comptable
Volumes de production	**Unités**	**2021**	**2020**	**2021**	**2020**	**2020**
Production totale	**Tonnes**	9 581	8 209	9 581	8 209	32 220

		Trimestre de l'exercice comptable		Du début de l'exercice comptable à la fin du trimestre		Exercice Comptable (*)
		2021	**2020**	**2021**	**2020**	**2020**
- Marge sur coût matières;	DT	7 810 137	7 528 535	7 810 137	7 528 535	23 750 435
- Valeur ajoutée brute ;	DT	5 354 826	5 138 591	5 354 826	5 138 591	13 676 463
- Excédent brut d'exploitation ;	DT	3 183 628	3 387 513	3 183 628	3 387 513	6 290 994
- Fonds de roulement ;	DT	54 064 481	43 442 824	54 064 481	43 442 824	50 367 666
- Besoins en fonds de roulement ;	DT	56 187 262	46 631 522	56 187 262	46 631 522	48 906 797
- Dotations aux amortissements et aux provisions;	DT	1 439 848	1 399 788	1 439 848	1 399 788	5 008 931
- Endettement net / Trésorerie;	DT	2 122 782	3 188 698	2 122 782	3 188 698	-1 460 869
- Investissements/Cessions	DT	650 162	477 366	650 162	477 366	2 371 993
- Effectif		104	102	104	102	106

(*) Les chiffres de l'exercice 2020 sont avant audit des comptes de la société.

COMMENTAIRES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 Mars 2021

* Rappel : Les indicateurs de marge, de résultats intermédiaires de gestion et de besoin en fonds de roulement ne peuvent être appréciés qu'au niveau des résultats consolidés de toutes les sociétés du Groupe Air Liquide en Tunisie, et pas seulement de la société Air Liquide Tunisie.

* Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels publiés ci-dessus sont issues de notre comptabilité. Les comptes ont été élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par les normes, appliqués de façon constante.

* Par rapport aux données du 1er Trimestre de l'exercice 2020, Air Liquide Tunisie a enregistré une augmentation globale de 38% de son chiffre d'affaires. Cette augmentation est une conséquence de l'effet de l'augmentation de la demande des produits destinés au secteur hospitalier à cause du COVID-19. Le chiffre d'affaires Export du premier Trimestre 2021 par rapport à celui de la même période de 2020 est en augmentation de 32%, et les ventes sur le marché local sont en croissance de 39%,

* Une amélioration de 17% de la production à fin Mars 2021 par rapport à fin Mars 2020 où un confinement total dans le pays a été décrété à compter du 20 mars 2020.

2021- AS -0351

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD – MPBS

Siégé social: Route de Gabés ,km 1,5 -3003 Sfax

La société Manufacture de Panneaux Bois du Sud « MPBS», publie ci-dessous les indicateurs d'activité pour le premier trimestre 2021.

Indicateurs	1ER trimestre			Cumul du 1er janvier au 31 Mars			Année
	2021	2020	var en %	2021	2020	var en %	2020
I- Chiffre d'affaires (en DT)	**15 116 162**	**10 833 346**	**39,5%**	**15 116 162**	**10 833 346**	**39,5%**	**46 148 752**
Chiffre d'affaires local	12 867 675	10 308 059	24,8%	12 867 675	10 308 059	24,8%	39 995 818
Chiffre d'affaires export	2 248 487	525 287	328,0%	2 248 487	525 287	328,0%	6 152 934
II- Production (en DT)	**14 972 546**	**10 689 730**	**40,1%**	**14 972 546**	**10 689 730**	**40,1%**	**46 168 487**
III. Investissements (en DT)				**409 500**	**466 376**	**-12,2%**	**3 837 431**
Investissement corporel et incorporel				409 500	466 376	-12,2%	3 785 780
Investissement financier							51 651
IV. Endettement (en DT)				**20 840 421**	**15 615 725**	**33,5%**	**20 210 292**
Endettement à long et moyen terme				7 340 528	3 679 944	99,5%	7 872 098
Emprunts à moins d'un an *				2 065 051	758 373	172,3%	2 031 169
Autres (découverts, escompte…)				11 434 842	11 177 408	2,3%	10 307 025
V. Placement en billet de trésorerie (en DT)				**2 000 000**	**2 000 000**		**2 000 000**

*Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont la comptabilité générale, la comptabilité matières, les relevés bancaires etc….
Ces informations restent provisoires.

Commentaires

1/Chiffres d'affaires

Le volume global des ventes au 1er trimestre 2021 a enregistré une amélioration de 39,5% par rapport au 1er trimestre 2020.

Marché local :

Le chiffre d'affaires local a enregistré en cette période une croissance de 24,8% passant ainsi de 10 308 md en 2020 à 12 868 md en 2021.

Marché export :

Les ventes à l'export réalisées en ce 1èr trimestre 2021 sont de 2 248 md soit une augmentation de 328% par rapport à la même période 2020.

Ce chiffre est réalisé en partie grâce à l'ouverture du marché Libyen.

2/INVESTISSEMENT

Le niveau des investissements corporels et incorporels cumulés réalisés au 1ièr trimestre de l'exercice 2021 est de l'ordre de 410 md.

3/ENDETTEMENT

Le niveau d'endettement global au 31 mars 2021 a augmenté de 33,5%.

Restant au même niveau enregistré au 31 décembre 2020.

Performances du groupe MPBS au 1èr trimestre 2021

Le chiffre d'affaires du groupe MPBS réalisé au premier trimestre 2021 est de l'ordre de 29 610 md.

2021- AS -0352

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège social : 5, Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord 1082 Tunis

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1ER trimestre 2021.

		1° T 2021	1° T 2020	EXERCICE 2020*
CHIFFRES D'AFFAIRES :	BOISSONS GAZEUSES LOCALES	25 226 649,589	24 388 221,000	136 200 746,641
(En DT)	BOISSONS GAZEUSES A L'EXPORT	10 302 769,635	7 263 713,672	33 716 582,747
	BIERE LOCALE	100 348 355,856	122 302 208,569	537 462 261,584
	BIERE A L'EXPORT	1 064 687,648	1 300 556,369	7 829 113,444
	AUTRES	9 296 704,492	6 721 652,966	36 725 350,149
		146 239 167,220	**161 976 352,576**	**751 934 054,565**
VENTE :	BOISSONS GAZEUSES	309 593	289 596	1 576 961
(EN HL)	BIERE	351 003	427 275	1 885 838
PRODUCTIONS :	BOISSONS GAZEUSES	269 931	239 862	1 191 031
(EN HL)	BIERE	462 675	456 931	1 878 173
INVESTISSEMENTS :	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	93 369,309	20 325,000	1 008 827,000
(En DT)	TERRAINS			16 041 356,998
	GENIE CIVIL	473 732,627	740 191,606	3 171 836,362
	MATERIELS	1 938 884,002	6 543 951,485	11 252 405,505
	EMBALLAGES	1 866 680,593	4 242 550,277	16 218 898,545
		4 372 666,531	**11 547 018,368**	**47 693 324,410**
ENDETTEMENTS :	CREDITS BANCAIRES A LONG TERME			
(En DT)	CREDITS BANCAIRES A COURT TERME			
	SOLDE COMPTABLE BANCAIRE	230 778 100,990	150 430 880,582	229 392 049,881

*Chiffres non audités

INDICATEURS FINANCIERS DU 1 T 2021

1) BASES RETENUES :

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs financiers du premier trimestre 2021 sont issues de notre comptabilité.

2) CHIFFRES D'AFFAIRES :

- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses est passé de 24 388 321dinars à 25 226 650 dinars soit une augmentation de 3,44%.
- Le chiffre d'affaires des boissons gazeuses à l'export est passé de 7 263 714 dinars à 10 302 770dinars soit une augmentation de 41,84%
- Le chiffre d'affaires de la bière locale est passé de 122 302 209 dinars à 100 348 356 dinars soit une diminution de 17,95%. Cette diminution s'explique par l'augmentation très violente de la taxe de la bière qui passe de 1,8 dinars à 2,4 dinars par litre.
- Le chiffre d'affaires à l'export de la bière est passé de 1 300 556 dinars à 1 064 688 dinars.

3) VENTES EN VOLUME :

- Le volume des ventes des boissons gazeuses est passé de 289 596 hectolitres à 309 593 HL.
- Les quantités de bière vendues ont atteint 351 003 HL soit une diminution de 17.85% par rapport au premier trimestre de 2020.

4) PRODUCTIONS :

- La production des boissons gazeuses a atteint un volume de 269 931 hectolitres
- La production de la bière a atteint un volume de 462 675 hectolitres.

5) LES INVESTISSEMENTS :

Les investissements de la période sont composés essentiellement de l'achat de matériel industriels et des emballages à consigner (casiers et bouteilles)

6) ENDETTEMENTS :

- Les soldes comptables bancaires sont composés des soldes au 31/12/2020 et des montants de recouvrement auprès des clients et des dividendes reçus déduction faite des paiements des impôts, des salaires et des fournisseurs.

2021- AS -0353

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER
Siège social : Z.I Djebel Ouest 1111- Bir Mchergua- Zaghouan.

La Société Tunisienne de Verreries- SOTUVER- publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021.

Indicateurs	Unité	1er trimestre			Année
		2020	2021	Var	2020
Revenus :	1000 dt	22 899	24 962	+9%	91 826
Marché local		*12 924*	*11 191*	*-13%*	49 010
Marché export		*9 975*	*13 771*	*+38%*	52 972
Production :		**24 207**	**25 390**	**+5%**	**93 974**
Structure de l'endettement		**50 863**	**64 362**	**+27%**	**56 358**
DMLT		*26 554*	*39 008*	+47%	*30 750*
DCT		*24 309*	*25 354*	+4%	*25 608*
Placement & liquidité		*4 100*	*24 526*	**+498%**	**14 498**
Investissement		745	1 047	**+41%**	**13 690**

Commentaires sur les indicateurs :

Revenus :

La SOTUVER a réalisé au cours du premier trimestre 2021 un chiffre d'affaires de 24,962 millions de dinars contre 22,899 millions de dinars au premier trimestre 2020, soit une augmentation de 9%.

Cette consolidation du chiffre d'affaires est d'autant plus importante à souligner car elle intervient au moment où les mesures sanitaires ont été maintenues depuis le début de l'année contrairement à l'exercice précèdent où l'activité a été affectée uniquement à partir de la 2eme quinzaine du mois de mars 2020.

Sur le marché local, les ventes ont atteint 11,191 millions de dinars contre 12,924 millions de dinars en 2020, soit une baisse de 13% provenant du ralentissement de l'activité des principaux embouteilleurs des boissons alcoolisées dont l'activité est fortement corrélée au secteur touristique.

A l'export et malgré une concurrence de plus en plus forte en période de pandémie qui existe sur les marchés extérieurs, la SOTUVER a réalisé un chiffre d'affaires de 13,771 millions de dinars, soit une augmentation de 38% par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette performance commerciale a permis à la SOTUVER de conserver son statut d'entreprise majoritairement exportatrice puisque les ventes à l'export, y compris les ventes locales destinées à l'export, représentent 63% du chiffre d'affaires global.

Valeur de la production :

La valeur de la production a atteint 25,390 millions de dinars au 31 mars 2021 contre 24,207 millions au premier trimestre 2020, soit une augmentation de 5%.

Endettement :

L'endettement global au 31 Mars 2021 totalise 64,362 millions de dinars, soit une augmentation de 27% par rapport au 31/03/2020.

En tenant compte des placements, l'endettement a enregistré un recul de 15% passant de 46,763 millions de dinars au 31/03/2020 à 39,836 millions de dinars au premier trimestre 2021.

Investissements :

Les investissements réalisés au cours de ce premier trimestre s'élèvent à 1,047 million de dinars et portent principalement sur l'acquisition de matériel industriel.

NB : Mode de calcul des indicateurs :

- ✓ *Revenus : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période*
- ✓ *Production : selon la formule* ***(Revenus de la période – stock initial PF + stock final PF)***
- ✓ *Endettement : tel qu'il ressort des données comptables arrêtées en fin de période.*
- ✓ *Investissements : tels qu'ils ressortent des données comptables arrêtées en fin de période.*
- ✓ *Ces indicateurs restent provisoires et non audités.*

2021- AS -0354

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS

SOCIETE ESSOUKNA

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville – 1082 Tunis

La Société ESSOUKNA publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021.

(Exprimés en Dinars)

Libellés	1er trimestre 2021	1er trimestre 2020	Au 31/12/2020
REVENUS			
VENTES	**2 668 656**	**1 853 356**	**17 218 005**
Ventes de logements	2 517 836	1 771 788	15 872 017
Ventes de magasins et bureaux	110 320	41 653	1 215 023
Ventes de terrains lotis	40 500	39 915	130 965
AUTRES	**0**	**13 500**	**36 487**
VALEUR AJOUTEE BRUTE	835 891	862 037	5 904 340
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	302 027	390 486	3 740 844
STOCK DE TRAVAUX EN COURS	23 227 266	15 565 368	22 072 029
VARIATION DU STOCK DE TRAVAUX EN COURS	1 155 237	890 739	
STOCK DE PRODUITS FINIS	14 188 013	19 074 284	16 222 096
VARIATION DU STOCK DE PRODUITS FINIS	-2 034 083	-1 382 641	
STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	13 565 717	22 506 400	13 504 398
VARIATION DU STOCK DE TERRAINS A BÂTIR	61 319	428 436	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 911 184	7 509 297	6 911 182
VARIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2	-712 765	
STRUCTURE DES PLACEMENTS	**29 000**	**29 000**	**29 000**
PLACEMENTS	29 000	29 000	29 000
BONS DE CAISSE			
VARIATION DE LA STRUCTURE DES PLACEMENTS	**0**	**29 000**	
VARIATION DES PLACEMENTS	0	29 000	
VARIATION DES BONS DE CAISSE	0	0	
LES PRISES DE PARTICIPATIONS ET LES CESSIONS DE LA PERIODE			
PRISE DE PARTICIPATIONS	0	0	0
CESSION DE PARTICIPATIONS	0	0	0
TOTAL DES CREANCES	482 140	823 704	2 872 686
AVANCES RECUES DES CLIENTS	1 235 722	2 114 756	1 121 809
DEPENSES ENGAGEES AU COURS DE LA PERIODE RELATIVES AUX TRAVAUX ET ETUDES	883 500	820 029	5 425 435

Le chiffre d'affaires est constitué des cessions définitives matérialisées par des contrats signés par les deux parties (**ESSOUKNA** et le Client).

Les Stocks sont évalués suivant la méthode de l'achèvement.

Les faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours du premier trimestre 2021 se résument comme suit :

- Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2021 a atteint 2.669 mD contre 1.853 mD pour le premier trimestre 2020 soit une évolution de 44 %.

- Le total des ventes et promesses fermes a atteint au 31/03/2021 une valeur de 6.697 mD (ventes : 2.669 mD ; promesses : 4.028 mD).

2021- AS -0355

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

UNION INTERNATIONALE DE BANQUES

Siège social : 65, Avenue Habib Bourguiba- Tunis

L'Union Internationale de Banques - UIB - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021.

En milliers de dinars

	Du 01/01/2021 Au 31/03/2021	Du 01/01/2020 Au 31/03/2020	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020
1 PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	**164 702**	**177 947**	**164 702**	**177 947**	**662 823**
- Intérêts[1]	118 970	134 042	118 970	134 042	498 675
- Commissions en produits[1]	35 882	32 804	35 882	32 804	122 233
- Revenus du Portefeuille-titres commercial et d'investissement	9 850	11 101	9 850	11 101	41 915
2 CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**58 905**	**69 239**	**58 905**	**69 239**	**260 630**
- Intérêts encourus	57 476	67 800	57 476	67 800	254 709
- Commissions encourues[1]	1 429	1 439	1 429	1 439	5 921
3 PRODUIT NET BANCAIRE	**105 797**	**108 708**	**105 797**	**108 708**	**402 193**
4 AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION[1]	**33**	**58**	**33**	**58**	**145**
5 CHARGES OPERATOIRES	**56 195**	**52 201**	**56 195**	**52 201**	**202 322**
- Frais de personnel	41 191	36 873	41 191	36 873	143 367
- Charges générales d'exploitation[1]	12 131	12 279	12 131	12 279	46 562
- Dotations aux amortissements	2 873	3 049	2 873	3 049	12 393
6 STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	**-**	**-**	**307 890**	**233 317**	**296 873**
- Portefeuille titres commercial			36 192	47 658	36 192
- Portefeuille titres d'investissement	-	-	271 698	185 659	260 681
7 ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE[1]	-	-	**5 795 034**	**5 529 983**	**5 832 983**
8 ENCOURS DE DEPOTS	**-**	**-**	**5 078 367**	**4 930 766**	**5 132 862**
- Dépôts à vue[1]	-	-	1 535 175	1 547 071	1 579 300
- Dépôts d'épargne	-	-	1 777 397	1 622 474	1 786 049
- Dépôts à Terme,certificats de Dépôts et autres produits financiers[1]			1 645 813	1 645 840	1 667 603
- Autres Dépôts et avoirs			119 982	115 381	99 910
9 EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	-	-	**345 042**	**399 304**	**377 450**
10 CAPITAUX PROPRES [2]	-	-	**685 240**	**623 546**	**623 574**

(1) Les chiffres arrêtés au 31/03/2020 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(2) Compte non tenu des résultats des périodes.

COMENTAIRES / INDICATEURS D'ACTIVITE AU 31 Mars 2021

1- Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels

Les indicateurs trimestriels de la banque, arrêtés au 31 Mars 2021, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 juin 1999.

1. Principes comptables appliques

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des produits

Les intérêts et agios courus et non encore encaissés à la date de l'arrêté sont comptabilisés parmi les produits lorsqu'ils concernent les clients classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n° 91-24.

Les intérêts et agios courus et non encaissés relatifs à des créances classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou encore les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en agios réservés et non en produits.

Pour l'arrêté des comptes au 31/03/2021, la réservation des intérêts et agios relatifs à des créances classées B2, B3 ou B4 a été faite sur la base de la classification des créances telle qu'arrêtée à la date du 31/03/2021.

2-2 Portefeuille titres d'investissement

Le portefeuille titres d'investissement est constitué des titres de participation, des fonds gérés par l'internationale SICAR, des BTA et des Obligations.

Ces titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition. L'encours des titres de participation est présenté net de provisions. Les souscriptions non libérées sont constatées en hors bilan.

2-3 Evaluation des avoirs et dettes en devises

Les avoirs et les dettes libellés en devises sont réévalués à la date d'arrêté sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT.

2-4 Justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs

L'abonnement des comptes de charges et de produits a été effectué conformément aux méthodes retenues lors de l'arrêté annuel des états financiers.

Faits marquants

Les indicateurs de la Banque, arrêtés au 31 Mars 2021, font ressortir les tendances ci-après :

- L'encours de dépôts s'est élevé à **5 078,4 MTND** au 31 mars 2021 vs 4 930,8MTND une année auparavant. Cette augmentation de dépôts de **+3%** correspondant à **+147,6**MTND résulte

principalement d'une hausse des dépôts d'épargne (+154,9 MTND), et des autres dépôts et avoirs de la clientèle (+4,6 MTND) vs une baisse des encours des dépôts à vue (-11,9MTND) et une quasi stabilité des dépôts à terme, certificats de dépôt et autres produits financiers.

- L'encours net des crédits à la clientèle a affiché une croissance de **+4,8%** au 31 mars 2021 correspondant à un additionnel de **+265 MTND**, pour atteindre un encours de **5 795MTND** vs 5 530 MTND une année auparavant.

- L'encours des emprunts et ressources spéciales a atteint **345 MTND** au 31 mars 2021 vs 399,3 MTND au 31 mars 2020.

- Les produits d'exploitation bancaire, présentés nets des agios réservés, ont affiché une baisse de **-7,4%** pour atteindre **164,7 MTND** au 31 mars 2021 vs 177,9 MTND au 31 mars 2020. Les produits d'exploitation bancaire à fin mars 2020 tiennent compte des intérêts conventionnels sur les crédits aux particuliers ayant un salaire inférieur à 1000 TND qui n'ont pas été comptabilisé au 31 mars 2020 et totalisant 7,091 MTND.

- La marge d'intérêt a atteint **61,5MTND** au 31 mars 2021 vs 66,2 MTND au 31 mars 2020, soit une diminution de **-7,1%**. La marge d'intérêt à fin mars 2020 est retraitée pour tenir compte des intérêts conventionnels sur les crédits aux particuliers ayant un salaire inférieur à 1000 TND qui n'ont pas été comptabilisé au 31 mars 2020 et totalisant 7,091 MTND.

- La marge sur les commissions a enregistré une augmentation de **+9,9%** pour atteindre **34,5 MTND** au 31 mars 2021 vs 31,4 MTND au 31mars 2020.

- Les revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement ont enregistré une baisse de **-10,8%** pour atteindre **9,9 MTND** au 31 mars 2021 vs 11,1 MTND au 31mars 2020.

Le Produit Net Bancaire a diminué de **-2,7%** pour atteindre **105,8 MTND** au 31 mars 2021 vs 108,7 MTND au 31 mars 2020. L'UIB a pu atténuer les impacts sur ses comptes au cours du 1er trimestre 2021 en limitant la baisse du PNB à -3 MTND vs le 1er trimestre 2020, ce en dépit de l'impact découlant de la baisse du Taux Mensuel Moyen du marché monétaire sur les éléments du Bilan à taux variable, soit une sensibilité moyenne de – 9 MTND à fin Mars et – 3 MTND en lien avec le ralentissement de l'activité de la

- Salle des Marchés.

- Les frais de personnel ont accusé une hausse de **+11,7%** au 31 mars 2021 pour atteindre **41,2 MTND** vs 36,9 MTND au 31 mars 2020.

- Les charges opératoires ont progressé de **+7,7%** pour atteindre **56,2 MTND** au 31 mars 2021 vs 52,2 MTND au 31 mars 2020.

- Le Résultat Brut d'Exploitation a baissé de **-12,4%** pour atteindre **49,6MTND** au 31 mars 2021 vs 56,6 MTND au 31 mars 2020.

- Le coefficient d'exploitation s'est établi à **53,1%** au 31 mars 2021 vs 48% au 31 mars 2020.

2021- AS -0356

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-
Siège social : Rue des usines Z.I sidi Rézig- Mégrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilés Aluminium -TPR - publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021

Indicateurs	1 er trimestre de l'exercice comptable 2021	1 er trimestre de l'exercice comptable 2020	Variation en %	Cumul au 31/03/2021	Cumul au 31/03/2020	Variation en	Exercice comptable 2020
I- Chiffres d'affaires (en DT)	**32 721 248**	**28 829 557**	**13%**	**32 721 248**	**28 829 557**	**13%**	**138 888 552**
- Chiffre d'affaires local	20 780 090	19 972 869	**4%**	20 780 090	19 972 869	**4%**	100 575 826
- Chiffre d'affaires à l'export	11 941 158	8 856 688	**35%**	11 941 158	8 856 688	**35%**	38 312 726
- Autres revenus	2 875 000		**100%**	2 875 000		**100%**	8 656 110
Total des Revenus	**35 596 248**	**28 829 557**	**23%**	**35 596 248**	**28 829 557**	**23%**	**147 544 662**
- Production en Valeur (en DT)	33 982 700	30 018 486	**13%**	33 982 700	30 018 486	**13%**	144 019 540
III - Investissement (en DT)	**174 195**	**171 769**	**1%**	**174 195**	**171 769**	**1%**	**6 058 360**
- Investissements Corporels et Incorporels	174 195	171 769	**1%**	174 195	171 769	**1%**	3 060 160
- Investissements Financiers (Titres de participation)	-	-		-			2 998 200
- Placements (Fonds Gérés)							
IV- Structure de l'endettement (en DT)	**-**	**-**	**-**	**51 076 781**	**35 098 567**	**46%**	**50 086 684**
- Endettement à Long et Moyen Terme	**-**	**-**	**-**	**33 210 571**	**4 090 000**	**712%**	**34 184 729**
- Endettement net à court terme	**-**	**-**	**-**	**17 866 210**	**31 008 567**	**-42%**	**15 901 955**
V-Placements en billets de trésorerie & bons de trésor (en DT)				**57 700 000**	**32 700 000**	**76%**	**57 700 000**

*Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels, de l'exercice 2021, publiés ci-dessus sont extraits des livres comptables de la société et arrêtés provisoirement à la date de cette publication.
* Tous les chiffres publiés sont libellés en Dinar Tunisien (DT).
*Les indicateurs au 31/12/2020 sont retraités par rapport à ce qui ont été publiés au 31/12/2020 qui sont provisoires avant audit des commissaires aux comptes.

Commentaires et Faits saillants 1er trimestre 2021 comparés au 1er trimestre 2020

Chiffre d'affaires

Durant le premier trimestre 2021, TPR a enregistré une progression du chiffre d'affaires global de (+13%) par rapport au premier trimestre 2020, soit 32 721KDT au 31/03/2021 contre 28 830KDT au 31/03/2020.

***Marché local :** Au 31/03/2021, TPR affiche une hausse de 4% par rapport au 31/03/2020, les ventes locales sont de 20 780KDT au 31/03/2021 contre 19 973KDT au 31/03/2020.

*** Marché Export :** Au premier trimestre 2021, TPR a enregistré une reprise des ventes à l'export permettant une progression de (+35%) par rapport au premier trimestre 2020, soit 11 941KDT au 31/03/2021 contre 8 857KDT au 31/03/2020.

Production

La production arrêtée au 31/03/2021 s'élève à 33 983KDT contre 30 018KDT au 31/03/2020, soit une progression de (+13%)

Investissement

Les investissements corporels et incorporels réalisés au 31/03/2021 est de 174KDT contre 171KDT au 31/03/2020.

Endettement :

L'endettement total a atteint 51 077KDT au 31/03/2021 contre 35 099KDT au 31/03/2020, soit une évolution de (+46%) par rapport au premier trimestre 2020.

Placements :

La valeur des placements s'élève à 57 700KDT au 31/03/2021 contre 32 700KDT au 31/03/2020, soit une évolution (+76%).

2021- AS -0357

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Attijari bank

24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord 1080 Tunis

Attijari bank publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021

(Mt. en milliers de dinars)

	Au 31/03/2021	Au 31/03/2020	Au 31/12/2020 (1)	Var mars 2021-20
1) PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE(2)	**202 836**	**215 269**	**810 922**	**(5,78%)**
Intérêts et revenus assimilés	137 357	154 783	583 722	(11,26%)
Commissions (en produits) (3)	30 510	28 424	110 270	7,34%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16 676	17 293	62 331	(3,57%)
Revenus du portefeuille d'investissement	18 293	14 769	54 599	23,86%
2) CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	**72 921**	**89 516**	**322 912**	**(18,54%)**
Intérêts encourus et charges assimilées	70 534	86 797	312 744	(18,74%)
Commissions encourues	2 387	2 719	10 168	(12,21%)
3) PRODUIT NET BANCAIRE(4)	**129 915**	**125 753**	**488 010**	**3,31%**
4) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 473**	**2 820**	**10 870**	**(47,77%)**
5) CHARGES OPERATOIRES DONT (5):	**57 522**	**56 613**	**220 524**	**1,61%**
Frais de personnel	39 451	37 886	153 758	4,13%
Charges générales d'exploitation(6)	18 071	18 727	66 766	(3,50%)
6) STRUCTURE DU PORTEFEUILLE	**1 330 287**	**1 174 619**	**1 150 505**	**13,25%**
Portefeuille-Titres Commercial	192 339	178 760	146 587	7,60%
Portefeuille-Titres d'Investissement	1 137 948	995 859	1 003 918	14,27%
7) ENCOURS DES CREDITS A LA CLIENTELE(7)	**5 935 168**	**5 808 914**	**5 979 454**	**2,17%**
8) ENCOURS DE DEPOTS DONT(8) :	**8 375 052**	**7 353 177**	**7 972 358**	**13,90%**
Dépôts à vue(9)	3 840 289	3 392 017	3 704 497	13,22%
Comptes d'épargne	2 655 658	2 372 932	2 595 827	11,91%
9) EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	**135 965**	**182 170**	**134 358**	**(25,36%)**
10) CAPITAUX PROPRES(10)	**720 444**	**546 115**	**720 400**	**31,92%**

(1) Chiffres certifiés.

(2), (3), (4), (5), (6), (7), (8) et (9) : Les chiffres de mars 2020 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

(10) Les capitaux propres n'incluent pas le résultat de la période et celui de l'exercice précédent.

I/ BASES RETENUES POUR LEUR ELABORATION

Les indicateurs trimestriels de la banque arrêtés au 31 mars 2021 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles. Les moins-values dégagées par rapport aux coûts d'acquisition sont provisionnées.

Les titres de transaction figurent sous la rubrique portefeuille-titres commercial et les titres de participation sous la rubrique portefeuille-titres d'investissement.

Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts à échoir sont déduits directement des postes d'actif correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 mars 2021. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2021 sont déduits du résultat.

Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 mars 2021. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 mars 2021 sont rajoutées au résultat.

II/ LES FAITS MARQUANTS

- Les dépôts de la clientèle ont progressé de 13.90% par rapport au 31 mars 2020. Les dépôts à vue et les comptes d'épargne ont évolué respectivement de 13.22% et 11.91%.
- Les encours de crédit ont augmenté de 2.17% par rapport à fin mars 2020 pour s'établir à 5 935 millions de dinars.
- Les produits d'exploitation bancaire ont régressé de 5.78% par rapport au 31/03/2020 pour s'établir à 202 836 millions de dinars au 31/03/2021.
- Les charges d'exploitation bancaire ont enregistré une baisse de 18.54% par rapport au 31/03/2020 pour s'établir à 72 921 millions de dinars au 31/03/2021.
- Au 31 mars 2021, le Produit Net Bancaire (PNB) s'est situé à 129 915 millions de dinars s'inscrivant en hausse de 3.31% par rapport à mars 2020.

Inauguration d'un centre Dar Al Macharii à Sfax

- Inauguration d'un deuxième centre «Dar Al Macharii » à Sfax, spécialisé dans l'accompagnement et le conseil gratuit des jeunes, des porteurs de projets, des autoentrepreneurs et des très petites entreprises, clients et non clients de la banque conjuguant services financiers et non financiers.

Signature de conventions avec la « BERD »

- Signature d'un accord avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement « BERD » portant sur un mécanisme de partage des risques visant à faciliter l'accès des PME tunisiennes au financement ; et d'une convention selon les standards de l'ISDA permettant aux deux institutions de conclure, à l'avenir, des opérations portant sur des instruments de marché.

Ouverture d'un troisième espace « Libre-Service Bancaire « LSB »

- Grâce à leurs équipements en outils modernes, tels que les GAB et les bornes interactives, les LSB permettent aux clients d'effectuer, d'une façon autonome et en toute sécurité, différentes opérations bancaires.

Adhésion au programme de financement du budget de l'Etat

- Signature d'une convention de prêt syndiqué d'un montant total de 465 millions de dollars (environ 1,26 milliard de dinars) entre le ministère de l´Economie, des Finances et de l'Appui à l´Investissement et 14 banques de la place.

Signature d'une convention de partenariat avec « APTBEF»

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Professionnelle des Banques et des Etablissements Financiers « APTBEF », le Ministère de l'Education et le Ministère des Finances pour la rénovation de 05 établissements scolaires dans différentes régions du pays.

2021- AS -0358

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ELECTROSTAR
Siégé social: Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013

La société ELECTROSTAR publie ci dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2021:

Indicateurs	1er Trimestre			2020 *
	2021**	2020	Var en %	
Chiffre d'Affaires H. T	2 780 389	2 005 334	39%	6 838 361
I. Total Chiffre d'affaires (en DT)	**2 780 389**	**2 005 334**	**39%**	**6 838 361**
II. Investissements	**9 492**	**-**		**-**
Crédits à court terme (découvert, financement de stock, impayés)	36 750 290	26 384 287	39%	34 287 063
Escompte commercial & avances sur factures	3 385 639	2 858 079	18%	2 855 841
Engagements par signature	2 763 869	2 702 737	2%	2 717 508
Crédit moyen terme	62 193 198	64 031 082	- 3%	63 160 589
III. Endettement total	**105 092 996**	**95 976 185**	**9%**	**103 021 001**

Les indicateurs se rapportant à l'exercice 2020 restent provisoires jusqu'à l'approbation des états financiers par L'Assemblée Générale Ordinaire de la société.
****Ces indicateurs ont été calculés sur la base des données comptables établies au 31/12/2020 et au 31/03/2021.***

Il est à préciser que ces indicateurs ont été calculés selon les formules suivantes :

Engagements bancaires = Crédit par caisse + Financement des stocks +Impayés + Escompte Commercial et
Avances sur Factures + Engagements par signature + Financements en devises + Crédits Moyen Terme

L'analyse de l'évolution de ces indicateurs suscite les principaux commentaires suivants :

1. **Sur le plan de l'exploitation :**

La société ELECTROSTAR a réalisé durant le premier trimestre 2021 nonobstant les effets dévastateurs du CORONAVIRUS un chiffre d'affaires de 2 780 389 DT contre un chiffre d'affaires de 2 005 334 DT réalisé durant le premier trimestre 2020 enregistrant ainsi une évolution de 39% due principalement à l'augmentation de la vente des congélateurs, des réfrigérateurs, des climatiseurs et des cuisinières

récemment dédouanés (+1 529 000 DT) contre une baisse beaucoup moins importante de la vente des machines à laver et des téléviseurs (-754 000 DT).

Il est à souligner que la société ELECTROSTAR n'a pas pu bénéficier jusqu'à ce jour des lignes de crédit de gestion de la part des banques et notamment les lignes d'engagements par signature (accréditifs, crédits documentaires, obligations cautionnées etc.) et c'est ce retard qui est à l'origine de la non réalisation des objectifs en termes de chiffre d'affaires.

2. **Sur le plan des engagements bancaires** :

Les engagements bancaires de la société ELECTROSTAR au 31 mars 2021 se sont élevés à 105 092 996 DT contre 95 976 185 DT au 31 mars 2020 ; soit une augmentation de 9 % due essentiellement à une aggravation des impayés financiers.

Ceci étant, il y a lieu de préciser que ces engagements se répartissent comme suit :

- Crédits à court terme : 36 750 290 DT, soit une hausse de 39% par rapport au 31 mars 2020 et cette hausse est liée particulièrement à l'aggravation du découvert bancaire (+1,8 MD) et à la hausse des impayés financiers (+7,6 MD).
- Engagements par signature : 2 763 869 DT, soit une hausse de 2% par rapport au 31 mars 2020
- Escompte commercial & Avances sur factures : 3 385 639 DT, soit une hausse de 18% par rapport au 31 mars 2020 expliquée par une meilleure maitrise des délais de règlement clients et surtout par l'augmentation du chiffre d'affaires.
- Crédits à moyen terme : 62 193 198 DT, soit une baisse de 3% par rapport au 31 mars 2020. Cette baisse est expliquée par l'affectation des échéances non payées en impayés financiers.

3. **Sur le plan des investissements** :

La société ELECTROSTAR a réalisé durant le 1er trimestre 2021 un investissement de maintien pour un montant de 9 492 DT contre l'absence d'investissement durant le premier trimestre 2020.

2021- AS -0359

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La BANQUE DE TUNISIE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021.

(en K.Dinars)	Du 01/01/2021 au 31/03/2021	Du 01/012020 au 31/03/2020	Mars-21	mars-20	Déc-20	Var
Produits d'exploitation bancaire	**136 233**	**143 428**	**136 233**	**143 428**	**614 416**	**-5,0%**
Intérêts	104 821	113 602	104 821	113 602	453 508	-7,7%
Commissions en produits	15 981	15 057	15 981	15 057	61 103	6,1%
Revenus du portefeuille commercial et d'investissement	15 431	14 769	15 431	14 769	99 805	4,5%
Charges d'exploitation bancaire	**54 198**	**63 356**	**54 198**	**63 356**	**241 054**	**-14,5%**
Intérêts encourus	53 467	62 502	53 467	62 502	237 944	-14,5%
Commissions encourues	731	854	731	854	3 110	-14,4%
Produit Net Bancaire	**82 035**	**80 072**	**82 035**	**80 072**	**373 362**	**2,5%**
Autres produits d'exploitation	**142**	**137**	**142**	**137**	**1 215**	**3,6%**
Charges opératoires dont	**30 721**	**30 614**	**30 721**	**30 614**	**105 520**	**0,4%**
Frais de personnel	22 393	22 217	22 393	22 217	73 446	0,8%
Charges générales d'exploitation (*)	8 328	8 397	8 328	8 397	32 074	-0,8%
Structure du portefeuille au bilan			**964 988**	**909 212**	**978 195**	**6,1%**
Portefeuille titres d'investissement			964 988	909 212	978 195	6,1%
Encours net des crédits (1)			**4 746 549**	**4 494 533**	**4 827 549**	**5,6%**
Encours des dépôts			**4 420 357**	**4 196 373**	**4 300 501**	**5,3%**
Dépôts à vue			1 607 348	1 582 809	1 453 440	1,6%
Dépôts d'épargne			1 555 292	1 370 762	1 530 424	13,5%
Dépôts à terme			1 257 717	1 242 802	1 316 637	1,2%
Emprunts et ressources spéciales au bilan			**468 995**	**535 194**	**468 691**	**-12,4%**
Capitaux propres apparaissant au bilan (2)			**918 367**	**783 076**	**918 367**	**17,3%**

(*) Chiffres 2020 retraités pour les besoins de comparabilité

(1) L'encours des crédits fin Mars 2021 tient compte des provisions constituées durant la période

(2) Compte non tenu du résultat de la période

NOTES SUR LES INDICATEURS D'ACTIVITE
ARRETES AU 31 MARS 2021

1. BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :

La BANQUE DE TUNISIE est un Etablissement de crédit au capital de 225.000.000 dinars. Elle est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Les indicateurs d'activité sont élaborés conformément aux normes comptables bancaires et aux règles définies par la Banque Centrale de Tunisie en matière de présentation de la situation comptable et des normes prudentielles définies par la circulaire n° 91-24.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les indicateurs d'activité de la BANQUE DE TUNISIE sont établis en application des principes comptables suivants :

2.1. Règle de constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts et commissions sont comptabilisés conformément aux règles prévues par la Norme Comptable n°03 relative aux revenus.

2.1.1. La constatation des intérêts :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé et du solde restant en début de chaque période.
L'engagement établi entre la banque et le bénéficiaire mentionne les règles de calcul de ces intérêts. Ainsi, les tableaux d'amortissement permettent à la banque de connaître d'avance le montant de ces intérêts. Lorsque le contrat prévoit que le montant des intérêts est indexé sur un indicateur quelconque (généralement le T.M.M.), la connaissance de cet indicateur permet à la banque d'effectuer des estimations fiables de ses revenus.

2.1.2. La constatation des commissions :

Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Ainsi, et conformément à la norme sectorielle n°24 :

- Si les commissions rémunèrent la mise en place de crédits (telles que les commissions d'étude), elles sont prises en compte lorsque le service est rendu ;
- Si les commissions sont perçues à mesure que le service est rendu (telles que les commissions sur engagements par signature), elles sont comptabilisées en fonction de la durée couverte par l'engagement.

2.2. Classification des titres et revenus y afférents :

Le portefeuille des titres est composé de :
Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.

Titres d'investissement : il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.
Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

Ces titres sont comptabilisés à leurs valeurs d'acquisition. L'encours présenté dans ces indicateurs est déterminé net des provisions constituées et affectées aux titres d'investissement.

Les revenus du portefeuille des titres sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des périodes. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période. Les dividendes sont constatés dès le moment où le droit en dividendes est établi.

Les plus-values sur cession des actions sont comptabilisées dans le poste financier « solde en gains et pertes et correction des valeurs sur portefeuille d'investissement »

2.3. Règles de comptabilisation des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, ces indicateurs d'activités sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises converties sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois concerné. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat de la période.

2.4. Encours des crédits :

L'encours des crédits est présenté compte tenu des créances rattachées et net des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses à la fin de chaque période.

2.5. Encours des dépôts :

Les dépôts de la clientèle sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

2.6. Emprunts et ressources spéciales :

Les ressources spéciales sont composées des fonds budgétaires et des lignes de crédits extérieures. Elles sont présentées compte tenu des dettes rattachées.

3. FAITS MARQUANTS A LA FIN DU 1ER TRIMESTRE 2021 :

A la fin du 1er trimestre 2021, les indicateurs d'activité ont évolué comme suit :

- ***Les crédits à la clientèle*** (nets des provisions constituées à la fin de l'année) ont atteint **4.746.549** au 31/03/2021 , contre **4.494.533** mille dinars au 31/03/2020, soit une augmentation de **+5,6%.**
- ***Les dépôts de la clientèle*** sont en croissance de **+5,3%** passant de **4.196.373** mille dinars au 31/03/2020 à **4.420.357** mille dinars au 31/03/2021. Cette croissance est générée essentiellement par l'augmentation des dépôts d'épargne de **+13,5%** et des dépôts à vue de **+1,6%**.
- ***L'encours des ressources spéciales*** a diminué de **-12,4%** passant de **535.194** mille dinars au 31 Mars 2020 à **468.995** mille dinars au 31 Mars 2021, suivant le rythme de remboursement prévu.
- ***Les produits d'exploitation bancaire*** ont baissé de **-5%** pour atteindre **136.233** mille dinars en Mars 2021 contre **143.428** mille dinars à fin Mars 2020. Cette baisse concerne principalement les intérêts **-7,7%** et les gains sur les opérations de change**.**
- ***Les charges d'exploitation bancaire*** sont en baisse de **-14,5%** passant de **63.356** mille dinars à fin Mars 2020 à **54.198** mille dinars à fin Mars 2021.
- ***Le Produit Net Bancaire*** a atteint à la fin du 1er trimestre 2021 un montant de **82.035** mille dinars, contre **80.072** mille dinars à la fin du 1er trimestre 2020, soit une progression de **+2,5%**.
- ***Les charges opératoires*** ont augmenté de +**0,4%** pour atteindre **30.721** mille dinars au 31/03/2021 contre **30.614** mille dinars au 31/03/2020.

Impacts de la crise du Covid-19 :

Dans un contexte marqué par une détérioration de la conjoncture économique et financière sur le plan national et international et la continuité des effets de la crise du Covid-19, l'analyse des données disponibles au 31 Mars 2021 confirme le maintien de la profitabilité structurelle, la solidité ainsi que la stabilité du profil de risque de la banque.

La Banque réaffirme sa capacité à dépasser cette crise et conserver ses fondamentaux pour la clôture du présent exercice.

2021- AS -0360

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Moderne de Céramique - SOMOCER-

SIEGE SOCIAL: MENZEL HAYET - MONASTIR

La société Moderne de Céramique, SOMOCER publie ci dessous ses indicateurs d'activité du premier trimestre 2021 suivants:

Libéllé	1 ère Trimestre			
En millions de dinars	**1 T 2021**	**1 T 2020**	**Variation 2021/2020**	**2020**
1- Chiffre d'Affaires	**24,187**	**19,816**	**22,06%**	**82,661**
CA Local	*22,461*	*18,256*	23,03%	*78,033*
CA Export	*1,726*	*1,560*	10,63%	*4,629*
2- Production	***24,225***	***20,303***	**19,32%**	***78,596***
3- Investissements	*0,507*	*1,685*	-69,88%	*7,408*
4- Engagements bancaires	**80,496**	**72,044**	**11,73%**	***72 ,528***
Dettes à Moyen et long terme	*30,498*	*26,203*	*16 ,39%*	*31 ,823*
Dettes à court terme (engagements bilan)	*49,998*	*45,840*	*9 ,07%*	*40,705*

** Les chiffres au 31 décembre 2020 restent provisoires jusqu'à approbation des états financiers de l'exercice 2020

Faits saillants du premier trimestre 2021

SOMOCER a repris le cap d'une solide croissance organique courant le premier trimestre 2021, malgré une situation sanitaire nationale et mondiale très grave et d'une conjoncture économique, sociale et politique très contraignante.

Le chiffre d'affaires enregistré au 31 mars 2021 a atteint un niveau record. En effet les ventes courant le premier trimestre 2021 ont atteint 24,187 millions TND en progression de 22,06% par rapport le premier trimestre 2020 et de 9,09% comparé à la même période 2019.

- **Le Chiffre d'Affaires Local** : Le chiffre d'affaires local réalisé au 31/03/2021 s'élève à 22,461 millions TND contre 18,256 millions TND au 31/03/2020. Soit, une augmentation de 23,03%

- **Le Chiffre d'Affaires Export:** Malgré la pandémie qui s'est propagée rapidement depuis le mois de janvier 2020 dans le monde et qui a impacté négativement l'activité du commerce international,

le chiffre d'affaires export arrêté au 31/03/2020 a connu une croissance de 10,63% pour s'établir à 1,726 millions TND contre un chiffre d'affaires export arrêté au 31/03/2019 de 1,560 millions TND.

- **La production** a enregistré au 31/03/2021 une progression de 19,32% par rapport au 31/03/2020.

- **Les investissements** réalisés 31/03/2021 totalisent 0,507 millions de dinars contre 1,685 millions de dinars au 1er trimestre 2019.

- **Les engagements bancaires** (engagements bilan) au 31 mars 2021 s'établissent à 80,496 millions de TND contre un total de 72,044 millions de TND à la même période de 2020. Les dettes à long et moyens termes représentent (25,33%) du total engagement bilan au 31 mars 2021.

2021- AS -0361

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES ASTREE
Siège social : 45, Avenue Kheireddine Pacha-1002 Tunis

La Compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2021.

Indicateurs :

(en DT)

	1er trimestre de l'exercice comptable 2021	1er trimestre de l'exercice comptable 2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
1/ Primes émises	**68 266 259**	**61 346 443**	**175 126 507**
Non Vie :	**62 103 385**	**56 515 190**	**134 816 655**
Automobile	25 648 254	24 439 574	64 791 245
Incendie& Multirisques	10 879 015	9 212 875	15 778 199
Transport	4 521 851	3 217 449	8 434 316
Autres branches	21 054 265	19 645 293	45 812 894
Vie :	**6 162 874**	**4 831 254**	**40 309 852**
2/ Primes cédées	**19 643 605**	**17 320 378**	**37 093 264**
Non Vie :	**19 536 235**	**17 152 365**	**36 480 222**
Automobile	1 276 475	1 295 652	3 557 341
Incendie& Multirisques	8 678 833	7 888 549	12 872 941
Transport	3 766 454	2 622 615	6 270 212
Autres branches	5 814 473	5 345 548	13 779 728
Vie :	**107 370**	**168 013**	**613 042**
3/ Commissions	**6 650 655**	**5 926 456**	**15 609 181**
4/ Charges de sinistres déclarés en cours	**12 748 935**	**11 623 619**	**91 671 025**
Non Vie :	**11 968 278**	**10 739 384**	**82 553 150**
Automobile	7 018 215	5 554 661	37 136 690
Incendie& Multirisques	584 585	1 503 230	15 565 895
Transport	32 657	18 460	914 912
Autres branches	4 332 821	3 663 033	28 935 653
Vie (**) :	**780 657**	**884 235**	**9 117 875**
5/ Produits des placements	**8 956 522**	**7 577 705**	**41 265 239**
dont revenus financiers	**8 727 687**	**7 357 885**	**39 627 589**

Commentaires : (*) Concernant les indicateurs relatifs au 31/12/2020 : Les indicateurs (Primes émises, charges de sinistres déclarés en cours, commissions et revenus financiers), n'apparaissent pas à travers les états financiers au 31/12 d'une manière individualisée. Ils sont tirés à partir des états de gestion de la Compagnie (états de production et de sinistres) et des états comptables disponibles (balance).
(**) Y compris capitaux échus.

COMMENTAIRES:

1/ Bases retenues pour l'élaboration des indicateurs trimestriels au 31 MARS 2021:

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité, et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs:

- **La constatation des revenus:**

o **Les Primes émises:** sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

o **Les Primes cédées:** Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurances, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

- **La constatation des charges:**

o **Charges de commissions:** S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

o **Charges de sinistres déclarés en cours** (Sinistres payés et Provisions pour sinistres à payer en cours): La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.

- **La constatation des produits des placements:** Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31).

2/ Exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie du 1er janvier au 31 Mars 2021 :

2-1/ Production :

Une croissance de la production globale de la Compagnie de 11,28%, véhiculée par un ensemble de branches dont notamment l'Incendie & Multirisques, Vie, Transport, Automobile, et Maladie Groupe.
A noter que cette croissance résulte, en partie (environ 2 points), de changement d'échéances pour certains contrats en portefeuille.

2-2/ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie est restée quasiment stable, à fin Mars 2021, avec un ratio de sinistres à primes de 17,62% contre 17,54% au 31/03/2020.

2-3/ Placements :

Une augmentation des produits de placements au 31 Mars 2021 d'environ 1,4 MD, provenant du décalage de paiement des dividendes lié au report des assemblées générales de certaines sociétés dans lesquelles Astrée détient une participation.

En dehors de l'effet de ce décalage, les revenus seraient en baisse de l'ordre de 3% due essentiellement à la baisse des taux d'intérêt sur le marché.

2021- AS -0362

AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis-Mahrajene

L'Arab Tunisian Lease -ATL- publie ci-dessous ses indicateurs relatifs au 1er trimestre 2021.

	Premier trimestre			exercice 2020
	2 020	2 021	variation	(1)
Total Approbations	**82 454**	**84 918**	**3,0%**	**228 896**
Sous total Approbations Mobilières	***81 604***	***84 405***	***3,4%***	***227 056***
Agriculture	6 986	6 749	-3,4%	23 379
Batiments & travaux publics	6 666	9 186	37,8%	23 623
Industrie	8 951	16 869	88,5%	29 393
Service et commerce	32 189	43 838	36,2%	115 231
Tourisme	26 812	7 763	-71,0%	35 430
Sous total Approbations Immobilières	***850***	***513***	***-39,6%***	***1 840***
Agriculture	0	0	0,0%	0
Batiments & travaux publics	180	425	136,1%	180
Industrie	159	0	-100,0%	283
Service et commerce	511	88	-82,8%	1 055
Tourisme	0	0	0,0%	322
Total Mises en Force	**51 952**	**65 003**	***25,1%***	**204 702**
Sous total Mises en Force Mobilières	***51 536***	***64 207***	***24,6%***	***202 945***
Agriculture	5 216	5 078	-2,6%	21 878
Batiments & travaux publics	5 218	5 863	12,4%	18 127
Industrie	4 764	9 365	96,6%	25 263
Service et commerce	23 880	35 064	46,8%	107 522
Tourisme	12 458	8 837	-29,1%	30 155
Sous total Mises en Force Immobilières	***416***	***796***	***91,3%***	***1 757***
Agriculture	0	0		0
Batiments & travaux publics	180	425	136,1%	180
Industrie	0	283		0
Service et commerce	236	88	-62,7%	1 255
Tourisme	0	0		322
Total des Engagements	**591 002**	**580 759**	***-1,7%***	**588 876**
Engagements courants	505 601	512 731	1,4%	530 613
Engagements classés	85 401	68 028	-20,3%	58 263
Trésorerie nette	37 903	4 229	-88,8%	21 941
Ressources d'emprunts (2)	454 277	469 494	3,3%	437 602
Capitaux propres (3)	96 307	101 773	5,7%	96 307
Revenus bruts de leasing	80 877	78 672	-2,7%	271 972
Revenus nets de leasing	16 951	16 836	-0,7%	66 915
Produits nets de leasing (4)	7 455	8 096	8,6%	30 183
Total des charges d'exploitation	2 466	2 663	8,0%	11 436

(1) Données auditées

(2) Les ressources d'emprunts sont constituées de l'encours en principal des emprunts courants et non courants

(3) Les capitaux propres sont déterminés compte non tenu du résultat de la période

(4) Les produits nets de leasing sont les revenus nets de leasing majorés des autres produits d'exploitation et des produits des placements et diminués des charges financières nettes.

Faits saillants:

1/Augmentation des mises en force de 25,1 %
2/Augmentation des Produits Nets de Leasing de 8,6%
3/Augmentation des capitaux propres de 5,7%

2021- AS -0363

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

ARAB TUNISIAN LEASE -ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 8 avril 2021, la société ARAB TUNISIAN LEASE –ATL- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

1. **Les résolutions adoptées :**

PREMIERE RESOLUTION
(Approbation du rapport du conseil d'administration)
L'Assemblée Générale, approuve le rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020 tel qu'il a été présenté.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :
(Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020)
L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2020, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuelles et consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION.
(Approbation des conventions et engagements visés par les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de les articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION
(Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION
(Réaffectation de réserves pour réinvestissements exonérés devenus disponibles en résultats reportés)

L'Assemblée Générale, connaissance prise de la disponibilité de réserves pour réinvestissements exonérés à hauteur de **1 120 131.000 Dinars**, décide de les réaffecter en résultats reportés.

Ainsi le solde du poste résultats reportés avant affectation sera de **4 269 614.663 Dinars** détaillés comme suit :

	Distribuables en franchise de retenue	**Distribuables avec retenue à la source**	**Total**
Résultats reportés au 31 décembre 2019	704 875.666	2 444 607.997	**3 149 483.663**
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles	1 120 131.000		**1 120 131.000**
Résultats reportés avant affectation	**1 825 066.666**	**2 444 607.997**	**4 269 614.663**

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION
(Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2020)

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **5 466 442.151 Dinars** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **4 269 614.663 Dinars,** soit au total un résultat distribuable de **9 736 056.814 Dinars**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **486 802.841 Dinars** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **5 000 000.000 Dinars** en tant que réserves pour réinvestissement ;
- De prélever sur ce montant, **200 000.000 Dinars** en tant que réserves pour fond social ;
- De prélever sur ce montant **2 437 500.000 Dinars** en tant que dividendes.
- D'affecter le reliquat, soit **1 611 753.973 Dinars** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

Résultat net de 2020	5 466 442.151
Résultats reportés de 2019 (Dont réserves pour réinvestissement devenues disponibles)	4 269 614,663
Bénéfice distribuable	**9 736 056.814**
Réserves légales	486 802.841
réserves pour réinvestissement	**5 000 000,000**
Réserves pour fond social	200 000,000
Premier reliquat :	**4 049 253.973**
Dividendes*	2 437 500.000
Deuxième reliquat :	**1 611 753.973**
Résultat reportés de 2020 (distribuables en franchise de retenue)	**200 006.666**
Résultat reportés de 2020 (distribuables avec retenue à la source)	**1 411 747.307**

*Dont 1 625 000.000 DT prélevés sur les résultats reportés distribuables en franchise de retenue à la source, soit 0.050 DT par action.

Les dividendes seront mis en paiement à compter du 22/04/2021 Le règlement s'effectuera auprès des teneurs de comptes (intermédiaires agrées, administrateurs et émetteurs) et ce conformément à l'instruction de la Tunisie Clearing n° 2/2011 du 3 janvier 2011 relative aux opérations sur titres.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION
(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, décide de fixer à 328 000 Dinars le montant global des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 36 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2011-06 du 20 Mai 2011 portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les Banques et les Etablissements Financiers.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION
(Nomination des membres du conseil d'administration)

L'Assemblée Générale Ordinaire, connaissance prise de l'expiration du mandat de tous les administrateurs de la société a l'issue de la présente assemblée, décide de désigner les administrateurs suivants pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Membre	**Représenté par**	**Qualité**
1. M.Ferid ABBAS	Lui-même	Président
2. ATB	M.Riadh HAJJEJ	Représentant l'ATB
3. BNA	M.Ahmed BEN MOULEHEM	Représentant la BNA
4.Mme. Maha NAJJAR TAJINA	Lui-même	Mandatée par ATB
5. Mme. Arbia ALAYA	Lui-même	Mandatée par la BNA
6. ATI SICAF	M.Lassad JAZIRI	Membre
7. STE ENNAKL	M.Kaies MARRAKCHI	Membre
8. STE ASIRAK. SA	M.Ridha ZERZERI	Membre
9. M. Sadok DRISS	Lui-même	Membre
10. Mme. Golsem KSONTINI JAZIRI	Lui-même	Administrateur indépendant
11. M.Hedi DRIDI	Lui-même	Administrateur indépendant
12. M.Ammar TLILI	Lui-même	Administrateur représentant les petits actionnaires au sens de la législation et de la réglementation relatives au marché financier

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION
(Nomination d'une conseillère au conseil d'administration)

L'Assemblée Générale, connaissance prise des stipulations de l'article 15 des statuts de la société, décide la nomination de Madame Raja DARGOUTH en qualité de conseillère auprès du conseil d'Administration pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION
(Désignation des commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de désigner, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- KPMG représenté par Mr Moncef Boussannouga Zammouri
- CMC représenté par Mr Cherif Benzina

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION
(Autorisation d'émission d'emprunts obligataires)

L'Assemblée Générale, autorise l'émission par la Société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150 millions de Dinars, et ce avant la date de la tenue de la prochaine assemblée générale ordinaire, et donne pouvoir au conseil d'administration pour en fixer les montants et conditions d'émission.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

DOUZIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

2. Le bilan après affectation du résultat :

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 020	2 019
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	**5**	22 221 825	17 589 769
Placements à court terme	**6**	26 967 083	
Créances issues d'opérations de leasing	**7**	538 924 467	557 420 737
Placements à long terme	**8**	19 157 166	21 632 297
Valeurs immobilisées			
a- Immobilisations incorporelles	**9**	175 031	120 009
b- Immobilisations corporelles	**10**	3 912 356	4 160 406
Autres actifs	**11**	19 557 801	18 333 863
Total de l'actif		**630 915 729**	**619 257 081**
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	**12**	280 738	9 170
Emprunts et dettes rattachées	**13**	447 766 279	457 446 779
Dettes envers la clientèle	**14**	2 676 900	5 272 998
Fournisseurs et comptes rattachés	**15**	67 559 721	53 154 898
Autres passifs	**16**	13 296 360	7 066 447
Total du passif		**531 579 998**	**522 950 292**
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		32 500 000	32 500 000
Réserves		65 223 977	60 657 305
Résultats reportés		1 611 754	3 149 484
Total des capitaux propres	**17**	**99 335 731**	**96 306 789**
Total passif et capitaux propres		**630 915 729**	**619 257 081**

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves pour réinvestissements exonérés	réserves pour fonds social	Réserve spéciale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2020 avant affectation	**32 500 000**	**25 250 000**	**2 665 762**	**25 234 069**	**1 507 474**	**6 000 000**	**3 149 484**	**5 466 442**	**101 773 231**
Réaffectation des réserves pour réinvestissements exonérés devenues disponibles				-1 120 131			1 120 131		**0**
Affectation approuvée par l'AGO du 01/07/2020			486 803	5 000 000	200 000		-220 361	-5 466 442	**0**
Dividendes							-2 437 500		**-2 437 500**
Solde au 31/12/2020 après affectation	**32 500 000**	**25 250 000**	**3 152 565**	**29 113 938**	**1 707 474**	**6 000 000**	**1 611 754**	**0**	**99 335 731**

4. **Liste des membres du Conseil d'administration**

Nom	Mandat	Dernier poste occupé dans la société	Fonctions principales et actuelles	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
M. FERID ABBAS	2021-2023	Président du conseil d'administration	Homme d'affaires privé	SETCAR -ATB
M. RIADH HAJJEJ, représentant l'ATB	2021-2023	Membre du comité d'audit	Directeur à l'ATB	Néant
M. KAIS MARAKCHI, Représentant ENNAKL	2021-2023	Membre du comité des risques	Directeur à la société ENNAKL	Néant
M. AHMED BEN MOULAHEM représentant la BNA	2021-2023	Membre du comité d'audit	Directeur à la BNA	AMI – SICAF Participations BNA – Agro services - IBS
Mme. ARBIA ALAYA mandaté par la BNA	2021-2023	Membre du comité des risques	Directeur à la BNA	CRAMA – TUNISAVIA
Mme. MAHA NAJJAR TAJINA, mandaté par l'ATB	2021-2023	Membre du comité exécutif de crédit	Directeur à l'ATB	ATD SICAR
M. LASSAAD JAZIRI Représentant l'ATI	2021-2023	Membre du comité des risques	Directeur à l'ATB	Néant
M. RIDHA ZERZERI, représentant de ASIRAK.SA	2021-2023	Administrateur indépendant	Homme d'affaires privé	UNIFACTOR-grands moulins du golf-OMORAG-sud bitume-ste hôtelière port prince
M. SADOK DRISS	2021-2023	Administrateur indépendant	Homme d'affaires privé	BH Bank-KSM Financière-Alpha Hyundai Motor-SODEXA-TSA Hôtel EL FELL-STIAL-UNIFACTOR
M. AMMAR TLILI	2021-2023	Administrateur représentant des petits porteurs Membre du comité exécutif de crédit	Consultant	Néant
M. MOHAMED HEDI DRIDI	2021-2023	Administrateur indépendant Président du comité des risques	Consultant	Néant

Mme. GOLSOM KSONTINI JAZIRI	2021-2023	Administrateur indépendant Président du comité d'audit	Consultant	Néant
Mme. Raja DARGHOUTH	2021-2023	Conseillère auprès du conseil d'administration	Directeur à l'ATB	Néant

2021- AS -0364

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR -ICF-
Siège social : 06, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 avril 2021, la Société des Industries Chimiques du Fluor -ICF- publie ci-dessous :

1. Les résolutions adoptées,
2. Le Bilan après affectation du résultat comptable,
3. L'état d'évolution des capitaux propres,
4. La liste des membres du conseil d'administration.

1- Les résolutions adoptées

القـرار الأول :

إن الجلسة العـامة العاديــة، بعد اطّـلاعها على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم الماليّة المختـومة في 31 ديسمبر 2020 حسب النـظام المرجعي لقانون المحاسبة وكذلك على التقـرير العامّ والخاصّ لمراقبي الحسابات، تصـادق على القوائم الماليّة لسنة 2020.

تمّت المصادقة على هذا القـرار بالإجمـاع.

القـرار الثـاني :

تبـرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الادارة لادارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2020 المختومة بتاريخ 2020.12.31.

تمّت المصادقة على هذا القـرار بالإجمـاع.

القـرار الثالـث :

تقرر الجلسة العامة العادية تبويب نتائج السنة المالية 2020 على النحو التالي:

- النّتيجة الماليّة للسّنة المحاسبيّة 2020 *: **(11 366 763,387)دت**

-النّتائج المؤجّلة **37 529 096,096:دت**

المجموع :**26 162 332,709** دت

- الاحتياطيات القانونية : **-----0-----دت**

الأرباح القابلة للتّوزيع: **26 162 332,709دت**

- الأرباح الموزّعة عن كلّ سهم : **-------1,5--------دت / لكلّ سهم**

- مجموع الأرباح الموزّعة:**3 150 000,000**دت
(2 100 000) سهم

- رصيد منقول :2020 **23 012 332,709**دت

*: منها 5 562 593 ,749 دينارا مخصّصات إستهلاكات لسنة 2020.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالأغلبيّة.

القـرار الرّابـع:

تـوافق الجلسة العـامة العـادية على 06/07/2021 كتاريخ بـدء تـوزيع الأرباح وذلك عن طريق شبابيك الشركة التونسية بين المهنيين للمقاصة والمحافظة على الأوراق الماليةTUNISIE CLEARING وشبـابيك شركتنـا.

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القـرار الخامس:

تقرّر الجلسة العامّة العاديّة تعيين مكتب **C.N.B.A** ومكتب **E.F.A.C** كمراقبي حسابات لمدّة ثلاثة سنوات ماليّة **(2021 – 2022 – 2023).**

تمّت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القـرار السّادس:

تحـدد الجلسة العامّة العاديـة مبلـغ منحة الحضور لسنة 2021بـ.....20..... ألف دينار لكلّ عضو من أعضاء مجلس الإدارة ومبلـغ .....4.أ دينار كمنحة لكلّ عضو من أعضاء اللّجنة الدّائمة للتّدقيق للشّركة.

تمّت المصادقة على هذا القـرار بالإجمـاع

القـرار السّابع:

إن الجلسة العـامة العـادية تمنـح كـل الصـلاحيات لكـاتب الجلسـة للقيـام بكل الإجراءات المتعلقـة بالتسجيل والإعلام وبكل ما ينص عليـه القـانون.

تمّت المصادقة على هذا القـرار بالاجمـاع

2. Le Bilan après affectation du résultat comptable

BILANS 2020-2019 APRES AFFECTATION (EN TND)

ACTIFS	2020	2019	*CAPITAUX PROPRES & PASSIFS*	2020	2019
ACTIFS NON COURANTS					
immobilisations incorporelles	888 285	888 285	capital social	21 000 000	21 000 000
(amortissements)	(880 800)	(862 834)	réserves	36 859 433	36 859 433
			autres capitaux propres	3 444 753	3 731 744
valeur nette immobilisations incorporelles	**7 485**	**25 451**	résultats reportes	23 012 332	37 529 095
immobilisations corporelles	97 505 344	96 439 208	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		
(amortissements)	(69 201 545)	(63 748 098)	APRES AFFECTATION	**84 316 518**	**99 120 272**
valeur nette immobilisations corporelles	**28 303 799**	**32 691 110**	PASSIFS		
immobilisations financières	24 613 961	24 573 622	PASSIFS NON COURANTS		
(provisions)	(1 120 590)	(837 228)			
			emprunts	324 476	2 271 623
valeur nette immobilisations financières	**23 493 371**	**23 736 394**	provisions	2 405 978	2 153 041
			total des passifs non courants	**2 730 454**	**4 424 664**
total des actifs immobilises	**51 804 655**	**56 452 955**			
			PASSIFS COURANTS		
Autres actifs non courants	**0**	**0**	fournisseurs & comptes rattaches	6 061 889	10 871 395
			autres passifs courants	9 036 379	26 085 673
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	**51 804 655**	**56 452 955**	concours bancaires & autres passifs financiers	10 614 938	15 195 165
ACTIFS COURANTS			**total des passifs courants**	**25 713 206**	**52 152 233**
stocks	43 053 244	38 264 172	TOTAL DES PASSIFS	**28 443 660**	**56 576 897**
(provisions)	(1 007 867)	(1 281 256)			
valeur nette des stocks	**42 045 377**	**36 982 916**			
clients &comptes rattaches	**6 919 907**	**33 839 711**			
autres actifs courants	4 889 609	6 372 211			
(provisions)	0	0			
valeur nette des autres actifs courants	**4 889 609**	**6 372 211**			
placements & autres actifs financiers	**369 425**	**286 852**			
liquidités & équivalents de liquidités	**6 731 205**	**21 762 524**			
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	60 955 523	99 244 214			
TOTAL DES ACTIFS	***112 760 178***	***155 697 169***	*TOTAL DES CAPITAUX PROPRES & DES PASSIFS*	***112 760 178***	***155 697 169***

3. L'état d'évolution des capitaux propres

EN TND

LIBELLE	CAPITAL SOCIAL	RESERVES LEGALES	RESERVES Facultatives	AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTES	RESULTATS DE L'EXERCICE 2020	TOTAL
Solde au 31/12/2020 avant affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 444 753	37 529 096	-11 366 764	87 466 518
Résultats distribuables					-37 529 096	37 529 096	0
Réserves légales						0	0
Réserves Facultatives							0
Dividendes						-3 150 000	-3 150 000
Report à nouveau					23 012 332	-23 012 332	0
Solde au 31/12/2020 Après Affectation	21 000 000	2 100 000	34 759 433	3 444 753	23 012 332	0	84 316 518

4. La liste des membres du conseil d'administration

Administrateur	Qualité	Représentant	Mandat (Date d'expiration)	Administrateur dans d'autres sociétés filiales du Groupe
MR DRISS HICHEM	Président du C.A	Lui-même	2019-2020-2021	PDG dans plusieurs sociétés hôtelières+ Administrateur dans (BIAT+ALKIMIA+SOTRAPIL)
ARMICO (possède 3 chaises)	ACTIONNAIRE ETRANGER :	3 MEMBRES nommés par Armico	2019-2020-2021	
MARHABA INTERNATIONAL	MEMBRE	Mme Fatma Driss	2019-2020-2021	DGA Marhaba Palace Membre de divers CA Sociétés Touristiques
MARHABA BEACH	MEMBRE	Mme Leila Driss	2019-2020-2021	DGA I.T.T Membre de divers CA Sociétés Touristiques
SOHOO SALEM	MEMBRE	Mme Aziza Driss	2019-2020-2021	DGA SO.HO.TO Membre de divers CA Sociétés Touristiques + SOTRAPIL
TOUR KHALEF	MEMBRE	Mme Zohra Bouslama	2019-2020-2021	DGA Tour KHALEF Membre de divers CA Sociétés Touristiques + Membre CA Attijari Bank
MR M'HAMED DRISS	MEMBRE	MME MERIEM DRISS (Procuration permanente)	2019-2020-2021	PDG CNP Membre de divers CA Sociétés Touristiques
MR M'HAMED BEN HICHEM DRISS	MEMBRE	Lui-même	2019-2020-2021	DGA Marhaba Belvédère Membre de divers CA Sociétés Touristiques
MR TLILI LAKHDAR	MEMBRE	Lui-même	2019-2020-2021	Ex PDG ICF

2021- AS -0365

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

BH BANK
Société Anonyme au capital de 238 000 000 Dinars
Siège Social : 18, Avenue Mohamed V – 1002 - Tunis
Identifiant unique : N° 0024588W

Emission d'un Emprunt Obligataire Subordonné
«BH BANK Subordonné 2021-1 »
De 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 000 000 dinars
Sans recours à l'Appel Public à l'Epargne
Prix d'émission : 100 dinars

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BH BANK réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 29/03/2021, a constaté que la situation de la banque nécessite l'émission d'un emprunt obligataire subordonné pour un montant maximum de 150 millions de dinars et qui peut être réparti sur plusieurs tranches et différentes périodes.
Il a été convenu que la première tranche de cet emprunt sera émise pour un montant de 50 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 70 millions de dinars et ce, sans recours à l'appel public à l'épargne et selon les conditions suivantes :

Pour les montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	8,70% et/ou TMM+2,30%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
B	5 ans in Fine	8,95% et/ou TMM+2,55%	In Fine

Pour les montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
C	5 ans	9,10% et/ou TMM+2,70%	Constant par 1/5ème à partir de la 1ère année
D	5 ans in Fine	9,35% et/ou TMM+2,80%	In Fine

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

- **Montant :**
  Le montant total du présent emprunt est fixé à 50 000 000 de dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 de dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées, susceptibles d'être portées à 700 000 obligations subordonnées d'une valeur nominale de 100 dinars.
  Le montant définitif de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- **Période de souscription et de versement :** Les souscriptions et les versements à cet emprunt subordonné seront reçus à partir du **20/04/2021** auprès des guichets de BH INVEST**,** intermédiaire en Bourse, et clôturés au plus tard le **23/04/2021**.
  Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.
  En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/04/2021,** les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.
  Un avis de clôture sera publié dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier dès la clôture des souscriptions.

- **But de l'émission :** L'émission de l'emprunt obligataire subordonné «BH BANK Subordonné 2021-1» permettra à la banque de renforcer ses fonds propres et d'améliorer ainsi ses ratios de solvabilité et de concentration des risques, et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment aux nouvelles exigences de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2016-03 du 29 juillet 2016.
  En effet, la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composantes des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **La législation sous laquelle les titres sont créés :** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- **Dénomination de l'emprunt :** BH BANK Subordonné 2021-1

- **Nature des titres :** Titres de créance.

- **Forme des titres :** Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- **Catégorie des titres :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créances).

- **Modalités et délais de délivrance des titres *:*** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées souscrites délivrée par la BH BANK.

- **Prix de souscription et d'émission :** Les obligations subordonnées seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

- **Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

  Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **23/04/2021**, seront décomptés et payés à cette date.

  Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises est fixée au **23/04/2021** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- **Date de règlement :** Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

- **Taux d'intérêt :**
  Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

  - **Pour la catégorie A, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,30% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **230 points de base**. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

  - Taux fixe : Taux annuel brut de **8,70% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

  - **Pour la catégorie B, exclusivement réservée aux montants strictement inférieurs à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans In Fine :**

  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,55% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **255 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

  - Taux fixe : Taux annuel brut de **8,95% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

  - **Pour la catégorie C, exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans :**

- *Taux variable* : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**2,70% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **270 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de **9,10% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie D, exclusivement réservée aux montants supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars, d'une durée de 5 ans in Fine :**

- *Taux variable* : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +**2,80% brut l'an**, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **280 points de base**. Les douze mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois de mars de l'année N.

- *Taux fixe* : Taux annuel brut de **9,35% brut l'an** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➢ **Amortissement-remboursement :**
Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories A et C sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la première année.
Les obligations subordonnées émises relatifs aux catégories B et D feront l'objet d'un seul amortissement **in fine**.
L'emprunt sera amorti en totalité le **23/04/2026** pour toutes les catégories.

➢ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

➢ **Paiement :**
Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **23 avril** de chaque année.
Pour les catégories A et C, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **23/04/2022**.
Pour les catégories B et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **23/04/2022** et le remboursement total en capital aura lieu le **23/04/2026.**
Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

➢ **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**
Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,70% l'an** pour la catégorie **A**, de **8,95% l'an** pour la catégorie **B**, de **9,10% l'an** pour la catégorie **C** et de **9,35% l'an** pour la catégorie **D**, et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**
La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.
La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de mars 2021 à titre indicatif, qui est égale à 6,494% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,794% pour la catégorie A, de 9,044% pour la catégorie B, de 9,194% pour la catégorie C et de 9,294% pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,30%** pour la catégorie **A**, de **2,55%** pour la catégorie **B,** de **2,70%** pour la catégorie **C** et **2,80%** pour la catégorie **D**, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

  • **Durée totale :**
  Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de 5 ans pour les catégories A, B, C et D.

  • **Durée de vie moyenne :**
  Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une durée de vie moyenne de **3 ans** pour les catégories A et C, de **5 ans** pour les catégories B, et D.

  • **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**
  Les obligations du présent emprunt subordonné sont émises pour une duration de :
  - **2,698 ans** pour la catégorie A ;
  - **4,243 ans** pour la catégorie B ;
  - **2,687 ans** pour la catégorie C ;
  - **4,215 ans** pour la catégorie D.

- **Mode de placement :** Il s'agit d'un **placement privé**. **L'émission de cet emprunt subordonné se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

- **Cessibilité des obligations :** Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

- **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

  • **Rang de créance**
En cas de liquidation de la BH BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà

émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).
Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

• **Maintien de l'emprunt à son rang :**
L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

- **Garantie** : Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «BH BANK Subordonné 2021-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

- **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

- **Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

- **Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées** : Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

- **Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées :**
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière et de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

  - **Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis, ou contractés, ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination) telle que définie dans le paragraphe « rang de créance » ci-dessus.

- **Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

2021- AS -0366

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.**
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné
« AMEN BANK Subordonné 2021-01 »

Décisions à l'origine de l'émission
L'Assemblée Générale Ordinaire de la banque réunie le **30/06/2020** a autorisé l'émission d'emprunts sous forme obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées. Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.
Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank réuni en date du **07/04/2021**, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant de 30 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 millions de dinars selon les conditions suivantes :

a. Montant de l'emprunt obligataire subordonné	: 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars ;
b. Nominal de l'obligation subordonnée	: 100 dinars par Obligation subordonnée ;
c. Forme d'obligation subordonnée	: les obligations subordonnées sont nominatives ;
d. Prix d'émission	: 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;
e. Taux d'intérêt	: *Catégorie A: TMM+2,70% brut par an; *Catégorie B : TMM+2,80% brut par an.
f. Durée	: * 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie A, et * 10 ans pour la catégorie B ;

g. Amortissement : *Catégorie A: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la troisième année.

*Catégorie B: les obligations subordonnées sont amortissables annuellement par un dixième de la valeur nominale, soit 10 dinars par obligation. Cet amortissement commence à partir de la première année.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant
L'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations subordonnées susceptibles d'être portées à 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement
Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **23/04/2021** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/04/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/04/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/05/2021** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public
Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **23/04/2021** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

But de l'émission
Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer d'avantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire susvisée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- ***Dénomination de l'emprunt :*** « AMEN BANK Subordonné 2021-01»
- ***Nature des titres* :** Titres de créance
- ***Forme des titres* :** Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- ***Catégorie des titres* :** Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).
- ***Législation sous laquelle les titres sont créés :*** Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).
  De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- ***Modalités et délais de délivrance des titres :*** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par MAC SA, intermédiaire en Bourse.
  L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Prix de souscription et d'émission:
Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :
Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/04/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **30/04/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement :
Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :
Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A de 7 ans dont 2 années de grâce

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **2,80%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 280 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'**Avril** de l'année N-1 au mois de **Mars** de l'année N.

Intérêts
Les intérêts seront payés à terme échu le **30/04** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **30/04/2028** pour la catégorie **A** et le **30/04/2031** pour la catégorie **B**.

Amortissement-remboursement :
Les obligations subordonnées de la catégorie A sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la troisième année.

Les obligations subordonnées de la catégorie B sont amortissables d'un montant annuel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/04/2028** pour la catégorie A et le **30/04/2031** pour la catégorie B.

Prix de remboursement :
Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement :
Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30/04** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **30/04/2022** pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/04/2024** pour la catégorie A et le **30/04/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :
La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de mars 2021 (à titre indicatif), qui est égale à **6,49%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **9,19%** pour la catégorie **A** et de **9,29%** l'an pour la catégorie **B**.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,70%** pour la catégorie **A** et de **2,80%** l'an pour la catégorie **B** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale et durée de vie moyenne:

- ***Durée totale:***

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront émises selon deux catégories :

- ✓ Catégorie A : sur une durée de **7 ans (avec deux années de grâce)** ;
- ✓ Catégorie B : sur une durée de **10 ans** ;

- ***Durée de vie moyenne:***

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **5 ans** pour la catégorie A et de **5,5 ans** pour la catégorie B.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

- ***Rang de créance :*** En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination). Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 27/11/2020 sous le n°20-006. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.
  Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.
- ***Maintien de l'emprunt à son rang :*** L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de l'emprunt:

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations
L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations.

En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres
Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n° 96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (**5 000 dinars**) sans que ce montant n'excède mille dinars (**3 000 dinars**) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

Tenue du registre des obligations:
L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « AMEN BANK Subordonné 2021-01 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN BANK.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

Marché des titres :
A fin Mars 2021, il existe onze (11) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'AMEN BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC-SA » de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :
AMEN BANK s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunal compétent en cas de litige :
Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :
Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant **(clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»)**.

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.
En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:
Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « AMEN BANK-Subordonné 2021-01 » visée par le CMF en date du 08/04/2021 sous le numéro 21-1055, du document de référence « AMEN BANK 2020 » enregistré par le CMF en date du 27/11/2020 sous le N° 20-006. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2021 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2021**.** Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, pour tout placement sollicité après le 30/04/2021.

La note d'opération et le document de référence « AMEN BANK 2020» sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'AMEN BANK, à Avenue Mohamed V – 1002 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2021 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le 20 avril 2021.

Les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2020, certifiés et audités par les commissaires aux comptes mais non encore approuvés par une Assemblée Générale Ordinaire, ont été publiés sur le bulletin officiel du CMF en date du 08/04/2021 et sur son site internet.

2021- AS -0317

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
	OPCVM DE CAPITALISATION					
	SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION					
1	**TUNISIE SICAV**	TUNISIE VALEURS	20/07/92	**198,834**	**201,866**	**201,943**
2	**SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	**135,663**	**137,739**	**137,796**
3	**UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV**	UBCI BOURSE	01/02/99	**113,878**	**115,303**	**115,343**
4	**SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE**	STB FINANCE	18/09/17	**121,243**	**123,266**	**123,324**
5	**LA GENERALE OBLIG-SICAV**	CGI	01/06/01	**118,816**	**120,606**	**120,655**
6	**FIDELITY SICAV PLUS**	MAC SA	27/09/18	**116,618**	**118,907**	**118,969**
7	**FINA O SICAV**	FINACORP	11/02/08	**114,359**	**115,855**	**115,893**
8	**SICAV AMEN**	AMEN INVEST	01/10/92	**46,744**	**47,196**	**47,211**
9	**SICAV BH CAPITALISATION**	BH INVEST	22/09/94	**33,122**	**33,615**	**33,629**
10	**POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT**	BH INVEST	06/07/09	**112,226**	**113,919**	**113,967**
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
11	**FCP SALAMETT CAP**	AFC	02/01/07	**17,534**	**17,779**	**17,786**
12	**MCP SAFE FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	**126,004**	**127,297**	**127,331**
13	**CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP**	CGF	25/02/08	**1,178**	**1,183**	**1,183**
14	**FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION**	TSI	15/11/17	**118,928**	**120,917**	**120,964**
15	**UGFS BONDS FUND**	UGFS-NA	10/07/15	**11,622**	**11,755**	**11,758**
16	**FCP BNA CAPITALISATION**	BNA CAPITAUX	03/04/07	**166,484**	**169,076**	**169,151**
17	**FCP SALAMETT PLUS**	AFC	02/01/07	**11,578**	**11,730**	**11,734**
18	**FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)**	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	**94,477**	**96,203**	**96,244**
	FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
19	**FCP MAGHREBIA PRUDENCE**	UFI	23/01/06	**1,846**	**1,876**	**1,879**
	SICAV MIXTES DE CAPITALISATION					
20	**SICAV PLUS**	TUNISIE VALEURS	17/05/93	**63,361**	**64,093**	**64,114**
21	**SICAV PROSPERITY**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	**132,558**	**134,226**	**134,186**
22	**SICAV OPPORTUNITY**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	**105,737**	**105,666**	**105,564**
23	**AMEN ALLIANCE SICAV**	AMEN INVEST	17/02/20	**105,648**	**107,193**	**107,236**
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE					
24	**FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	**135,529**	**138,468**	**138,082**
25	**FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	**519,152**	**528,763**	**527,684**
26	**FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE**	MAXULA BOURSE	15/10/08	**135,683**	**136,975**	**136,589**
27	**FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE ****	MAXULA BOURSE	15/10/08	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
28	**FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE ****	MAXULA BOURSE	15/10/08	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
29	**FCP KOUNOUZ**	TSI	28/07/08	**168,397**	**167,741**	**167,359**
30	**FCP VALEURS AL KAOUTHER**	TUNISIE VALEURS	06/09/10	**95,444**	**94,111**	**94,075**
31	**FCP VALEURS MIXTES**	TUNISIE VALEURS	09/05/11	**125,190**	**126,024**	**125,971**
32	**MCP CEA FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	**160,682**	**165,421**	**165,348**
33	**MCP EQUITY FUND**	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	**143,868**	**147,692**	**147,872**
34	**FCP VALEURS CEA**	TUNISIE VALEURS	04/06/07	**22,000**	**22,270**	**22,211**
35	**STB EVOLUTIF FCP**	STB FINANCE	19/01/16	**91,681**	**91,058**	**90,892**
	FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE					
36	**FCP AXIS CAPITAL PRUDENT**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	**2147,555**	**2199,521**	**2192,811**
37	**FCP OPTIMA**	BNA CAPITAUX	24/10/08	**125,405**	**128,238**	**127,430**
38	**FCP CEA MAXULA**	MAXULA BOURSE	04/05/09	**211,191**	**216,927**	**216,493**
39	**AIRLINES FCP VALEURS CEA*****	TUNISIE VALEURS	16/03/09	**17,599**	**en dissolution**	**en dissolution**
40	**FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE**	UFI	23/01/06	**2,820**	**2,963**	**2,934**
41	**FCP MAGHREBIA MODERE**	UFI	23/01/06	**2,535**	**2,656**	**2,631**
42	**UGFS ISLAMIC FUND**	UGFS-NA	11/12/14	**67,913**	**65,487**	**65,794**
43	**FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**	UFI	15/09/09	**1,226**	**1,277**	**1,276**
44	**FCP HAYETT MODERATION**	AMEN INVEST	24/03/15	**1,276**	**1,289**	**1,290**
45	**FCP HAYETT PLENITUDE**	AMEN INVEST	24/03/15	**1,203**	**1,238**	**1,230**
46	**FCP HAYETT VITALITE**	AMEN INVEST	24/03/15	**1,178**	**1,217**	**1,207**
47	**MAC HORIZON 2022 FCP**	MAC SA	09/11/15	**112,701**	**115,818**	**114,380**
48	**AL AMANAH PRUDENCE FCP ******	CGF	25/02/08	**133,188**	**en dissolution**	**en dissolution**
49	**FCP MOUASSASSETT**	AFC	17/04/17	**1142,671**	**1188,418**	**1177,487**
50	**FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS**	MAC SA	19/05/17	**12,972**	**13,564**	**13,337**
51	**FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	**9,852**	**10,052**	**10,039**
	SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION					
52	**UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV**	UBCI BOURSE	10/04/00	**86,094**	**87,470**	**87,329**

OPCVM DE DISTRIBUTION

	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
				Date de paiement	Montant			
	SICAV OBLIGATAIRES							
53	**SANADETT SICAV**	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	**109,386**	**110,781**	**110,819**
54	**AMEN PREMIÈRE SICAV**	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	**100,933**	**102,181**	**102,215**
55	**AMEN TRESOR SICAV**	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	**107,696**	**109,216**	**109,260**
56	**ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV**	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	**104,918**	**106,518**	**106,559**
57	**TUNISO-EMIRATIE SICAV**	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	**107,234**	**109,309**	**109,363**
58	**SICAV AXIS TRÉSORERIE**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	**109,726**	**111,359**	**111,403**
59	**PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV**	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	**106,230**	**107,803**	**107,848**
60	**SICAV TRESOR**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	**103,279**	**104,718**	**104,757**
61	**MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV**	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	**102,962**	**103,913**	**103,941**
62	**CAP OBLIG SICAV**	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	**107,119**	**103,025**	**103,063**
63	**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	**109,306**	**111,022**	**111,070**
64	**FIDELITY OBLIGATIONS SICAV**	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	**105,929**	**107,251**	**107,287**

65	**MAXULA PLACEMENT SICAV**	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	**104,856**	**106,000**	**106,034**
66	**SICAV RENDEMENT**	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	**105,040**	**101,582**	**101,624**
67	**UNIVERS OBLIGATIONS SICAV**	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	**104,509**	**105,645**	**105,679**
68	**SICAV BH OBLIGATAIRE**	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	**104,296**	**105,748**	**105,787**
69	**MAXULA INVESTISSEMENT SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	**106,815**	**108,033**	**108,052**
70	**SICAV L'ÉPARGNANT**	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	**104,496**	**106,128**	**106,173**
71	**AL HIFADH SICAV**	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	**104,153**	**105,555**	**105,590**
72	**SICAV ENTREPRISE**	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	**107,259**	**108,597**	**108,634**
73	**UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV**	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	**103,224**	**104,385**	**104,418**
		FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE						
74	**FCP AXIS AAA**	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	**108,188**	**109,609**	**109,647**
75	**FCP HELION MONEO**	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	**105,789**	**107,630**	**107,673**
76	**FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS**	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	**107,316**	**108,925**	**108,966**
		FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE						
77	**FCP HELION SEPTIM**	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	**111,811**	**114,259**	**114,511**
		SICAV MIXTES						
78	**ARABIA SICAV**	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	**63,589**	**63,449**	**63,407**
79	**SICAV BNA**	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	**91,816**	**91,270**	**91,164**
80	**SICAV SECURITY**	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	**18,328**	**17,624**	**17,607**
81	**SICAV CROISSANCE**	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	**279,682**	**285,690**	**287,580**
82	**STRATÉGIE ACTIONS SICAV**	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	**2222,734**	**2230,496**	**2229,747**
83	**SICAV L'INVESTISSEUR**	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	**75,191**	**72,555**	**72,299**
84	**SICAV AVENIR**	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	**56,836**	**56,629**	**56,477**
85	**UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV**	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	**108,247**	**105,909**	**105,807**
		FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE						
86	**FCP IRADETT 50**	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	**11,629**	**11,708**	**11,701**
87	**FCP IRADETT CEA**	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	**13,786**	**14,100**	**14,098**
88	**ATTIJARI FCP CEA**	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	**15,165**	**15,514**	**15,504**
89	**ATTIJARI FCP DYNAMIQUE**	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	**13,508**	**13,746**	**13,730**
90	**BNAC PROGRÈS FCP**	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	**149,845**	**147,550**	**147,361**
91	**FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS**	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	**9,234**	**9,313**	**9,287**
92	**FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	**9,059**	**99,579**	**99,658**
93	**FCP AL IMTIEZ**	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	**77,258**	**75,431**	**75,240**
94	**FCP AFEK CEA**	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	**76,966**	**75,775**	**75,735**
95	**TUNISIAN PRUDENCE FUND**	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	**99,851**	**101,042**	**100,991**
96	**UBCI - FCP CEA**	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	**89,949**	**90,217**	**89,854**
97	**CGF TUNISIE ACTIONS FCP**	CGF	06/01/17	-	-	**10,141**	**9,980**	**9,978**
98	**FCP BH CEA**	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	**96,667**	**96,571**	**96,613**
99	**FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	**140,968**	**144,370**	**144,256**
		FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE						
100	**FCP AMEN CEA**	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	**98,185**	**102,494**	**102,542**
101	**FCP HELION ACTIONS DEFENSIF**	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	**115,856**	**117,923**	**117,023**
102	**FCP HELION ACTIONS PROACTIF**	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	**116,654**	**120,044**	**118,671**
103	**MAC CROISSANCE FCP**	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	**189,900**	**196,609**	**196,002**
104	**MAC EQUILIBRE FCP**	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	**174,320**	**179,769**	**179,583**
105	**MAC ÉPARGNANT FCP**	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	**166,989**	**171,989**	**170,959**
106	**MAC EPARGNE ACTIONS FCP**	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	**23,320**	**23,705**	**23,265**
107	**MAC AL HOUDA FCP**	MAC SA	04/10/10	-	-	**140,701**	**136,752**	**134,875**
108	**FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES**	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	**153,933**	**156,518**	**156,581**
109	**TUNISIAN EQUITY FUND ***	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	**En liquidation**	**En liquidation**	**En liquidation**
110	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL**	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	**5414,197**	**5352,030**	**5336,380**
111	**TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND**	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	**5461,164**	**5515,507**	**5478,470**
112	**FCP AMEN SELECTION**	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	**85,641**	**88,751**	**88,754**
113	**FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II**	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	**4570,396**	**4534,808**	**4517,700**
114	**FCP CEA BANQUE DE TUNISIE**	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	**10,224**	**10,387**	**10,350**
115	**FCP SECURITE**	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	**165,461**	**169,319**	**168,275**
116	**FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE**	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	**10549,752**	**10765,152**	**10738,824**
		FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE						
117	**FCP INNOVATION**	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	**137,347**	**127,886**	**127,436**

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie
** FCP en liquidation anticipée
*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

DERNIERE MISE A JOUR : 31/03/2021

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3ème étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5ème étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3ème étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweitienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2ème étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taîb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1ère étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1er étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1er étage, Zl Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
64	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

ONE TECH HOLDING

16, Rue des entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II 2035 -Ariana

La société One Tech Holding publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 Mai 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF (Cabinet ZAHAF & Associés) & Mr Mourad FRADI (ECC MAZARS).

ONE TECH HOLDING
16, Rue des entrepreneurs-ZI -La Charguia 2
2035 Ariana

BILAN

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	2020 Au 31/12/2020	2019 Au 31/12/2019
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		144 421	138 423
Moins : Amortissements		-107 111	-79 880
	B - 1	37 310	58 543
Immobilisations corporelles		9 599 751	8 979 001
Moins : Amortissements		-2 631 127	-2 314 906
	B - 1	6 968 624	6 664 095
Immobilisations financières		209 200 093	202 839 982
Moins : Provisions		-4 160 978	-4 349 926
S/Total	***B - 2***	*205 039 115*	*198 490 056*
Total des actifs immobilisés		**212 045 049**	**205 212 694**
Autres actifs non courants		610 867	0
Total des actifs non courants		**212 655 916**	**205 212 694**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Moins : Provisions		0	0
S/Total		*0*	*0*
Clients et comptes rattachés		1 529 691	1 477 350
Moins : Provisions		0	0
S/Total	***B - 3***	*1 529 691*	*1 477 350*
Autres actifs courants		13 793 111	4 880 815
Moins : Provisions		0	0
	B - 4	*13 793 111*	*4 880 815*
Placements et autres actifs financiers	***B - 5***	19 170 150	22 977 711
Liquidités et équivalents de liquidités	***B - 6***	110 093	107 648
		34 603 045	**29 443 524**
Total des actifs		**247 258 961**	**234 656 218**

ONE TECH HOLDING
16, Rue des entrepreneurs-ZI -La Charguia 2
2035 Ariana

BILAN

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		2020	2019
	Notes	**Au 31/12/2020**	**Au 31/12/2019**
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		53 600 000	53 600 000
Réserves légales		5 360 000	5 360 000
Prime d'émission		46 069 653	59 469 653
Resultats reportés		100 779 400	78 752 392
Réserves fonds sociales		552	293 394
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		**205 809 605**	**197 475 439**
Résultat de l'exercice		26 080 833	22 147 008
Total capitaux propres avant affectation	***B - 7***	***231 890 438***	***219 622 447***
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	***B - 8***	10 275 135	10 985 188
Provision pour risques et charges		275 000	275 000
Total des passifs non courants		**10 550 135**	**11 260 188**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	***B - 9***	680 880	464 847
Autres passifs courants	***B - 10***	993 558	1 470 078
Autres passifs financiers	***B - 11***	3 143 950	1 838 658
Concours bancaires		0	0
Total des passifs courants		**4 818 388**	**3 773 583**
Total des passifs		**15 368 523**	**15 033 771**
Total capitaux propres et passifs		**247 258 961**	**234 656 218**

ONE TECH HOLDING
16, Rue des entrepreneurs-ZI -La Charguia 2
2035 Ariana

ETAT DE RESULTAT
(Exprimé en dinars)

	Notes	2020 Au 31/12/2020	2019 Au 31/12/2019
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Dividendes	***R - 1***	29 313 608	26 596 730
Autres produits d'exploitation		150 000	168 000
Total des produits d'exploitation		***29 463 608***	***26 764 730***
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits finis et des encours		0	0
Achats d'approvisionnements consommés	***R - 2***	128 758	85 128
Charges de personnel	***R - 3***	2 492 312	3 181 505
Dotations aux amortissements et aux provisions	***R - 4***	473 572	636 342
Reprise sur provision	***R - 4***	-188 948	-1 137 675
Autres charges d'exploitation	***R - 5***	1 184 947	1 207 604
Total des charges d'exploitation		***4 090 641***	***3 972 904***
RESULTAT D'EXPLOITATION		**25 372 967**	**22 791 826**
Charges financières nettes	***R - 6***	1 621 236	2 196 536
Produits des placements	***R - 7***	2 090 869	1 608 569
Autres gains ordinaires		296 860	5 000
Autres pertes ordinaires		0	5
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**26 139 460**	**22 208 854**
Impôt sur les bénéfices		58 627	61 846
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**26 080 833**	**22 147 008**
Éléments extraordinaires (Pertes)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		***26 080 833***	***22 147 008***
Effet des modifications comptables (net d'impôt)		0	0
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES		***26 080 833***	***22 147 008***
Résultat par action		***0,487***	***0,413***

ONE TECH HOLDING
16, Rue des entrepreneurs-ZI -La Charguia 2
2035 Ariana

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en dinars)

	Notes	2020 Au 31/12/2020	2019 Au 31/12/2019
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
- Résultat net		**26 080 833**	**22 147 008**
- *Ajustements pour :*			
. Dotation aux amortissements		473 572	636 342
. Reprise sur provisions		-188 948	-1 137 675
. Variation des créances	***F - 1***	-52 341	194 036
. Variation des autres actifs courants	***F - 2***	-8 912 296	-346 323
. Variation des autres actifs non courants		-610 866	0
. Variation des fournisseurs	***F - 3***	216 033	14 772
. Variation des autres passifs	***F - 4***	-494 751	301 497
. Variation des placements courant et autres actifs financiers	***F - 5***	3 807 561	-2 111 882
. Plus ou moins value de cession des titres de participation	***F - 6***	186 670	1 002 419
. Plus ou moins value de cession des immobilisations		-29 049	
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		***20 476 418***	***20 700 194***
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	***F - 7***	-777 820	-459 537
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		50 000	0
- Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	***F - 8***	-7 566 061	-3 710 113
- Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		1 019 280	767 941
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement		***-7 274 601***	***-3 401 709***
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
- Opération sur actions propres		0	0
- Dividendes et autres distributions		-13 812 842	-17 754 606
- Encaissement provenant des emprunts		2 777 002	1 197 229
- Remboursement d'emprunts		-2 163 532	-955 494
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement		***-13 199 372***	***-17 512 871***
INCIDENCES DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES			
VARIATION DE TRESORERIE		**2 445**	**-214 386**
Trésorerie au début de l'exercice	***F - 9***	107 648	322 034
Trésorerie à la clôture de l'exercice	***F - 10***	110 093	107 648

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS
EXERCICE 2020

I. PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société ONE TECH HOLDING est une société anonyme régie par la loi n° 2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales constituée suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du 15 octobre 2010 avec un capital initial de 180 000 Dinars divisé en 18 000 actions de 10 Dinars chacune.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 juin 2011, la société ONE TECH HOLDING a décidé de porter son capital de 180 000 Dinars à 3 000 000 Dinars par la création de 282 000 actions de 10 Dinars chacune, représentant un montant de 2 820 000 Dinars.

Selon décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 septembre 2012, il a été décidé de diminuer la valeur nominale des actions de la société ONE TECH HOLDING pour passer à une valeur nominale de 1 Dinar par action au lieu de 10 Dinars par action.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 décembre 2012, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société ONE TECH HOLDING, par apport en nature, d'un montant de 48 078 075 Dinars avec une prime d'émission de 117 360 434 Dinars, pour porter le capital de 3 000 000 Dinars à 51 078 075 Dinars, et ce par l'émission de 48 078 075 actions d'une valeur nominale de 1 Dinar chacune.

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 mars 2013, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société ONE TECH HOLDING, de 51 078 075 Dinars à 53 600 000 Dinars par souscription en numéraire d'un montant de 2 521 925 Dinars et l'émission de 2 521 925 actions au prix d'émission 6,500 Dinars représentant un nominal de 1 Dinar et une prime d'émission de 5,500 Dinars à libérer intégralement à la souscription.

La société ONE TECH HOLDING a pour objet la détention et la gestion de participations dans d'autres sociétés et généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou successibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la société « ONE TECH HOLDING », ont été arrêtés au 31 décembre 2020 selon les dispositions du système comptable tunisien tel que promulgué par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

III. RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers de la société présentés en dinars tunisiens ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière.

IV. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La société OTH n'a pas enregistré entre la date de clôture des comptes au 31 décembre 2020 et la date d'arrêté des états financiers, des évènements qui entraineront des modifications importantes de l'actif ou de passif et qui auront, ou risquent d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

V. LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition et amorties linéairement selon les taux basés sur la durée probable d'utilisation et détaillés ainsi :

Désignation	Taux
- Logiciel	20%
- Site Web	33%
- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Agencement et aménagement	10%
- Mobilier et matériel de bureau	20%
- Matériel informatique	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata temporis.

2. Placements

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

Les placements à long terme, détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales, sont présentés dans la rubrique « immobilisations financières ».

Les placements à court terme, dont la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance, sont présentés dans la rubrique « Placements et autres actifs financiers ».

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat.

Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

VI. NOTES DETAILLEES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Site web	20 698	14 700
Logiciels	123 723	123 723
Agencement, Aménagement et installation	209 214	204 948
Mobilier et matériel de bureau	164 575	144 332
Matériel informatique	317 425	302 130
Matériel de transport	1 459 473	1 610 545
Construction	4 779 544	4 779 544
Terrain	1 898 500	1 898 500
Immobilisations en cours	771 020	39 002
Sous Total	***9 744 172***	***9 117 424***
Amts-Site web	15 779	14 700
Amts-logiciels	91 332	65 180
Amts-Construction	955 909	716 932
Amts-Agencement, Aménagement et installation	45 838	21 080
Amts-Mobilier et matériel de bureau	144 658	141 048
Amts- Matériel informatique	288 963	233 893
Amts-Matériel de transport	1 195 759	1 201 953
Sous Total	***2 738 238***	***2 394 786***
Total	***7 005 934***	***6 722 638***

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan

ONE TECH HOLDING
16, Rue des entrepreneurs-ZI -La Charguia 2
2035 Ariana

OneTech

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020

DESIGNATIONS	VALEURS D'ORIGINE				AMORTISSEMENTS				V.C.N
	Au 31/12/2019	Acquisitions	Reclassement/ Cessions	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019	Dotations	Régularisations	Au 31/12/2020	Au 31/12/2020
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Site WEB	14 700	5 998	0	20 698	14 700	1 079	0	15 779	4 919
Logiciels	123 723	0	0	123 723	65 180	26 152	0	91 332	32 391
S/ TOTAL	**138 423**	**5 998**	**0**	**144 421**	**79 880**	**27 231**	**0**	**107 111**	**37 310**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrain	1 898 500	0	0	1 898 500	0	0	0	0	1 898 500
Construction	4 779 544	0	0	4 779 544	716 932	238 977	0	955 909	3 823 635
Matériel de transport	1 610 545	0	-151 072	1 459 473	1 201 953	123 926	-130 120	1 195 759	263 714
Agencement, Aménagement et installation	204 948	4 266	0	209 214	21 080	24 758	0	45 838	163 376
Immobilisations en cours	39 002	732 018	0	771 020	0	0	0	0	771 020
Mobilier et materiel de bureau	144 332	20 243	0	164 575	141 048	3 610	0	144 658	19 917
Materiel informatique	302 130	15 295	0	317 425	233 893	55 070	0	288 963	28 462
S/TOTAL	**8 979 001**	**771 822**	**-151 072**	**9 599 751**	**2 314 906**	**446 341**	**-130 120**	**2 631 127**	**6 968 624**
TOTAL GENERAL	**9 117 424**	**777 820**	**-151 072**	**9 744 172**	**2 394 786**	**473 572**	**-130 120**	**2 738 238**	**7 005 934**

B.2. Immobilisations financières

Désignation	Solde au 31/12/2019	Acquisitions /souscriptions	Cessions/Reclassement	Solde au 31/12/2020	Nombre des titres 31/12/2019	Acquisitions /souscriptions	Cessions/Reclassement	Nombre des titres 31/12/2020	%
Actions "TUNISIE CABLES"	87 571 803	0	0	87 571 803	486 304	0	0	486 304	92,45%
Actions "FUBA"	41 422 911	3 399 500	0	44 822 411	125 988	33 995	0	159 983	99,98%
Actions "TTEI"	26 033 279	0	0	26 033 279	147 994	0	0	147 994	99,99%
Actions "TECHNIPLAST"	13 802 355	0	0	13 802 355	55 986	0	0	55 986	79,98%
Actions "OTBS"	14 918 123	18 000	-430 475	14 505 648	252 510	4 500	-7 320	249 690	84,93%
Actions "ELEONETECH"	5 878 040	0	0	5 878 040	10 996	0	0	10 996	54,98%
Actions "AUTO CABLES TUNISIE"	2 677 188	0	0	2 677 188	19 791	0	0	19 791	48,87%
Actions "HELIOLFEX"	1 987 873	0	0	1 987 873	100 977	0	0	100 977	74,80%
Actions "ONE TECH MOBILE"	1 165 471	0	-705 475	459 996	60 795	0	-36 800	23 995	20,00%
Actions "ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING"	40 000	0	0	40 000	4 000	0	0	4 000	40,00%
Actions "STUCOM"	1 135 001	0	0	1 135 001	18 495	6 000	0	24 495	25,00%
Total participation Groupe One Tech	**196 632 044**	**3 417 500**	**-1 135 950**	**198 913 594**	**1 283 836**	**44 495**	**-44 120**	**1 284 211**	
Actions "SPCS"	2 000 000	0	0	2 000 000	200 000	0	0	200 000	5,63%
Actions "ARIJ AL-MEDINA"	20 000	0	0	20 000	20	0	0	20	2,00%
Actions "MED INSTITUTE TECHNOLOGY"	100 000	0	0	100 000	1 000	0	0	1 000	1,82%
Actions "UADH"	250 003	0	0	250 003	38 462	0	0	38 462	
Actions "Alfa Hyundai"	707	0	0	707	1	0	0	1	
Actions "KSM"	2 000 000	100 000	0	2 100 000	20 000	1 000	0	21 000	1,90%
Actions "MCS"	500 000	0	0	500 000	5 000	0	0	5 000	13,89%
Actions "SOFIA TECHNOLOGIES"	1 197 228	2 799 811	0	3 997 039	2 162	5 056	0	7 218	38,28%
Actions "ASSURANCE MAGHREBIA"	0	1 248 750	0	1 248 750	0	22 500		22 500	0,50%
Total participation hors Groupe	**6 067 938**	**4 148 561**	**0**	**10 216 499**	**266 645**	**28 556**	**0**	**295 201**	
Emprunt National	**140 000**		**-70 000**	**70 000**					
Total	**202 839 982**	**7 566 061**	**-1 205 950**	**209 200 093**	**1 550 481**	**73 051**	**-44 120**	**1 579 412**	
Provision actions " UADH "	-213 079	0	69 616	-143 463					
Provision actions " OTBS"	-4 136 847	0	119 332	-4 017 515					
Total immobilisations financières nettes	**198 490 056**	**7 566 061**	**-1 017 002**	**205 039 115**					

B.3. Clients et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
ELEONETECH	387 882	285 071
FUBA	338 643	338 643
HELIOFLEX	210 307	168 976
OTBS	328 408	449 998
OTM	52 131	26 008
STUCOM	156 416	156 416
TECHNIPLAST	55 904	52 238
Total	**1 529 691**	**1 477 350**

B.4. Autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Charges constatées d'avance	8 397	13 980
Débiteurs divers	69 151	69 500
Etat, crédit de TVA	80 806	109 306
Etat, crédit d'IS	977 424	788 008
Personnel, avances et acomptes **4.1**	320	0
Produits à recevoir	12 641 250	3 863 458
Prêts personnel	15 763	36 563
Total	**13 793 111**	**4 880 815**

B.4.1– Produits à recevoir

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dividendes à recevoir - FUBA	400	400
Dividendes à recevoir -TUNISIE CABLE	4 967 772	2 996 245
Dividendes à recevoir - STUCOM	354 772	354 772
Dividendes à recevoir - TTEI	5 748 697	-288
Dividendes à recevoir - EOT	1 324 300	274 400
Dividendes à recevoir - HELIOFLEX	186 994	186 994
Dividendes à recevoir - MCS	50 000	50 000
Divers	8 315	935
Total	**12 641 250**	**3 863 458**

B.5. Placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Placements courants	17 500 372	22 600 000
Titres SICAV	1 667 485	373 147
Intérêts courus débiteurs	2 293	4 564
Total	**19 170 150**	**22 977 711**

B.6. Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Banques «TND »	109 399	107 541
Caisse	694	107
Total	**110 093**	**107 648**

B.7. Capitaux propres avant affectation

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Capital souscrit - appelé, versé	53 600 000	53 600 000
Réserves légales	5 360 000	5 360 000
Prime d'émission	46 069 653	59 469 653
Résultats reportés	100 779 400	78 752 392
Réserves fonds sociales	552	293 394
Sous total	**205 809 605**	**197 475 439**
Résultat de la période	26 080 833	22 147 008
Total	**231 890 438**	**219 622 447**
Nombre d'actions	53 600 000	53 600 000
Résultat/Action	0,487	0,413

Conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les résultats reportés provenant de l'exercice 2013 et antérieurs, s'élevant à 255 114 dinars, ainsi que la prime d'émission pour 46 069 653 dinars, sont hors champ d'application de la retenue à la source libératoire de 10% en cas de distribution.

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

Désignation	Date	Capital	Primes liées au capital	Réserves légales	Réserves pour Fond Social	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au	**31/12/2019**	**53 600 000**	**59 469 653**	**5 360 000**	**293 394**	**78 752 392**	**22 147 008**	**219 622 447**
Affectation résultat bénéficiaire 2019								
Report à nouveau						22 027 008	-22 027 008	0
Réserves					120 000		-120 000	0
Dividendes			-13 400 000					-13 400 000
Situation des capitaux propres après affectation		**53 600 000**	**46 069 653**	**5 360 000**	**413 394**	**100 779 400**	**0**	**206 222 447**
Fonds social					-412 842			-412 842
Résultat de la période							26 080 833	26 080 833
Situation des capitaux propres au	**31/12/2020**	**53 600 000**	**46 069 653**	**5 360 000**	**552**	**100 779 400**	**26 080 833**	**231 890 438**

B.8. Emprunts

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Emprunts bancaires	10 275 135	10 985 188
Total	**10 275 135**	**10 985 188**

Au 31 décembre 2020, le tableau détaillant les emprunts se présente comme suit :

Emprunt	Montant débloqué	Remboursement	Partie à moins d'un an	Partie à plus d'un an
Emprunt 4,3 MDT	4 300 000	1 563 637	781 818	1 954 545
Emprunt 2 MDT	2 000 000	400 000	400 000	1 200 000
Emprunt 10 MDT	10 000 000	1 057 131	1 822 279	7 120 590
TOTAL	**16 300 000**	**3 020 768**	**3 004 097**	**10 275 135**

B.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Fournisseurs d'exploitation	677 091	461 058
Fournisseurs de titres de participation	3 789	3 789
Total	**680 880**	**464 847**

B.10. Autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
CNSS	116 257	116 668
Personnel, assurance groupe	380	380
Personnel-autres charges à payer	211 423	209 436
Personnel-rémunération dues	18 840	24 678
Charges à payer	474 073	789 867
Etat, déclarations mensuelles	122 120	151 956
Créditeurs divers	570	570
Produits constatés d'avances	49 895	176 523
Total	**993 558**	**1 470 078**

B.11. Autres passifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Echéances à moins d'un an sur emprunts	3 004 097	1 680 574
Intérêts courus	139 853	158 084
Total	**3 143 950**	**1 838 658**

R. NOTES RELATIVES L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Dividendes

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dividendes – TUNISIE CABLES	11 094 190	10 169 673
Dividendes – TTEI	11 498 985	10 498 674
Dividendes – TECHNIPLAST	3 999 000	3 999 000
Dividendes – ELEONETECH	1 924 300	1 649 400
Dividendes – AUTO CABLES	293 200	0
Dividendes – OTM	503 933	279 983
Total	**29 313 608**	**26 596 730**

R.2. Achats d'approvisionnements consommés

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Frais de bourse	128 758	85 128
Total	**128 758**	**85 128**

R.3. Charges de personnel

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Salaires et compléments de salaires	2 242 105	2 812 384
Charges sociales	247 865	348 564
Autres charges de personnel	2 342	20 557
Total	**2 492 312**	**3 181 505**

R.4. Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Dotations aux amortissements des immobilisations	473 572	601 342
Dotations aux provisions pour dépréciation titres de participation	0	35 000
Reprise sur provision des titres de participation	-188 948	-1 137 675
Total	**284 624**	**-501 333**

R.5. Autres charges d'exploitation

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Jetons de présence	330 000	330 000
Honoraires et intermédiaires	448 612	587 278
Frais de formation	2 780	57 033
Frais postaux et télécommunications	17 219	16 746
Réception et cadeau	8 035	6 255
Annonces et publicité	67 285	84 286
Services extérieurs	120 865	105 547
Impôts et taxes	407 665	176 504
Services bancaires et assimilés	9 988	6 115
Dons et subventions	155 868	12 000
Missions et Déplacements	70 867	96 675
Primes d'assurance	-32 437	29 322
Entretien & réparation	22 147	143 292
fourniture de bureau	9 960	13 370
Charges loyer	0	0
Transfert de charges	-453 907	-456 819
Total	**1 184 947**	**1 207 604**

R.6. Charges financières nettes

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Charges d'intérêts	1 177 108	1 071 161
Pertes de changes	26 073	10 029
Gains de changes	0	-8 531
Perte sur cession des titres	418 055	1 123 877
Total	**1 621 236**	**2 196 536**

R.7. Produits des placements

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019
Produits de placements	1 861 772	1 473 324
Produits nets/cessions des titres	229 097	135 245
Total	**2 090 869**	**1 608 569**

F. NOTES RELATIVES L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F.1. Variation des créances clients

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Rubrique « *Clients* »	1 477 350	1 529 691	-52 341

F.2. Variation des autres actifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Rubrique « *Autres actifs courants* »	4 880 815	13 793 111	-8 912 296
Total			-8 912 296

F.3. Variation des dettes fournisseurs

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubrique « *Fournisseurs* »	680 880	464 847	216 033

F.4. Variation des autres passifs courants

Désignation	Solde au 31/12/2020	Solde au 31/12/2019	Variation
Rubrique « *Autres passifs courants* »	993 558	1 470 078	-476 520
Ajustement "intérêt Courus"	139 853	158 084	-18 231
Total			**-494 751**

F.5. Variation des placements et autres actifs financiers

Désignation	Solde au 31/12/2019	Solde au 31/12/2020	Variation
Rubrique «*Placements et autres actifs financiers*»	22 977 711	19 170 150	3 807 561

F.6. Plus ou moins-values de cession

Désignation	Montant
Moins-value sur cession Titres OTBS	401 195
Plus- Value sur cession Titres OTM	-214 525
Total	**186 670**

F.7. Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles

Désignation	Montant
Acquisition matériel informatique	-15 295
Acquisition mobilier et matériel de bureau	-20 243
Acquisition site Web	-5 998
Agencement, Aménagement en cours	-732 018
Agencement, Aménagement et installation	-4 266
Total	**-777 820**

F.8. Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

Désignation	Montant
Actions "FUBA"	-3 399 500
Actions "OTBS"	-18 000
Actions "SOFIA TECHNOLOGIES"	-2 799 811
Actions "ASSURANCE MAGHREBIA"	-1 248 750
Actions "KSM"	-100 000
Total	**-7 566 061**

F.9. Trésorerie début de l'exercice

Désignation	Montant
Rubrique « *Liquidités et équivalents de liquidités* »	107 648

F.10. Trésorerie fin de l'exercice

Désignation	Montant
Rubrique « *Liquidités et équivalents de liquidités* »	110 093

VII. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

- La société ONE TECH HOLDING a hypothéqué l'ensemble immobilier de la propriété sise à la zone industrielle Ariana, en garantie de l'emprunt contracté auprès de la BIAT pour un montant de 4 300 000 DT et auprès de l'ATB pour un montant de 2 000 000 DT.
- La société ONE TECH HOLDING se porte garante à l'ATB pour les sommes qui peuvent ou pourront lui être dues par la société OTBS pour quelques causes que ce soit, et ce au titre du crédit à moyen terme d'un montant global de 2 000 000 DT partiellement remboursé et dont le reliquat restant à payer objet de la présente caution est de 333 333DT.
- La société ONE TECH HOLDING se porte garante à la BIAT pour les sommes qui peuvent ou pourront lui être dues par la société OTBS pour quelques causes que ce soit, et ce au titre du crédit à moyen terme d'un montant global de 2 000 000 DT partiellement remboursé et dont le reliquat restant à payer objet de la présente caution est de 142 857DT.
- La société ONE TECH HOLDING a hypothéqué l'ensemble immobilier de la propriété sise à la zone industrielle Ariana, en garantie de l'emprunt contracté auprès de la BIAT pour un montant de 10 000 000 DT.
- OTH a accordé une garantie à première demande pour garantir l'ensemble des emprunteuses au titre du contrat de crédit BEI, à savoir les sociétés TUNISIE CABLES,

TECHNIPLAST INDUSTRIE, ELEONETECH, FUBA PRINTED CIRCUITS et TTEI. La garantie couvre l'intégralité du montant à savoir 21.000.000 euros.

- OTH a souscrit une garantie solidaire, avec les autres emprunteuses à savoir les société Tunisie Câbles et ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING S.A.R.L, exigeant d'eux de se garantir mutuellement. La garantie couvre l'intégralité du montant du crédit IFC soit 23 000 000 euros.

VIII. PARTIES LIEES

Désignation	Solde au 31/12/2019	Mouvements de l'exercice				Solde au 31/12/2020
		Achat	Produit & Remboursement	Encaissement & Conversion	Décaissement	
Fournisseurs						
OTBS	-101 985	81 513	0	0	131 137	-52 361
FUBA	-9 237	15 300	0	0	0	-24 537
ONE TECH E&C	-2 619	0	0	0	0	-2 619
Clients						
ELEONTECH	285 071	0	102 811	0	0	387 882
FUBA	338 643	0	0	0	0	338 643
HELIOFLEX	168 976	0	41 331	0	0	210 307
OTBS	449 998	0	259 972	381 562	0	328 408
OTM	26 008	0	52 131	26 008	0	52 131
STUCOM	156 416	0	0	0	0	156 416
TECHNIPLAST	52 238	0	105 472	101 806	0	55 904
Produits à recevoir						
TTEI	-288	0	11 498 985	5 750 000	0	5 748 697
TECHNIPLAST INDUSTRIE	0	0	3 999 000	3 999 000	0	0
FUBA	400	0	0	0	0	400
STUCOM	354 772	0	0	0	0	354 772
TUNISIE CABLES	2 996 245	0	11 094 189	9 122 662	0	4 967 772
ELEONTECH	274 400	0	1 924 300	874 400	0	1 324 300
HELIOFLEX	186 994	0	0	0	0	186 994
OTM	0		307 950	307 950	0	0
Débiteurs divers						
TUNISIE CABLES	0	0	0	0	0	0
OTBS	4 583	0	0	0	0	4 583

Rapport général

Tunis, le 05 Avril 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société ONE TECH HOLDING

RAPPORT GÉNÉRAL DES CO- COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société **ONE TECH HOLDING** (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces comptes, arrêtés par le conseil d'administration du 24 Mars 2021 présentent :

Un total bilan de……	247 258 961 TND
Des produits d'exploitation de ……	29 313 608 TND
Un résultat bénéficiaire de……	26 080 833 TND

A notre avis, les états financiers de la société ONE TECH HOLDING sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

Titres de participation

Selon la norme comptable n°7 relative aux placements, la société est tenue d'effectuer, à la date de clôture, une évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Cette évaluation est importante pour notre audit en ce qui concerne les participations ayant une valeur mathématique inférieure au coût d'acquisition.

Les informations fournies par la société sur la valorisation des titres de participation figurent à la Note « V- *Les bases de mesures* », qui expliquent qu'à la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage et que les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions.

La société ONE TECH HOLDING détient une participation de 85% au capital de la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS « OTBS » comptabilisée pour un montant net de provision de 10 488 133 Dinars. Au 31 décembre 2020, la société OTBS présente des capitaux propres de 1 859 714 Dinars.

La société a comptabilisé une provision de 4 017 515 Dinars, estimée suffisante pour couvrir la dépréciation des titres de participation OTBS en s'appuyant sur une évaluation financière basée sur les cash-flows futurs mis à jour. Le processus d'évaluation par la direction repose sur des hypothèses de rentabilité, lesquelles sont fondées sur les conjonctures économiques et de marché prévues à l'avenir. En 2020, les performances de la filiale OTBS se sont sensiblement améliorées.

La société ONE TECH HOLDING détient une participation de 100% au capital de la société FUBA PRINTED CIRCUITS comptabilisée pour un montant de 44 822 411 Dinars. Au 31 décembre 2020, la société FUBA PRINTED CIRCUITS présente des capitaux propres de 23 613 114 Dinars.

La direction de la société a estimé que la valeur d'usage de la société FUBA PRINTED CIRCUITS est supérieure à son coût d'acquisition ; de ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée. Le processus d'évaluation par la direction repose sur des hypothèses de rentabilité, lesquelles sont fondées sur les conjonctures économiques et de marché prévues à l'avenir.

Nos procédures d'audit consistent, entre autres, à vérifier la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par la société. A cet effet, des changements dans les hypothèses utilisées pourraient impacter d'une manière ou d'une autre la valeur des titres de participation OTBS et FUBA PRINTED CIRCUITS.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité incombe au conseil d'administration de la société. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé sur la base de notre examen d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la règlementation en vigueur.

Les Commissaires aux Comptes

Mahmoud ZAHAF	**Mourad FRADI**
CABINET ZAHAF & ASSOCIES	**ECC MAZARS**

Rapport spécial

Tunis, le 05 Avril 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires
de la Société ONE TECH HOLDING

RAPPORT SPÉCIAL DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

Conformément aux dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et sur celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2020

La direction de votre société nous a avisé de l'existence des conventions et opérations suivantes :

1 La société ONE TECH HOLDING a cédé à la société « TUNISIE CABLES » un véhicule automobile « FIAT FIORINO » pour un montant de 25 000 dinars.

2 La société « FUBA PRINTED CIRCUITS » a facturé à la société « ONE TECH HOLDING » pour un montant de 15 300 dinars, des frais engagés au titre du « Contrat IFC ».

3 Le conseil a autorisé la conclusion par la société « ONE TECH HOLDING » d'un contrat de crédit ayant pour parties :

- La société financière internationale « SFI » en qualité de préteur ; et
- La société « ONE TECH HOLDING », sa filiale Tunisienne « TUNISIE CABLES S.A» et sa filiale de droit marocain « ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING S.A.R.L » en qualité d'emprunteuses.

Le contrat de crédit est consenti pour un montant global maximum de 23 000 000 euros. Le taux d'intérêt est au choix de l'emprunteur, soit un taux variable égal à EURIBOR+2,15%, soit un taux fixe déterminable au moment de chaque tirage.

La société One Tech Holding a souscrit une garantie solidaire, avec les autres emprunteuses, exigeant d'eux de se garantir mutuellement. La garantie couvre l'intégralité du montant du crédit IFC soit 23 000 000 euros.

II. Conventions et opérations approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2020

L'exécution des conventions et opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs et approuvées par les assemblées générales des actionnaires, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Elles sont présentées ci-après :

1 La société a contracté au cours de l'exercice 2018 un emprunt bancaire auprès de la BIAT pour un montant de 10 000 000 Dinars, débloqué à hauteur de 7 222 998 Dinars au cours des années 2018 et 2019, et à hauteur de 2 777 002 Dinars au cours de l'exercice 2020.

2 La société ONE TECH HOLDING s'est porté garante aux banques pour les sommes qui peuvent ou pourront lui être dues, par la société OTBS au titre des crédits bancaires à moyen terme contractés par cette dernière d'un montant global de 4 000 000 Dinars. Ces crédits sont partiellement remboursés et dont le reliquat restant à payer objet de ladite garantie est de 476 190 Dinars.

3 La société ONE TECH HOLDING se porte garante auprès de la filiale « ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING » à travers la signature par son Directeur Général Adjoint de la lettre de confort demandée par la SOGELEASE, filiale du groupe Société Générale Maroc, et ce en couverture de son engagement sous forme d'un crédit leasing, d'une enveloppe maximale de 2 000 000 euros qu'elle accordera à la filiale ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING ».

4 La société ONE TECH HOLDING a conclu un contrat de maintenance avec la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS. Le montant facturé par la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 89 442 Dinars TTC.

5 La société ONE TECH HOLDING a conclu un contrat d'insertions publicitaires avec la société GRAND MAGHREB MEDIA « GMM » moyennant une rémunération annuelle de 20 000 Dinars hors taxes. Le montant facturé par la société « GMM », au titre de l'exercice 2020, s'élève à 23 801 Dinars TTC.

6 La société ONE TECH HOLDING a acquis du matériel informatique auprès de la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS pour un montant de 15 294 Dinars, des licences offices et sage pour un montant de 13 843 dinars, et des diverses fournitures pour un montant de 606 dinars TTC.

7 La société a renouvelé la souscription au cours de l'exercice 2020, d'un billet de trésorerie, émis par la société « Systel », pour un montant de 200 000 dinars pour un taux d'intérêt de TMM+1,5% ; ce billet a été remboursé en décembre 2020.

8 La société a renouvelé la souscription, au cours de l'exercice 2020, des billets de trésorerie émis par la société « Sofia Technologies », un billet de trésorerie pour un montant de 800 000 dinars renouvelé 2 fois et un billet de trésorerie pour un montant de 600 000 dinars renouvelé 2 fois pour un taux d'intérêt de 10%. Ces billets ont été remboursés en 2020.

9 La société ONE TECH HOLDING a conclu un contrat de prestations d'infogérance avec la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS avec date d'effet le 1er juillet 2018. La charge supportée par la société ONE TECH HOLDING, au cours de l'exercice 2020, est de 5 356 Dinars.

10 La société ONE TECH HOLDING a conclu, un contrat avec la société ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS portant sur la location à cette dernière du premier étage de son siège social avec 25 places de parking et l'exploitation de 50% du sous-sol, avec date d'effet le 1er avril 2017. Le montant facturé par ONE TECH HOLDING au titre de l'exercice 2020 s'élève à 178 500 Dinars TTC.

11 La société ONE TECH HOLDING a facturé la somme, de 453 907 Dinars sous forme de notes de débit de répartition de charges communes aux filiales, TECHNIPLAST INDUSTRIE, HELIOFLEX NORTH AFRICA SPS, ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS, ELEONETECH, et ONE TECH MOBILE.

12 La société One Tech Holding a souscrit à une garantie à première demande pour garantir l'ensemble des emprunteuses au titre du contrat de crédit BEI, à savoir les sociétés, TUNISIE CABLES, TECHNIPLAST INDUSTRIE, ELEONETECH, FUBA PRINTED CIRCUITS et TTEI ; ladite garantie couvre l'intégralité du montant à savoir 21.000.000 euros.

III. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés par l'article 200 II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

1) La rémunération du président du conseil d'administration et administrateur délégué servie par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales totalise un montant brut de 552 048 dinars courant l'exercice 2020. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

2) La rémunération du directeur général servie par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales totalise un montant brut de 548 224 dinars courant l'exercice 2020. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

3) La rémunération du directeur général adjoint servie par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales totalise un montant brut de 100 116 dinars courant l'exercice 2020. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

4) Au cours de l'exercice 2020, la société ONE TECH HOLDING a servi à un de ses administrateurs une rémunération brute de 381 208 Dinars au titre des missions assurées pour le compte du groupe ONE TECH HOLDING en tant que secrétaire général ; les charges sociales y relatives totalisent 65 072 Dinars. Il bénéficie en outre d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais y afférents ainsi que les frais de télécommunication et tous les frais de représentation inhérents à sa fonction.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Les Commissaires aux Comptes

Mahmoud ZAHAF	**Mourad FRADI**
CABINET ZAHAF & ASSOCIES	**ECC MAZARS**

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ONE TECH HOLDING
16, Rue des entrepreneurs, Zone Industrielle Charguia II 2035 -Ariana

La société One Tech Holding publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 5 Mai 2021. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Mr Mahmoud ZAHAF (Cabinet ZAHAF & Associés) & Mr Mourad FRADI (ECC MAZARS).

Groupe Onetech
Bilan consolidé actif à Fin Décembre 2020
Chiffres présentés en TND

ACTIFS	Notes	Fin Décembre 2020	Fin Décembre 2019
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Ecart d'acquisition	**B1**	14 298 856	15 276 925
Immobilisations incorporelles		7 978 689	7 929 959
Amort & Prov Immobilisations incorporelles		(6 623 840)	(6 028 929)
S/TOTAL	**B2**	**1 354 849**	**1 901 030**
Immobilisations corporelles		403 880 914	389 950 804
Amort & Prov Immobilisations corporelles		(220 787 565)	(209 577 286)
S/TOTAL	**B3**	**183 093 349**	**180 373 518**
Titres mis en équivalence	**B4**	9 769 800	5 838 337
Immobilisations financières		12 362 872	10 367 609
Provisions Immobilisations financières		(1 291 980)	(1 361 595)
S/TOTAL	**B5**	**11 070 892**	**9 006 014**
Total des actifs immobilisés		**219 587 746**	**212 395 824**
Autres actifs non courants	**B6**	11 541 431	3 812 848
Total des actifs non courants		**231 129 177**	**216 208 672**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		130 478 557	139 062 596
Provisions Stocks		(6 983 478)	(7 258 729)
S/TOTAL	**B7**	**123 495 079**	**131 803 867**
Clients et comptes rattachés		218 103 160	205 809 396
Provisions Clients et comptes rattachés		(10 556 737)	(10 845 691)
S/TOTAL	**B8**	**207 546 423**	**194 963 705**
Autres actifs courants	**B9**	19 004 777	27 646 676
Placements et autres actifs financiers	**B10**	69 155 689	49 022 384
Liquidités et équivalents de liquidités	**B11**	42 430 863	49 435 943
Total des actifs courants		**461 632 831**	**452 872 575**
TOTAL DES ACTIFS		**692 762 008**	**669 081 247**

Groupe Onetech
Bilan consolidé capitaux propres et passifs à Fin Décembre 2020
Chiffres présentés en TND

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	Fin Décembre 2020	Fin Décembre 2019
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		53 600 000	53 600 000
Réserves		217 067 591	196 264 400
Autres capitaux propres		56 097 151	67 233 569
Total des capitaux propres s avant résultat de l'exercice		**326 764 742**	**317 097 969**
Résultat de l'exercice		19 769 312	22 734 112
Total des capitaux propres s avant affectation	**B12**	**346 534 054**	**339 832 081**
INTERETS MINORITAIRES			
Réserves des minoritaires		30 413 507	31 234 450
Résultat des minoritaires		5 712 969	7 422 832
Total des intérets minoritaires	**B13**	**36 126 476**	**38 657 282**
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilés	**B14**	95 705 810	88 675 675
Provisions pour risques et charges	**B15**	2 681 131	2 519 790
Total des passifs non courants		**98 386 941**	**91 195 465**
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	**B16**	127 529 333	123 380 650
Autres passifs courants	**B17**	37 790 207	33 368 145
Concours bancaires et autres passifs financiers	**B18**	46 394 997	42 647 624
Total des passifs courants		**211 714 537**	**199 396 419**
Total des passifs		***310 101 478***	***290 591 884***
Total capitaux propres et passif		**692 762 008**	**669 081 247**

Groupe Onetech
Etat de résultat consolidé Jusqu'à Fin Décembre 2020
Chiffres présentés en TND

RUBRIQUES	Notes	Jusqu'à Fin Décembre 2020	Jusqu'à Fin Décembre 2019
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	718 581 103	898 083 402
Autres produits d'exploitation	R2	2 088 036	1 448 782
Production immobilisée	R3	225 691	510 319
Total des produits d'exploitation		**720 894 830**	**900 042 503**
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et des encours (+ ou -)	R4	(6 957 900)	1 436 971
Achats de matières et d'approvisionnements consommés	R5	(528 797 373)	(687 061 342)
Charges de personnel	R6	(85 165 850)	(89 445 295)
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	(25 658 558)	(29 716 341)
Autres charges d'exploitation	R8	(43 718 193)	(47 441 683)
Total des charges d'exploitation		**(690 297 874)**	**(852 227 690)**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**30 596 956**	**47 814 813**
Charges financières nettes	R9	(5 988 486)	(16 317 099)
Produits des placements	R10	4 962 280	3 978 726
Autres gains ordinaires	R11	1 571 404	1 024 022
Autres Pertes ordinaires	R12	(775 185)	(315 031)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**30 366 969**	**36 185 431**
Impôt sur les bénéfices	R13	(4 472 650)	(6 130 954)
RESULTAT NET DES ENTREPRISES CONSOLIDES		**25 894 319**	**30 054 477**
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	R14	(639 660)	(662 098)
Quote part du résultat des sociétés mises en équivalence	R15	227 622	764 565
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**25 482 281**	**30 156 944**
Quote-part des intérêts minoritaires		(5 712 969)	(7 422 832)
RESULTAT NET PART DU GROUPE		**19 769 312**	**22 734 112**

Groupe Onetech
Etat de flux de trésorerie au 31 décembre 2020
Chiffres présentés en TND

	Jusqu'à Fin Décembre 2020	Jusqu'à Fin Décembre 2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	**25 482 281**	**30 156 944**
Ajustements pour :		
Dotation aux amortissements & provisions	28 827 508	25 477 941
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	654 660	662 098
- Variation des stocks et en cours	2 808 899	3 384 869
- Variation des créances	(14 956 216)	13 118 102
- Variation des autres actifs non courants	(7 828 206)	(1 220 633)
- Variation des autres actifs courants	9 870 804	(1 484 156)
- Variation des placements et autres actifs financiers	(23 840 105)	(8 219 934)
- Variation des fournisseurs	11 674 620	1 460 819
- Variation des autres passifs courants	292 938	(2 825 242)
- Variation des autres passifs financiers	(1 729 376)	2 346 802
- Plus ou moins value de cession	(526 694)	309 847
- Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	(951 895)	(1 357 961)
- Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(227 622)	(764 565)
- Plus ou moins value sur cession d'actions propres	-	-
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	**29 551 596**	**61 044 931**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et in	(36 857 649)	(30 309 558)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et inco	7 461 455	1 007 370
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(3 641 887)	(1 827 195)
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières	1 662 886	(400 369)
Variation du périmètre de consolidation	(1 049 020)	1 275 860
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investisseme	**(32 424 215)**	**(30 253 892)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissement suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	(15 845 928)	(17 902 377)
Encaissement subvention d'investissement	2 753 316	2 595 047
Encaissement provenant des emprunts	35 790 304	8 438 643
Remboursement d'emprunts	(26 973 871)	(21 755 096)
Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement	**(4 276 179)**	**(28 623 783)**
Effet de la variation des cours de change sur les liquidités et équivalents de	(7 602)	46 461
Effet des modifications comptables sur les liquidités et équivalents de liquic	(1 077 175)	-
Effet de la variation du périmètre sur les liquidités et équivalents de liquidité	-	-
Variation de trésorerie	**(8 233 575)**	**2 213 717**
Trésorerie au début de l'exercice	47 230 138	45 016 421
Trésorerie à la clôture de l'exercice	38 996 563	47 230 138
Variation de trésorerie	**(8 233 575)**	**2 213 717**

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

I- PRESENTATION DU GROUPE

En vertu des dispositions de l'article 461 du Code des Sociétés Commerciales, le groupe de sociétés est un ensemble de sociétés ayant chacune sa personnalité juridique mais liées par des intérêts communs en vertu desquels la société mère tient les autres sociétés sous son pouvoir de droit ou de fait et y exerce son contrôle. Selon le même article, le contrôle est présumé dès lors qu'une société détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre société et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Le groupe « ONE TECH » est composé des sociétés suivantes :

- **ONE TECH HOLDING S.A.** « OTH » : société mère ;

Pôle câblerie

- **TUNISIE CABLES S.A.** « TC » : société filiale ;
- **AUTO CABLES TUNISIE S.A.** « ACT » : entreprise associée.

Pôle mécatronique

- **FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE S.A.** « FUBA » : société filiale.
- **ELEONETECH S.A.** : société filiale.
- **TUNISIAN TELECOM ELECTRIC INTERNATIONAL S.A.** « TTEI » : société filiale.
- **TECHNIPLAST INDUSTRIE S.A.** « TECHNIPLAST » : société filiale.
- **ONE TECH GMBH** : société filiale (Allemagne).
- **ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING SARL** : « OTMA »: société filiale (Maroc).
- **SOFIA TECHNOLOGIES :** entreprise associée.

Pôle télécom

- **ONE TECH BUSINESS SOLUTIONS S.A.** « OTBS » : société filiale.
- **FILODOXIA** : Société filiale (France).
- **SYSTEL SA :** société filiale.
- **ONE TECH AFRICA SA :** co-entreprise (côte d'ivoire).

Autres activités

- **HELIOFLEX NORTH AFRICA S.P.S. S.A.** « HELIOFLEX »: société filiale.
- **ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING S.A.** « OTEC » : entreprise associée.
- **ONE TECH 2S** : société filiale.

II- INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION :

Le détail de l'ensemble consolidé se présente comme suit

Société	% de contrôle			% d'intérêt	Nature de contrôle	Méthode de consolidation
	Direct	Indirect	Total			
ONE TECH HOLDING	100,000%	-	-	100,000%	Société mère	Intégration globale
FUBA	99,989%	-	99,989%	99,989%	Exclusif	Intégration globale
TUNISIE CABLES	92,453%	-	92,453%	92,453%	Exclusif	Intégration globale
AUTO CABLES	48,867%	-	48,867%	48,867%	Influence notable	Mise en équivalence
TTEI	99,996%	-	99,996%	99,996%	Exclusif	Intégration globale
ELEONETECH	54,980%	-	54,980%	54,980%	Exclusif	Intégration globale
TECHNIPLAST	79,980%	-	79,980%	79,980%	Exclusif	Intégration globale
HELIOFLEX	74,798%	0,001%	74,799%	74,798%	Exclusif	Intégration globale
OTBS	84,929%	-	84,929%	84,929%	Exclusif	Intégration globale
OT2S		50,960%	50,960%	45,709%	Exclusif	Intégration globale
FILODOXIA	-	66,667%	66,667%	56,619%	Exclusif	Intégration globale
SYSTEL	-	99,650%	99,650%	84,631%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH E&C	40,000%	-	40,000%	40,000%	Influence notable	Mise en équivalence
ONE TECH GMBH	-	100,000%	100,000%	99,980%	Exclusif	Intégration globale
OTMA		100,000%	100,000%	90,453%	Exclusif	Intégration globale
ONE TECH AFRICA		50,000%	50,000%	43,969%	Contrôle conjoint	Intégration proportionnelle
SOFIA TECHNOLOGIES	38,280%	0,021%	38,301%	38,297%	Influence notable	Mise en équivalence

III- REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés sont exprimés en Dinar Tunisien. Ils ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables tunisiennes en vigueur.

Les états financiers de la société mère, de ses filiales et de la société associée, servant à l'établissement des états financiers consolidés sont établis à la même date.

Les informations utilisées pour l'établissement des états financiers consolidés ont été extraites des états financiers individuels revus par les commissaires aux comptes des sociétés du groupe ainsi que du système d'information et comptable desdites sociétés. L'élimination des opérations réciproques a été effectuée sur cette base d'information.

Les filiales « ONE TECH MOBILE », « STUCOM », « SALGETEL », « SERD SOFT », « SYSTEL TRAINING », « PROGRES TECHNOLOGIES » et « TUNISIE FLOWER » n'ont pas été consolidées car le contrôle est destiné à être temporaire et elles sont détenues dans l'unique perspective de leurs sorties ultérieures dans un avenir proche (§11, NCT 35).

IV- PROCEDURES SUIVIES POUR LA PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Après avoir déterminé le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt, la démarche suivie pour la préparation des états financiers consolidés est passée par les étapes suivantes :

- L'ajustement et l'homogénéisation des comptes individuels ;
- L'intégration des comptes ou le cumul des comptes ;
- L'élimination des opérations ayant impact sur le résultat ;
- L'élimination des opérations réciproques ;
- L'élimination des titres détenus par la société mère et la répartition des capitaux propres des sociétés consolidées ;
- Etablissement des comptes consolidés.

1) l'homogénéisation et l'ajustement des comptes individuels

L'homogénéisation vise à corriger les divergences entre les méthodes et pratiques comptables utilisées par les sociétés du groupe. Il s'agit d'un retraitement dans les comptes individuels.

L'opération d'ajustement fait partie de cette étape. Elle est importante dans le processus de consolidation et intervient aussi bien dans les comptes de la société consolidée que dans ceux de la société mère.

Les travaux effectués et les retraitements opérés ont concernés principalement :

- L'homogénéisation de la nomenclature des comptes individuels ;
- Le rapprochement des soldes des comptes réciproques entre les sociétés du groupe ;
- L'homogénéisation dans la présentation des états financiers ;
- L'impact, le cas échéant, de l'effet de l'impôt différé sur les écritures d'ajustement et d'homogénéisation.

Par ailleurs, il était nécessaire de créer des écritures d'ajustements dans chacune des sociétés du groupe afin de préparer l'étape d'élimination des comptes réciproques.

2) La conversion des comptes des filiales étrangères

Dans le cadre du processus de consolidation, la conversion des comptes des établissements étrangers « ONE TECH GMBH », « ONE TECH AFRICA », « FILODOXIA » et « ONE TECH MOLDING AND ASSEMBLING » est effectuée après retraitements d'homogénéité.

L'approche de conversion imposée par IAS 21 exige l'utilisation des procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que différence de change inscrite dans le compte « Autres capitaux propres ».

A cet effet, les éléments de l'état de résultats ont été convertis ; le résultat ainsi obtenu a été reporté au bilan. Pour des raisons pratiques, un cours approchant les cours de change aux dates des transactions, soit le cours moyen pour la période, a été utilisé pour convertir les éléments de produits et charges.

3) L'intégration des comptes

Pour les sociétés contrôlées d'une manière exhaustive, l'étape d'intégration consiste à cumuler rubrique par rubrique les comptes des sociétés (mère et filiales) après l'étape d'homogénéisation et d'ajustement.

L'intégration des comptes consiste à reprendre :

- Au bilan de la société consolidante, tous les éléments composant l'actif et le passif des sociétés filiales ;
- Au compte de résultat, toutes les charges et tous les produits concourant à la détermination du bénéfice de l'exercice.

Il s'agit donc de cumuler les différents postes du bilan, de l'état de résultat et de l'état de flux de trésorerie des différentes sociétés du groupe.

Les sociétés AUTO CABLES TUNISIE, SOPHIA TECHNOLOGIE et ONE TECH ENGINEERING & CONSULTING ont été consolidées par la méthode de mise en équivalence selon laquelle la participation est initialement enregistrée à son coût historique et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de l'entreprise détenue. L'état de résultat reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

4) L'élimination des comptes réciproques

Dans le souci de présenter le groupe comme une entité économique unique, il y a lieu d'éliminer toutes les opérations réciproques entre les sociétés du groupe. Ces opérations résultent des échanges de biens et services d'une part, et des échanges financiers d'autre part.

L'étape d'homogénéisation a permis d'identifier les opérations réciproques (échanges de biens et services et facturation de quotes-parts dans les charges communes) ainsi que les comptes dans lesquels elles ont été constatées dans les sociétés du groupe.

Les opérations réciproques entre les sociétés du groupe consistent en des échanges de biens et services et des facturations de quote-part dans les charges communes.

Cette étape nécessite auparavant l'élimination des profits internes sur cessions d'immobilisations, ainsi que les dividendes intra-groupe.

5) Détermination de l'écart de première consolidation

L'écart de première consolidation est la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part dans les capitaux propres à la date de la prise de contrôle avec ajustement par rapport aux résultats réalisés postérieurement.

L'écart d'acquisition est obtenu par différence entre les actifs et les passifs identifiables valorisés à la date de prise de contrôle et le coût d'acquisition des titres. Il correspond ainsi à des éléments non affectables ou susceptibles d'être revendus. Cet écart inclut toute une série d'éléments subjectifs qui entrent dans l'évaluation de la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables.

Selon la NCT 38, lorsque l'acquisition (c'est à dire la prise de contrôle) résulte d'achats successifs de titres, une différence de première consolidation est déterminée pour chacune des transactions significatives, prises individuellement. Le coût d'acquisition est alors comparé à la part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis lors de cette transaction.

Les plus ou moins-values, constatées découlant de l'opération d'apport de titres dans les filiales réalisée par TUNISIE CABLES, FUBA, OTBS et TTEI ont été éliminées, en consolidation, en ajustant le coût des titres apportés (Profit interne) retenu pour déterminer l'écart d'acquisition. Ce traitement n'affecte pas les comptes de résultat ainsi que la trésorerie du groupe courant la période concernée.

6) Traitement des écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition positif (Goodwill), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, la société ONE TECH HOLDING a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

L'écart d'acquisition négatif (Goodwill négatif), déterminé dans la consolidation et compte tenu des hypothèses retenues, doit être traité conformément à la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises. Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif correspond à des pertes et des dépenses futures attendues identifiées dans le plan d'acquisition de l'acquéreur, qui peuvent être évaluées de manière fiable, mais qui ne représentent pas à la date d'acquisition des passifs identifiables, cette fraction du goodwill négatif doit être comptabilisée en produits dans l'état de résultat lorsque les pertes et les dépenses futures sont comptabilisées. (Cas de la société OTBS)

Dans la mesure où l'écart d'acquisition négatif ne correspond pas à des pertes et des dépenses futures identifiables attendues, il doit être comptabilisé en produit dans l'état de résultat, de la manière suivante :

- Le montant du goodwill négatif n'excédant pas les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée restant à courir des actifs amortissables identifiables acquis ; (taux d'amortissement annuel estimé à 10%)

- Le montant du goodwill négatif excédant les justes valeurs des actifs non monétaires identifiables acquis doit être comptabilisé immédiatement en produits.

7) Répartition des capitaux propres et élimination des titres :

Cette étape de la consolidation consiste dans la comptabilisation de la part de ONE TECH HOLDING dans les capitaux propres des sociétés consolidées qui impose d'éliminer, en contrepartie, les titres de participations y afférents.

Celle-ci étant comptabilisée à son coût d'acquisition (Achat ou apport), il en résulte un écart appelé « écart de consolidation » qui a pour origine :

- L'écart de première consolidation qui s'explique par l'existence d'un goodwill ;
- La part de la société mère dans la variation des capitaux propres de la filiale depuis cette date ;
- La partie restante est affectée aux intérêts minoritaires.

V- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE-COVID 19

Depuis le mois de mars 2020 un événement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus) dont l'impact financier sur l'activité et la situation financière du Groupe ONE TECH en 2020 s'est traduit par une baisse des produits d'exploitation de 19,90% par rapport à celui de l'exercice 2019 et une baisse du résultat net part du groupe de 13,04%% par rapport à l'exercice 2019.

Pour prendre en considération la baisse significative de l'activité et de la production observées notamment sur les trois mois, mars, avril et mai 2020, les sociétés du groupe ONE TECH (FUBA PRINTED CIRCUITS-TUNISIE CABLES-TECHNIPLAST et ELEONTECH) ont baissé de 25% la dotation aux amortissements relative au Matériel et Outillages au titre du premier semestre 2020.

VI- NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

B. NOTES RELATIVES AU BILAN

1) Ecart d'acquisition

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Goodwill local	13 366 028	13 366 028
Amort Goodwill Local	(8 900 440)	(8 259 817)
Sous total 1	**4 465 588**	**5 106 211**
Ecart d'acquisition	3 539 066	4 049 949
Amort Ecart d'acquisition	6 294 202	6 120 765
Sous total 2	**9 833 268**	**10 170 714**
Total	**14 298 856**	**15 276 925**

Le tableau récapitulant la détermination de l'écart d'acquisition par société et par lot d'acquisition se présente comme suit :

Ecart d'acquisition / Entités	V.B Fin Décembre 2020	Amort. Antérieurs	Dotation	Reprise / sortie	Cumulé au Fin Décembre 2020	Valeur Nette
-1- Titres détenus par OTH						
ONE TECH MOBILE	-	(187 474)	-	187 474	-	-
FUBA	6 423 379	(2 274 953)	(321 170)	-	(2 596 123)	3 827 256
TUNISIE CABLES	(1 401 601)	2 491 157	348 690	-	2 839 847	1 438 246
TTEI	3 653 020	(134 307)	(50 140)	-	(184 447)	3 468 573
ELEONETECH	779 308	(276 008)	(38 966)	-	(314 974)	464 334
TECHNIPLAST	(704 410)	498 951	70 440	-	569 391	(135 019)
HELIOFLEX	445 895	(157 917)	(22 294)	-	(180 211)	265 684
OTBS	(6 304 518)	6 363 816	31 803	-	6 395 619	91 101
Total	**2 891 073**	**6 323 265**	**18 363**	**187 474**	**6 529 102**	**9 420 175**
-2- Titres détenus par OTBS						
SYSTEL	647 993	(202 500)	(32 400)	-	(234 900)	413 093
Total	**647 993**	**(202 500)**	**(32 400)**	**-**	**(234 900)**	**413 093**
-3- Ecarts d'acquisition opérations de fusion						
TUNISIE CABLES	6 117 904	(4 238 947)	(305 895)	-	(4 544 842)	1 573 062
ELEONETECH	300 000	(270 000)	(15 000)	-	(285 000)	15 000
OTBS	6 948 124	(3 750 870)	(319 728)	-	(4 070 598)	2 877 526
Total	**13 366 028**	**(8 259 817)**	**(640 623)**	**-**	**(8 900 440)**	**4 465 588**
Total Général	**16 905 094**	**(2 139 052)**	**(654 660)**	**187 474**	**(2 606 238)**	**14 298 856**

2) Immobilisations incorporelles

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Logiciels	6 759 518	6 777 707
Concessions de brevets	43 657	21 727
Recherches et Développements	118 801	118 801
Transferts Technologiques	998 703	998 703
Immobilisations incorporelles en cours	58 010	13 021
Sous total	**7 978 689**	**7 929 959**
Amort Logiciels	(5 467 602)	(4 890 310)
Amort Concessions de brevets	(38 734)	(21 115)
Amort recherches et développements	(118 801)	(118 801)
Amort Transfert Technologique	(998 703)	(998 703)
Sous total	**(6 623 840)**	**(6 028 929)**
Total	**1 354 849**	**1 901 030**

3) Immobilisations corporelles

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Terrains	15 977 760	15 966 510
Constructions	48 942 138	47 932 923
Matériel et Outillage	269 744 709	263 249 055
Agencement, Aménagement & Installation	40 766 115	39 954 817
Immobilisations en cours	8 329 882	1 905 268
Matériel de bureau & Informatique	11 300 862	11 594 248
Matériel de transport	8 819 448	9 347 983
Sous total	**403 880 914**	**389 950 804**
Amort Constructions	(25 168 792)	(23 597 006)
Amort Matériel et outillages industriels	(156 983 022)	(149 199 625)
Amort Agencement, Aménagement & Installation	(23 553 761)	(21 738 017)
Amort Matériels de bureau & Informatique	(9 178 405)	(9 019 039)
Amort Matériel de transport	(5 903 585)	(6 023 599)
Sous total	**(220 787 565)**	**(209 577 286)**
Total	**183 093 349**	**180 373 518**

Le tableau des immobilisations et des amortissements arrêtés au 31 Décembre 2020 se détaille comme suit :

Groupe Onetech Holding
Tableau de variation des immobilisations
Arrêté au 31 Décembre 2020
Chiffres présentés en milliers de dinars

DESIGNATIONS	V. Brute au 31/12/2019	Acquis	Sortie Cession	Recalass	Variation périmétre	Variation des Cours de change	V. Brute au 31/12/2020	Amort. Cumulé 31/12/2019	Dotation	Sortie Cession	Recalass	Variation périmétre	Variation des Cours de change	Amort. Cumulé 31/12/2020	VCN Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles															
Logiciels	6 777 707	267 322	-	(228 688)	(63 847)	7 024	6 759 518	(4 890 310)	(862 341)	-	202 943	59 238	(4 595)	(5 495 065)	1 264 453
Concessions de brevets	21 727	9 917	-	12 013	-	-	43 657	(21 115)	(3 888)	-	13 732	-	-	(11 271)	32 386
Recherches et Développements	118 801	-	-	-	-	-	118 801	(118 801)	-	-	-	-	-	(118 801)	-
Transferts Technologiques	998 703	-	-	-	-	-	998 703	(998 703)	-	-	-	-	-	(998 703)	-
Immobilisations incorporelles en cours	13 021	44 989	-	-	-	-	58 010	-	-	-	-	-	-	-	58 010
S/Total	**7 929 959**	**322 228**	**-**	**(216 675)**	**(63 847)**	**7 024**	**7 978 689**	**(6 028 929)**	**(866 229)**	**-**	**216 675**	**59 238**	**(4 595)**	**(6 623 840)**	**1 354 849**
Immobilisations corporelles															
Terrains	15 966 510	11 250	-	-	-	-	15 977 760	-	-	-	-	-	-	-	15 977 760
Constructions	47 932 923	315 671	-	693 544	-	-	48 942 138	(23 597 006)	(2 192 148)	-	635 425	-	(15 063)	(25 168 792)	23 773 346
Matériel et Outillage	263 249 055	14 600 651	(632 591)	(8 564 568)	(7 500)	1 099 662	269 744 709	(149 199 625)	(15 854 129)	226 515	8 113 733	6 310	(275 826)	(156 983 022)	112 761 687
Agencement, Aménagement & Installation	39 954 817	2 525 131	-	(1 768 725)	(63 932)	118 824	40 766 115	(21 738 017)	(2 610 403)	-	768 784	51 701	(25 826)	(23 553 761)	17 212 354
Matériel de transport	9 347 983	715 730	(656 985)	-	(587 280)	-	8 819 448	(6 023 599)	(1 027 660)	673 812	(2)	473 864	-	(5 903 585)	2 915 863
Matériel de bureau & Informatique	11 594 248	825 939	-	(1 068 091)	(83 645)	32 411	11 300 862	(9 019 039)	(1 292 816)	-	1 062 731	81 713	(10 994)	(9 178 405)	2 122 457
Immobilisations en cours	1 905 268	6 471 979	-	(76 427)	-	29 062	8 329 882	-	-	-	-	-	-	-	8 329 882
S/Total	**389 950 804**	**25 466 351**	**(1 289 576)**	**(10 784 267)**	**(742 357)**	**1 279 959**	**403 880 914**	**(209 577 286)**	**(22 977 156)**	**900 327**	**10 580 671**	**613 588**	**(327 709)**	**(220 787 565)**	**183 093 349**
Total Général	**397 880 763**	**25 788 579**	**(1 289 576)**	**(11 000 942)**	**(806 204)**	**1 286 983**	**411 859 603**	**(215 606 215)**	**(23 843 385)**	**900 327**	**10 797 346**	**672 826**	**(332 304)**	**(227 411 405)**	**184 448 198**

4) Titres mis en équivalence

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Titres mis en équivalence AUTO CABLES	5 855 613	5 820 950
Titres mis en équivalence ONE TECH EC	13 222	17 387
Titres mis en équivalence SOFIATECH	3 900 965	-
Total	**9 769 800**	**5 838 337**

5) Immobilisations financières

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Titres de participation	11 210 731	9 230 224
Dépôts et cautionnements	1 125 681	1 110 130
Personnel, avances et prêts	26 460	27 255
Sous total	**12 362 872**	**10 367 609**
Moins : Provisions sur titres de participation	(1 291 980)	(1 361 595)
Sous total	**(1 291 980)**	**(1 361 595)**
Total	**11 070 892**	**9 006 014**

6) Autres actifs non courants

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Charges à répartir	7 696 437	2 348 436
Frais préliminaires	4 865 323	4 793 286
Ecart de conversion sur Emprunt	3 838 252	891 450
Résorption des charges reportées	(4 858 581)	(4 220 324)
Total	**11 541 431**	**3 812 848**

7) Stocks

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Stocks de pièces de rechange	10 945 820	9 797 439
Stocks de matières premières et consommables	53 042 517	51 019 793
Stocks de produits finis et en cours	56 831 839	63 975 469
Stocks de marchandises	8 705 475	13 454 093
Stocks de travaux en cours	952 906	815 802
Sous total	**130 478 557**	**139 062 596**
Prov Stocks de marchandises	(4 451 531)	(4 416 977)
Prov Stocks de matières premières et consommables	(1 266 643)	(1 647 507)
Prov Stocks de produits finis et travaux en cours	(172 190)	(225 830)
Prov Stocks de pièces de rechange	(1 093 114)	(968 415)
Sous total	**(6 983 478)**	**(7 258 729)**
Total	**123 495 079**	**131 803 867**

8) Clients et comptes rattachés

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Clients ordinaires	201 400 202	186 142 208
Clients chèques et effets en portefeuille	6 501 900	9 422 698
Clients douteux et litigieux	10 201 058	10 244 490
Sous total	**218 103 160**	**205 809 396**
Moins : Provisions clients	(10 556 737)	(10 845 691)
Sous total	**(10 556 737)**	**(10 845 691)**
Total	**207 546 423**	**194 963 705**

9) Autres actifs courants

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Personnel, prêts et avances	1 099 479	970 256
État, crédit de TVA	1 477 858	4 735 065
Fournisseurs, matières et emballages en consignation	1 917 605	2 846 340
Débiteurs divers	3 254 928	3 408 655
Produits à recevoir	1 420 193	2 975 341
Charges constatées d'avance	917 343	1 838 970
Caution douanière	47 956	47 956
État, crédit d'IS	7 216 789	8 837 707
Fournisseurs, avances et acomptes	2 359 061	2 644 386
Provisions sur Débiteurs Divers	(706 434)	(658 000)
Total	**19 004 778**	**27 646 676**

10) Placements et actifs financiers

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Prêt courant	74 101	173 626
Provisions sur actifs financiers	(5 450)	(5 450)
Titres BVMT & SICAV	2 416 599	828 604
Placements courants	66 555 481	47 918 842
Intérêts courus sur placements	114 958	106 762
Total	**69 155 689**	**49 022 384**

11) Liquidités et équivalents de liquidités

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Banques EUR	32 794 196	37 518 028
Banques TND	5 341 821	10 326 281
Banques USD	4 227 848	1 555 444
Caisses	50 451	36 190
Chèques à l'encaissement	16 547	-
Total	**42 430 863**	**49 435 943**

12) Capitaux propres

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Capital social	53 600 000	53 600 000
Réserves consolidés	217 067 591	196 264 400
Prime d'émission	46 069 652	59 469 652
Réserves de conversion groupe	2 315 564	1 886 520
Subventions d'investissement	7 711 935	5 877 397
Résultat de l'exercice	19 769 312	22 734 112
Total	**346 534 054**	**339 832 081**

13) Intérêts minoritaires

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Réserves des minoritaires	30 413 507	31 234 449
Résultat des minoritaires	5 712 969	7 422 832
Total	**36 126 476**	**38 657 281**

Le tableau de variation des capitaux propres et des intérêts minoritaires se présente comme suit :

Groupe Onetech Holding

Tableau de variation de capitaux propres consolidés à Fin Décembre 2020

Chiffres présentés en TND

	Capital social	Prime d'émission	Autres capitaux propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Total des CP	Réserves des minoritaires	Résultat des minoritaires	Total des intérêts minoritaires
Situation à l'ouverture de l'exercice 2020	**53 600 000**	**59 469 652**	**7 763 917**	**196 264 400**	**22 734 112**	**339 832 081**	**31 234 450**	**7 422 832**	**38 657 282**
Affectation du résultat de l'exercice N-1	-	-	-	22 734 112	(22 734 112)	-	7 422 832	(7 422 832)	-
Dividendes versés	-	(13 400 000)	-	(1 107 549)	-	(14 507 549)	(3 659 585)	-	(3 659 585)
Augmentation de capital	-	-	-	1 099 985	-	1 099 985	(13 678)	-	(13 678)
Changement de méthodes comptables	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Reclassements	-	-	-	(2 048 334)	-	(2 048 334)	(444)	-	(444)
Variation des subventions	-	-	1 801 421	-	-	1 801 421	-	-	-
Ecart de convertion	-	-	462 412	(0)	-	462 412	75 171	-	75 171
Variation du périmètre	-	-	(251)	124 977	-	124 726	(4 645 239)	(0)	(4 645 239)
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	19 769 312	19 769 312	-	5 712 969	5 712 969
Situation à fin 2020	**53 600 000**	**46 069 652**	**10 027 499**	**217 067 591**	**19 769 312**	**346 534 054**	**30 413 507**	**5 712 969**	**36 126 476**

14) Emprunts et dettes assimilées

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Emprunts bancaires	89 143 817	81 144 120
Emprunts leasing	5 356 750	373 812
Fournisseurs d'immobilisation à LT	1 205 243	7 157 743
Total	**95 705 810**	**88 675 675**

15) Provisions

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Provision pour risques et charges	2 681 131	2 519 790
Total	**2 681 131**	**2 519 790**

16) Fournisseurs et comptes rattachés

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Fournisseurs d'exploitation	116 537 628	110 243 048
Fournisseurs d'immobilisations	3 206 267	8 154 824
Fournisseurs, factures non parvenues	7 785 438	4 982 778
Total	**127 529 333**	**123 380 650**

17) Autres passifs courants

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Clients, avances et acomptes	2 134 072	3 434 534
Créditeurs divers	392 763	657 856
Dividendes à payer	2 388 529	67 324
CNSS	6 202 164	5 594 915
Etat, impôts et taxes	7 028 442	6 741 294
Personnel, charges à payer	3 835 508	4 446 625
Personnel, rémunérations dues	4 023 926	3 712 263
Charges à payer	4 442 098	4 293 911
Produits constatés d'avance	1 246 121	425 217
Provisions courantes	3 499 486	1 321 450
Impôts différés – passif	2 597 098	2 672 756
Total	**37 790 207**	**33 368 145**

18) Concours bancaires et autres passifs financiers

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Découverts bancaires	3 434 300	2 205 805
Échéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	24 199 604	20 412 752
Échéances à moins d'un an sur crédit leasing	595 570	235 488
Emprunt courant lies cycle d'exploitation	17 531 297	19 265 511
Chèques à payer	20 448	9 186
Intérêts courus sur emprunts	613 778	518 882
Total	**46 394 997**	**42 647 624**

C. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

1) Revenus

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Chiffre d'affaires Export - produits finis	574 326 971	693 337 837
Chiffre d'affaires Export - marchandises	-	105 573
Chiffre d'affaires Export - prestation de services	10 510 986	7 635 203
Chiffre d'affaires Export - travaux	7 377 400	11 786 968
Chiffre d'affaires Local - produits finis	117 622 282	143 935 479
Chiffre d'affaires Local - marchandises	-	32 748 200
Chiffre d'affaires Local - prestation de services	172 395	510 873
Autres revenus	8 067 136	8 023 269
Dividendes (Holding)	503 933	-
Total	**718 581 103**	**898 083 402**

2) Autres produits d'exploitation

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Produits des activités annexes	1 028 257	90 821
Quote-part subvention d'investissement inscrite au résultat	1 059 779	1 357 961
Total	**2 088 036**	**1 448 782**

3) Production immobilisée

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Production immobilisée	225 691	510 319
Total	**225 691**	**510 319**

4) Variation des stocks des produits finis et encours

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Variation des stocks des produits finis et des encours	(6 957 900)	1 436 971
Total	**(6 957 900)**	**1 436 971**

5) Achats de matières et d'approvisionnements consommés

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Achats - matières et consommables	(482 676 905)	(608 602 670)
Variation de stocks - matières et consommables	1 941 726	(6 070 542)
Variation de stocks - marchandises	1 118 815	(677 576)
Achats - marchandises	(20 967 671)	(39 161 028)
Achats - pièces de rechanges	(8 383 577)	(9 501 905)
Variation de stocks - pièces de rechanges	896 016	678 677
Electricités & eaux	(14 334 875)	(16 712 221)
Carburants	(142 259)	(181 438)
Divers achats non stockés	(2 993 392)	(3 013 911)
Achats de travaux et sous-traitances	(2 816 655)	(3 324 775)
Achats petits matériels et outillages	(438 596)	(493 953)
Total	**(528 797 373)**	**(687 061 342)**

6) Charges de personnel

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Salaires bruts	(71 526 093)	(74 929 147)
Charges sociales légales	(12 687 080)	(12 638 327)
Autres charges personnel	(952 677)	(1 877 821)
Total	**(85 165 850)**	**(89 445 295)**

7) Dotations aux amortissements et aux provisions

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Dotations aux amortissements	(26 118 810)	(27 931 926)
Dotations aux provisions	(5 232 797)	(6 013 023)
Reprises sur provisions	5 693 049	4 228 608
Total	**(25 658 558)**	**(29 716 341)**

8) Autres charges d'exploitation

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Entretien et réparation	(4 003 737)	(4 404 461)
Jetons de présence	(612 499)	(731 500)
Charges de location	(2 142 904)	(2 452 266)
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	(4 205 931)	(4 369 012)
Autres services extérieurs	(4 069 022)	(3 636 983)
Déplacement, missions, réceptions	(3 226 800)	(4 138 544)
Frais de formation	(258 514)	(706 335)
Frais de télécommunication	(810 563)	(718 533)
Frais de transport	(16 766 057)	(17 988 454)
Impôts et taxes	(2 074 996)	(2 195 807)
Personnel extérieur à l'entreprise	(95 296)	(424 527)
Primes d'assurances	(3 090 040)	(3 055 164)
Publicité, publication et relation publique	(1 388 923)	(1 493 035)
Services bancaires et assimilés	(829 242)	(1 020 679)
Sous-traitance générale	(143 669)	(106 383)
Total	**(43 718 193)**	**(47 441 683)**

9) Charges financières nettes

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Charges d'intérêts	(6 452 263)	(8 102 293)
Pertes de changes	(10 082 651)	(19 529 071)
Autres charges financières	(91 707)	(344 961)
Gains de changes	11 063 914	13 904 470
Charges nettes sur cession de VM	(425 779)	(2 245 244)
Total	**(5 988 486)**	**(16 317 099)**

10) Produits des placements

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Plus-value de cession de titres	722 196	1 678 733
Produits des placements	4 240 084	2 299 993
Total	**4 962 280**	**3 978 726**

11) Autres gains ordinaires

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Autres gains sur éléments non récurrents	1 310 493	767 356
Plus-values de cession d'immobilisations corp et incorp	260 911	256 666
Total	**1 571 404**	**1 024 022**

12) Autres pertes ordinaires

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Autres pertes sur éléments non récurrents	(774 708)	(315 031)
Moins-values de cession d'immobilisations corp et incorp	(477)	-
Total	**(775 185)**	**(315 031)**

13) Impôts sur les bénéfices

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Impôts sur les sociétés	(4 548 308)	(6 206 612)
Produits d'impôts différés	75 658	75 658
Total	**(4 472 650)**	**(6 130 954)**

14) Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(639 660)	(662 098)
Total	**(639 660)**	**(662 098)**

15) Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence

Désignation	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Quote-part dans les sociétés mise en équivalence AUTO CABLES	327 862	764 967
Quote-part dans les sociétés mise en équivalence ONE TECH EC	(4 165)	(402)
Quote-part dans les sociétés mise en équivalence SOFIA TECH	(96 075)	
Total	**227 622**	**764 565**

D. NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Désignation	31 décembre 2020	31 décembre 2019	Variation
Banques TND	5 341 821	10 326 281	(4 984 460)
Banques EUR	32 794 196	37 518 028	(4 723 832)
Banques USD	4 227 848	1 555 444	2 672 404
Caisses	50 451	36 190	14 261
Chèques à l'encaissement	16 547	-	16 547
Sous total	**42 430 863**	**49 435 943**	**(7 005 080)**
Découverts bancaires	(3 434 300)	(2 205 805)	(1 228 495)
Total	**38 996 563**	**47 230 138**	**(8 233 575)**

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Tunis, le 05 Avril 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société ONE TECH HOLDING SA

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2020

RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, et en application des dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés du groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé, l'état de résultat consolidé et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos au 31 décembre 2020 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés arrêtés par le conseil d'administration du 24 Mars 2021, présentent :

Un total bilan de	692 762 008 TND
Un résultat bénéficiaire (part du groupe) de	19 769 312 TND

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe constitué par la société ONE TECH HOLDING et ses filiales sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés* » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport.

*Ecart d'acquisition (*Goodwill)

Selon les normes comptables tunisiennes, le groupe est tenue d'amortir le Goodwill sur une base systématique sur sa durée d'utilité. La durée et le mode d'amortissement doivent être réexaminés au minimum à la clôture de chaque exercice pour traduire le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs résultant du goodwill.

Les informations fournies par le groupe sur le goodwill figurent à la Note « IV- *Procédures suivies pour la préparation des états financiers consolidés* », qui expliquent que le goodwill est amorti, selon les dispositions de la norme comptable N° 38 relative aux regroupements d'entreprises, sur une base systématique sur sa durée d'utilité qui ne peut excéder vingt ans à compter de sa comptabilisation initiale. Sur cette base, le groupe a amorti le goodwill linéairement au taux de 5% par an.

Le solde du goodwill provenant des titres OTBS s'élève, au 31 décembre 2020, à 2 968 627 TND. Ladite filiale a enregistré des résultats déficitaires au titre de certaines années de la période postèrieure à la date d'acquisition en 2020, les performances de la filiale OTBS se sont sensiblement améliorées.

Le solde du goodwill provenant des titres FUBA PRINTED CIRCUITS s'élève, au 31 décembre 2020, à 3 827 256 TND. Ladite filiale a enregistré des résultats déficitaires au titre de certaines années de la période postèrieure à la date d'acquisition.

La direction du groupe a réalisé un test de dépréciation et a estimé que la durée d'utilité attendue du goodwill n'est pas significativement différente des estimations antérieures. Le processus d'évaluation par la direction repose sur des hypothèses de rentabilité, lesquelles sont fondées sur les conjonctures économiques et de marché prévues à l'avenir.

Nos procédures d'audit consistent, entre autres, à vérifier la traduction chiffrée des hypothèses utilisées par le groupe. A cet effet, des changements dans les hypothèses utilisées pourraient impacter d'une manière ou d'une autre la valeur des titres OTBS et des titres FUBA PRINTED CIRCUITS.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur le point figurant à la note « *V- Faits marquants de l'exercice »* relative à l'impact de la pandémie COVID 19 sur l'activité.

Rapport du conseil d'administration

La responsabilité du rapport d'activité du groupe incombe au conseil d'administration de la société ONE TECH HOLDING. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du groupe et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du groupe semble autrement comporter une anomalie significative. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables tunisiennes, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités des commissaires aux comptes pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport d'audit.

RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous n'avons pas relevé des insuffisances majeures qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable aboutissant à la préparation des états financiers consolidés.

Les commissaires aux comptes

Mahmoud ZAHAF	**Mourad FRADI**
CABINET ZAHAF & ASSOCIES	**ECC MAZARS**

FCP SMART EQUILIBRE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP SMART EQUILIBRE », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 2.152.096, un actif net de D : 2.143.044 et un bénéfice de D : 12.391.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période 40,04% du total des actifs se situant ainsi au-dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 du 25 septembre 2001.

  Par conséquent, les placements monétaires qui s'élèvent à 59,95% du total des actifs dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en obligations et valeurs assimilées représentent à la clôture de l'exercice 35,35% du total des actifs. Par ailleurs, aucun emploi en actions de sociétés cotées n'a été enregistré. Cette situation n'est pas conforme à ce qui est prévu à l'article 2 du règlement intérieur du fonds qui fixe des proportions d'emplois variant entre 30% et 50% du total des actifs, et ce, pour chaque catégorie de placement.
- Les dépôts à vue, et les comptes à terme représentent à la clôture de l'exercice 50,49% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP SMART EQUILIBRE » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

  Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	**861 799.620**	**62 583.362**
Actions et droits rattachés		-	58 434.096
Obligations et valeurs assimilées		760 694.484	-
Titres des Organismes de Placement Collectif		101 105.136	4 149.266
Placements monétaires et disponibilités		**1 290 074.482**	**44 482.632**
Placements monétaires	5	1 290 074.482	44 482.632
Créances d'exploitation	6	221.524	-
TOTAL ACTIF		**2 152 095.626**	**107 065.994**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	6 284.508	1 981.782
Autres créditeurs divers	8	2 767.087	3 590.750
TOTAL PASSIF		**9 051.595**	**5 572.532**
ACTIF NET			
Capital	9	2 225 796.917	107 147.706
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		(82 752.886)	(5 654.244)
ACTIF NET		**2 143 044.031**	**101 493.462**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**2 152 095.626**	**107 065.994**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Revenus du portefeuille-titres	10	**7 561.867**	**2 524.300**
Dividendes		2 228.607	2 524.300
Revenus des obligations et valeurs assimilées		5 333.260	-
Revenus des placements monétaires	11	6 953.200	1 482.517
Revenus des prises en pension		2 399.425	-
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**16 914.492**	**4 006.817**
Charges de gestion des placements	12	(12 352.860)	(7 542.270)
REVENU NET DES PLACEMENTS		**4 561.632**	**(3 535.453)**
Autres charges	13	(3 788.297)	(1 986.684)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**773.335**	**(5 522.137)**
Régularisation du résultat d'exploitation		(83 526.221)	(132.107)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**(82 752.886)**	**(5 654.244)**
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		83 526.221	132.107
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 402.545)	2 858.044
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		13 725.851	(2 943.414)
Frais de négociation de titres		(705.183)	(63.787)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**12 391.458**	**(5 671.294)**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**12 391.458**	**(5 671.294)**
Résultat d'exploitation	773.335	(5 522.137)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 402.545)	2 858.044
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 725.851	(2 943.414)
Frais de négociation de titres	(705.183)	(63.787)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**2 029 159.111**	**6 540.672**
Souscriptions		
- Capital	2 417 396.864	27 560.514
- Régularisation des sommes non distribuables	(267 968.574)	(1 060.855)
- Régularisation des sommes distribuables	(84 925.297)	(552.761)
Rachats		
- Capital	(41 084.243)	(20 355.898)
- Régularisation des sommes non distribuables	4 341.285	529.018
- Régularisation des sommes distribuables	1 399.076	420.654
VARIATION DE L'ACTIF NET	**2 041 550.569**	**869.378**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	101 493.462	100 624.084
En fin de l'exercice	2 143 044.031	101 493.462
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	978	915
En fin de l'exercice	22 668	978
VALEUR LIQUIDATIVE	**94.540**	**103.777**
TAUX DE RENDEMENT	**(8.90%)**	**5.63%**

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 30 Novembre 2015 à l'initiative de la société « SMART ASSET MANAGMENT » et « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 23 Décembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP SMART EQUILIBRE » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant SMART ASSET MANAGMENT.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT en sa qualité de gestionnaire de FCP SMART EQUILIBRE a obtenu l'agrément du CMF n°40-2020 du 05 Novembre 2020 pour le changement de la catégorie dudit fonds de FCP mixte à FCP Obligataire et l'agrément du CMF n°41-2020 du 5 Novembre 2020 pour le changement de la dénomination dudit fonds de FCP SMART EQUILIBRE à FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE. Ces modifications entrent en vigueur à partir du 04 Janvier 2021.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP SMART EQUILIBRE» figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er Janvier 2018.

FCP SMART EQUILIBRE détient une ligne de BTA dont la souche a été ouverte à l'émission après le 1er Janvier 2018, elle est valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3.3-*Evaluation des placements en actions admises à la cote*

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-*Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-*Evaluation des placements monétaires*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-*Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-*Opérations de pensions livrées*

• **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 861.799,620 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		**735 300.000**	**760 694.484**	**35.50%**
Obligations de sociétés		**100 000.000**	**100 786.302**	**4.70%**
ATTIJARI LEASING SUB 2020-1 TF	1 000	100 000.000	100 786.302	4.70%
Bons du trésor assimilables		**635 300.000**	**659 908.182**	**30.79%**
BTA 7.2% MAI 2027	700	635 300.000	659 908.182	30.79%
Titres des Organismes de Placement Collectif		**100 739.409**	**101 105.136**	**4.72%**
Amen Alliance SICAV	957	100 739.409	101 105.136	4.72%
TOTAL		**836 039.409**	**861 799.620**	**40.21%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs				**40.04%**

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2019	**58 718.244**	**-**	**3 865.118**	**62 583.362**	
Acquisitions de l'exercice					
Titres cotés	114 923.971			114 923.971	
Obligations	100 000.000			100 000.000	
Bons du Trésor assimilables	635 300.000			635 300.000	
Titres OPCVM	2 175 612.508			2 175 612.508	
Cessions de l'exercice					
Titres cotés	(169 880.611)			(169 880.611)	7 337.930
Titres OPCVM	(2 078 634.703)			(2 078 634.703)	6 387.921
Variation des plus (ou moins) values latentes			(1 402.545)	(1 402.545)	
Variations des intérêts courus		23 297.638		23 297.638	
Soldes au 31 décembre 2020	**836 039.409**	**23 297.638**	**2 462.573**	**861 799.620**	**13 725.851**

Note 5 : Placements monétaires

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% actif net
Dépôts à vue	**384 548.500**	**385 035.528**	**17.97%**
AMEN BANK	384 548.500	385 035.528	17.97%
Créances sur opérations de Pensions livrées	**200 994.247**	**203 393.672**	**9.49%**
Pension Livrée BTE 6,80% au 12/01/2021 pour 90 jours	200 994.247	203 393.672	9.49%
Compte à Terme	**700 000.000**	**701 645.282**	**32.74%**
BNA (au taux de 7,130% / durée = 90J / échéance 30/03/2021)	200 000.000	200 031.255	9.33%
Amen Bank (au taux de 7% / durée = 90J / échéance 28/03/2021)	200 000.000	200 122.740	9.34%
BTE (au taux de 6,80% / durée = 90J / échéance 24/03/2021)	100 000.000	101 460.603	4.73%
BIAT(au taux de 7% / durée = 92J / échéance = 01/04/2021)	200 000.000	200 030.685	9.33%
TOTAL	**1 285 542.747**	**1 290 074.482**	**60.20%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs		**59.95%**	

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique accuse au 31/12/2020 un solde de D: 221,524 contre un solde nul au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Etat, retenue à la source	221.524	-
Total	**221.524**	**-**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 6284.508, contre D : 1981.782, au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire	4 694.340	391.717
Rémunération du dépositaire	1 590.168	1 590.065
Total	**6 284.508**	**1 981.782**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 2767.087,0 contre D : 3590.75, au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération du commissaire aux comptes	2 591.113	3 359.012
Redevance du CMF	175.974	8.614
Etat, retenue à la source	-	223.124
Total	**2 767.087**	**3 590.750**

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019	
Montant	107 147.706
Nombre de parts émises	978
Nombre de copropriétaires	5
Souscriptions réalisées	
Montant	2 417 396.864
Nombre de parts émises	22 065
Nombre de copropriétaires nouveaux	18
Rachats effectués	
Montant	(41 084.243)
Nombre de parts rachetées	(375)
Nombre de copropriétaires sortants	-
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 402.545)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 725.851
Régularisation des sommes non distribuables	(138 227.951)
Frais de négociations de titres	(705.183)
Résultat incorporé à la V.L	(5 654.244)
Régularisation de résultat incorporé à la V.L	(125 399.338)
Capital au 31-12-2020	
Montant	2 225 796.917
Nombre de parts	22 668
Nombre de copropriétaires	23

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 7.561,867 contre D : 2.524,300 au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations		
- intérêts	1 482.740	-
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	3 850.520	-
Dividendes		
-des titres cotés	2 228.607	2 524.300
TOTAL	**7 561.867**	**2 524.300**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 9.352,625 contre D : 1.482,517 au 31/12/2019 et se détaille ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	695.181	554.833
Intérêts des comptes à terme	4 004.125	927.684
Intérêts des certificats de dépôts	2 253.894	-
Intérêts des pensions livrées	2 399.425	-
TOTAL	**9 352.625**	**1 482.517**

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 12352.86,000 contre D : 7542.27,000 au 31/12/2019 se détaillant ainsi :

	31/12/2020	31/12/2019
Rémunération fixe du gestionnaire	6 402.757	1 563.668
Rémunération du dépositaire	5 950.103	5 978.602
Total	**12 352.860**	**7 542.270**

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2020 à D : 3.788,297 contre D : 1.986,684 au 31/12/2019 se détaillant comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Redevance CMF	503.889	102.429
Honoraires commissaire aux comptes	3 074.101	1 765.112
Services bancaires	114.307	59.143
Impôt et taxes	96.000	60.000
Total	**3 788.297**	**1 986.684**

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	0.746	4.097	3.818	3.132	3.168
Charges de gestion des placements	(0.545)	(7.712)	(8.862)	(2.053)	(2.523)
Revenus net des placements	**0.201**	**(3.615)**	**(5.043)**	**1.079**	**0.645**
Autres charges	(0.167)	(2.031)	(0.851)	(0.225)	(3.035)
Résultat d'exploitation (1)	**0.034**	**(5.646)**	**(5.895)**	**0.854**	**(2.390)**
Régularisation du résultat d'exploitation	(3.685)	(0.135)	1.507	(0.121)	0.802
Sommes distribuables de l'exercice	**(3.651)**	**(5.781)**	**(4.387)**	**0.733**	**(1.588)**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(0.062)	2.922	(6.562)	6.539	(1.079)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0.606	(3.010)	21.210	4.522	(3.621)
Frais de négociation de titres	(0.031)	(0.065)	(0.259)	(0.273)	(1.411)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	**0.513**	**(0.153)**	**14.390**	**10.787**	**(6.112)**
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	**0.547**	**(5.799)**	**8.495**	**11.641**	**(8.502)**
Résultat non distribuable de l'exercice	**0.513**	**(0.153)**	**14.390**	**10.787**	**(6.112)**
Régularisation du résultat non distribuable	(6.098)	(0.261)	(4.727)	(1.247)	2.123
Sommes non distribuables de l'exercice	**(5.585)**	**(0.414)**	**9.663**	**9.540**	**(3.988)**
Valeur liquidative	94.540	103.777	109.972	104.696	94.423
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placement / actif net moyen	0.55%	7.22%	8.26%	2.06%	2.60%
Autres charges / actif net moyen	0.17%	1.90%	0.79%	0.23%	3.12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	(3.68%)	(5.41%)	(4.09%)	0.74%	(1.63%)

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP SMART EQUILIBRE" est confiée à la Société de gestion "SMART ASSET MANAGMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, de l'actif employé en actions cotées et 1% du reste de l'actif calculée sur la base de l'actif net quotidien

De plus, il est prévu d'accorder une commission de surperformance à la société de gestion au cas où le fonds réaliserait un taux de rendement annuel supérieur à 6%. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement annuel réalisé et le taux de rendement de 6%.

Le Conseil d'Administration de la société SMART ASSET MANAGEMENT réuni en date du 23 Octobre 2020 a décidé de modifier la commission de gestion payée à la société SMART ASSET MANAGEMENT de 1,5% HT de l'Actif employé en actions et 1% HT du reste de l'Actif à 0,8% HT de l'Actif par an. Cette modification entre en vigueur à partir du 04 Janvier 2021.

L'AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 5.000 HT à partir de la 3éme année.